

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 19404
Numéro SIREN : 484 786 249
Nom ou dénomination : CRITEO

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 49396

CRITEO SA

Société anonyme
32 rue Blanche, PARIS 75009, FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

RBB Business Advisors
133 bis, rue de l'Université
75007 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

CRITEO SA

Société anonyme

32 rue Blanche, PARIS 75009, FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société CRITEO SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CRITEO SA relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les informations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

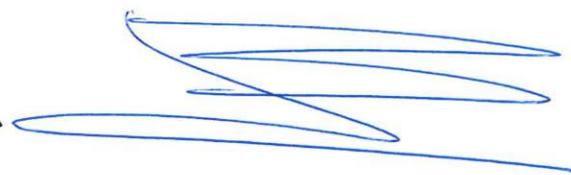
Paris et Paris-La Défense, le 26 février 2021
Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

RBB Business Advisors



François BUZY



Jean-Baptiste BONNEFOUX

CRITEO SA

**32 rue Blanche
75009 Paris**

**COMPTES ANNUELS
de l'exercice clos le
31 décembre 2020**

COMpte DE RESULTAT

En Euros	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue de services	16 941 170	25 840 575
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16 941 170	25 840 575
Production immobilisée	9 345 326	8 473 262
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	24 253 235	22 416 807
Autres produits	436 964 867	482 659 354
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	487 504 599	539 389 998
Autres achats et charges externes	150 119 123	173 821 999
Impôts, taxes et versements assimilés	7 191 492	7 492 639
Salaires et traitements	82 815 924	83 032 647
Charges sociales	69 355 152	64 730 677
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements	40 005 780	36 723 446
- dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	39 702	23 648
Pour risques et charges : dotations aux provisions	24 253 235	22 388 138
Autres charges	66 272 009	63 730 185
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	440 052 418	451 943 378
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	47 452 181	87 446 620
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	62 568 947	32 299 975
Autres intérêts et produits assimilés	604 764	114 124
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 741 963	16 721 446
Différences positives de change	51 496 378	45 188 924
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V	128 412 052	94 324 470
Dotations financières aux amortissements et provisions	43 458 389	17 147 258
Intérêts et charges assimilées	2 356 729	1 533 594
Différences négatives de change	52 627 550	45 981 296
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES VI	98 442 668	64 662 148
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	29 969 385	29 662 322
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	77 421 566	117 108 942
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	84 201	5 875 414
Produits exceptionnels sur opérations en capital	518 996	1 417 152
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 099	73 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	628 296	7 365 566
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	4 795	5 971
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	291 177	607 314
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 326 295	130 710
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	1 622 267	743 995
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-993 970	6 621 571
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	0	73 717
Impôts sur les bénéfices X	-4 054 874	-12 176 599
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	616 544 948	641 080 034
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	536 062 479	505 246 639
5. BENEFICE OU PERTE	80 482 469	135 833 395

BILAN ACTIF

En Euros	Montant Brut	Amort & Provision	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires	66 277 720	-53 246 684	13 031 037	16 663 317
Fonds commercial	51 754 813		51 754 813	9 240 544
Autres immobilisations incorporelles	7 879 328		7 879 328	2 285 684
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	203 329 533	-121 241 837	82 087 696	100 684 201
Immobilisations en cours	346 455		346 455	1 526 748
Avances et acomptes	0		0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	136 486 184	-2 995 571	133 490 614	170 468 295
Créances rattachées à participations	304 894 362		304 894 362	333 474 761
Autres titres immobilisés				
Prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	29 392 813	-94 796	29 298 017	33 851 110
TOTAL II	800 361 209	-177 578 887	622 782 322	668 194 661
STOCKS ET EN-COURS				
Avances,acomptes versés/commandes	172 985		172 985	1 343 330
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	73 454 263	-56 977	73 397 286	64 600 660
Autres créances	157 951 338		157 951 338	148 380 875
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	46 606 245		46 606 245	37 888 165
Disponibilités	323 411 035		323 411 035	268 804 849
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9 756 058		9 756 058	7 928 123
TOTAL III	611 351 923	-56 977	611 294 946	528 946 001
Frais émission d'emprunts à étaler	680 928		680 928	956 021
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif	43 109 796		43 109 796	10 510 690
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 455 503 857	-177 635 864	1 277 867 993	1 208 607 374

BILAN PASSIF			
En Euros		31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	(dont versé : 1 656 803)	1 656 803	1 651 009
Primes d'émission, de fusion, d'apport		287 355 579	285 666 783
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		231 991	231 991
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		13 966 546	13 966 546
Autres réserves			
Report à nouveau		551 183 194	415 973 507
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		80 482 469	135 833 395
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
TOTAL I		934 876 581	853 323 231
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL II			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		68 651 133	34 337 852
Provisions pour charges			
TOTAL III		68 651 133	34 337 852
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 215 479	1 592 082
Emprunts, dettes fin. Divers		189 802 961	226 282 236
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36 568 286	44 338 940
Dettes fiscales et sociales		44 106 488	35 304 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		376 465	1 637 328
Autres dettes		802 671	9 333 399
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL IV		272 872 349	318 488 412
Ecarts de conversion passif	V	1 467 930	2 457 879
TOTAL GENERAL (I à V)		1 277 867 993	1 208 607 374

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Cette dernière fait partie intégrante des états financiers. Celles-ci concernent les comptes annuels de la société Criteo SA, société immatriculée au registre de commerce de Paris sous l'identification numéro 484 786 249, et dont le siège est sis au 32 Rue Blanche à Paris (75009). Cette société est la société consolidante du Groupe Criteo.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

1. Principes et méthodes comptables

- 1.1 Règles et méthodes d'évaluation
- 1.2 Evènements survenus au cours de l'exercice
- 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

2. Informations relatives au bilan

- 2.1 Etat des immobilisations et amortissements
- 2.2 Etat des provisions
- 2.3 Etat des créances et comptes rattachés et des dettes financières
- 2.4 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- 2.5 Produits à recevoir
- 2.6 Charges à payer
- 2.7 Charges et produits constatés d'avance
- 2.8 Composition du capital social
- 2.9 Variation des capitaux propres
- 2.10 Ecart de conversion sur les créances et dettes en monnaies étrangères

3. Informations relatives au compte de résultat

- 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires net
- 3.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 3.3 Eléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat
- 3.4 Charges et produits exceptionnels
- 3.5 Participation des salariés

4. Engagements financiers et informations complémentaires

- 4.1 Engagements financiers
- 4.2 Accroissement et allègement de la dette future de l'impôt
- 4.3 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance
- 4.4 Effectif moyen
- 4.5 Engagements de retraites et assimilés
- 4.6 Crédit d'impôt compétitivité emploi
- 4.7 Information sur les honoraires des commissaires aux comptes
- 4.8 Liste des filiales et participations

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par le dernier règlement n°2018-07 du 10 décembre 2018.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Règles et méthodes d'évaluation

1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les logiciels sont amortis entre 1 et 5 ans, prorata temporis.

1.1.2 Fonds commercial

Le poste fonds commercial inscrit à l'actif du bilan provient :

- du mali technique constaté lors de l'annulation des titres de la société AdQuantic SAS en date du 15 août 2014 en contrepartie de l'apport reçu lors de la transmission universelle de patrimoine de cette filiale, pour un montant de 2 958 983 Euros.
- du mali technique constaté lors de l'annulation des titres de la société Monsieur Drive SAS en date du 3 novembre 2016 en contrepartie de l'apport reçu lors de la transmission universelle de patrimoine de cette filiale, pour un montant de 4 607 675 Euros.
- du mali technique constaté lors de l'annulation des titres de la société AdSpirit Software en date du 2 juillet 2019 en contrepartie de l'apport reçu lors de la transmission universelle de patrimoine de cette filiale, pour un montant de 1 673 886 Euros.
- du mali technique constaté lors de l'annulation des titres de la société Storetail Marketing Services en date du 2 Août 2020 en contrepartie de l'apport reçu lors de la transmission universelle de patrimoine de cette filiale, pour un montant de 42 514 269 Euros.

Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau consolidé, si du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

1.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements et aménagements	8 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
- Matériels divers	5 ans

1.1.4 Participation et autres immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts aux filiales sont comptabilisés en créances rattachées à des participations depuis l'exercice 2018.

1.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.1.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques « VMP et disponibilités » comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ».

1.1.7 Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation selon la méthode préférentielle en une seule fois et pour un montant net d'impôt.

1.1.8 Dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

1.1.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société. L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

Les provisions pour risques et charges sont notamment constituées des provisions pour risques sociaux et fiscaux et provisions pour risques de change.

1.1.10 Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont évalués à leur valeur nominale.

1.1.11 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

1.1.12 Chiffre d'affaires

Les composants du chiffre d'affaires comprennent essentiellement des prestations de services facturées aux filiales du groupe et des produits de location.

1.1.13 Autres produits

Les autres produits comprennent essentiellement des redevances et autres frais refacturés aux filiales du groupe.

1.1.14 Frais de recherche & développement

Le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement comptabilisé en charge au cours de l'exercice s'élève à 77 723 475 euros.

1.1.15 Résultat financier

Outre le résultat financier issu des opérations en devises décrit au 1.1.11, l'autre composante provient des dividendes et intérêts versés par les filiales ainsi que des mouvements liés aux provisions pour pertes de change.

1.1.16 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel représente les produits et les charges résultant d'évènements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

1.1.17 Frais de mise en place des financements

Les frais de mise en place des financements et d'ouverture de lignes de crédit sont étalés sur la durée des contrats.

1.1.18 Intégration fiscale

Criteo SA est la société mère d'un groupe fiscal composé, depuis le 1^{er} janvier 2011, de la société Criteo France SAS située 32 rue Blanche 75009 PARIS et depuis le 1^{er} janvier 2017 de la société Criteo Finance SAS située 32 rue Blanche 75009 PARIS. La société Storetail Marketing Services SA qui était située 32 rue Blanche 75009 PARIS et avait intégré le groupe d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2019 a été absorbée en 2020 par Criteo SA.

Pour les filiales, la charge d'impôt est comptabilisée comme en l'absence d'intégration, le Groupe Criteo ayant fait le choix du régime de neutralité. La société mère comptabilise l'impôt du groupe, et capte les éventuelles économies et charges d'impôt générées par le groupe fiscal.

1.2 Événements intervenus au cours de l'exercice

Rachats par la Société de ses propres actions

Le 25 octobre 2018, le Conseil d'administration de Criteo a autorisé un programme de rachats d'actions d'un montant maximal de 80 millions de dollars (70,5 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS ») afin d'être utilisé dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attributions d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition. Les rachats ont été exécutés aux conditions de marché et soumis à la règle SEC 10b5-1. Au cours du 4^e trimestre 2018, la Société a racheté 3,5 millions d'actions propres pour le montant autorisé.

Le 8 février 2019, le Conseil d'administration a constaté la réduction de capital de Criteo S.A. suite à l'annulation de 1,6 millions d'actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachats d'actions.

Le 26 juillet 2019, le Conseil d'administration de Criteo a autorisé un second programme de rachats d'actions d'un montant maximal de 80 millions de dollars (71,4 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS ») afin d'être utilisé dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attributions d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition. Les rachats ont été exécutés aux conditions de marché et soumis à la règle SEC 10b5-1. Au cours du 2nd semestre 2019, la Société a racheté 3,2 millions d'actions propres pour le montant autorisé.

Le 23 Avril 2020, le Conseil d'administration de Criteo a autorisé un programme de rachats d'actions d'un montant maximal de 30 millions de dollars (26,3 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS »). Ce programme de rachat d'actions s'est achevé en Juillet 2020.

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de 5,6 millions d'actions propres destinées à être utilisées dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attribution d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition.

En EUR	SBB1 - Actions propres - Regroupements d'entreprises 2018 & 2019	SBB1 - Actions propres - Vestings 2018 & 2019	SBB2 - Actions propres - Regroupements d'entreprises 2019	SBB2 - Actions propres - 2019 & 2020	SBB3 - Actions propres - 2020	Solde au 31 décembre 2020
Inscription à l'actif	Autres immobilisations financières	Valeurs mobilières de placement	Autres immobilisations financières	Valeurs mobilières de placement	Valeurs mobilières de placement	Totaux
Nombre d'Actions propres rachetées	1 751 147	1 748 111	1 498 709	1 743 223		6 741 190
Valeur d'Acquisition	35 224 503	35 219 830	25 727 248	27 200 327		123 371 909
Nombre de Sortie : Vesting 2018 & 2019	1 594 288	1 152 973		90 256		2 837 517
Valeur de sortie : Vesting 2018 & 2019	31 804 887	22 924 059		1 392 931		56 121 877
Nombre d'Actions propres à la date de clôture 2019	156 859	595 138	1 498 709	1 652 967		3 903 673
Provision (cours moyen de clôture 2019)	1 020 451		2 210 821			3 231 273
Nombre d'Actions propres rachetées en 2020	-	-	-	1 258 068	2 100 000	3 358 068
Valeur d'Acquisition				16 656 679	22 521 878	39 178 558
Nombre de Sortie : 2020	156 859	595 138	-	877 208	-	1 629 205
Valeur de sortie : 2020	3 419 615	12 295 771		13 657 532		29 372 918
Nombre de Sortie : 2018 à 2020	1 751 147	1 748 111	-	967 464		4 466 722
Valeur de sortie : 2018 à 2020	35 224 502	35 219 830	-	15 050 463		85 494 795
Nombre d'Actions propres à la date de clôture 2020	-	-	1 498 709	2 033 827	2 100 000	5 632 536
Réévaluation au cours de clôture	-	-	2 552 943	2 956 093	1 766 084	7 275 121
Valeur à la clôture	-	-	23 174 305	25 850 450	20 755 794	69 780 549

Financement Groupe

Le 4 mai 2020, le Groupe a décidé de réaliser un tirage préventif de 140,0 millions d'euros. Ce tirage de six mois a été totalement remboursé le 4 novembre 2020. De plus, l'accord a été amendé prolongeant la durée de terme de l'accord pour une année supplémentaire pour 350,0 millions d'euros jusqu'à Mars 2022 et pour 294,0 millions d'euros de Mars 2022 à Mars 2023. Le coût de la prolongation d'un an est de 0,025% du montant prolongé.

Evolution des investissements financiers du Groupe

En décembre 2020, le Groupe a investi respectivement, 5,0 millions de dollars (4,1 millions d'euros) et 10,0 millions d'euros dans des placements à durée déterminée de 24 et 15 mois à des taux d'intérêts annuels de 0.60% et 0.50%.

En septembre 2020, le Groupe a investi 20,0 millions de dollars (16,3 millions d'euros) dans un placement à durée déterminée de 12 mois à un taux d'intérêt annuel de 0.75%.

En juin 2020, le Groupe a investi 20,0 millions d'euros dans un placement à durée déterminée de 24 mois à un taux d'intérêt annuel de 0.25%.

Finalisation de la restructuration de Storetail

Le 11 août 2020, Criteo SA a absorbé sa filiale Storetail Marketing Services SA. Par la suite, Criteo SA a apporté l'activité ex-Storetail à Criteo France SAS, à l'exception de certains actifs spécifiques tels que la propriété intellectuelle, en vigueur au 11 août 2020.

La restructuration de l'activité Storetail est désormais terminée.

Liquidation de succursale en Corée

En 2020, Criteo a achevé la liquidation de la succursale établie à Séoul, en Corée, sous le nom de Criteo S.A., Korea Branch.

Dissolution de la succursale de Shanghai

En 2020, Criteo a achevé la clôture de Criteo Shanghai, une succursale de Criteo Advertising (Beijing) Co., Ltd.

1.3 Événements Postérieurs à la Clôture

Au 1er janvier 2021, la dette inter-compagnie de la filiale américaine Criteo Corp. envers son actionnaire unique, Criteo SA, a été convertie en capital pour un montant 331,5 millions de dollars, sans aucune émission d'action au profit de Criteo SA.

Le 5 février 2021 le Groupe a annoncé l'autorisation par son Conseil d'Administration d'un programme de rachat d'actions propres ne pouvant excéder 100,0 millions de dollars (81,5 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS ») afin de satisfaire l'attribution d'actions gratuites à ces employés à l'issue des périodes d'acquisition, dans le but de limiter toute dilution future.

Partie 2 – Informations relatives au bilan

2.1 Etat des immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-après :

Valeurs Brutes en Euros	Au 01/01/20	Acquisitions	Transferts	Filialisation succursales	Cessions	Au 31/12/20
Immobilisations incorporelles						
Concessions, Brevets	61 567 118	2 774 641	1 935 961	-	-	66 277 720
Fonds commercial	9 240 544	42 514 269	-	-	-	51 754 813
Autres immob. incorporelles	2 285 684	7 529 605	1 935 961	-	-	7 879 328
	73 093 346	52 818 515	-	-	-	125 911 861
Immobilisations corporelles						
Installations générales et agencements	4 343 492	-	15 756	-	-	4 359 248
Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 901 877	11 976 804	1 367 142	-	12 275 539	198 970 285
Immobilisations en cours	1 526 748	202 606	1 382 899	-	-	346 455
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
	203 772 117	12 179 410	0	-	12 275 539	203 675 988
Immobilisations financières						
Autres participations	173 463 866	4 290 045	-	-	41 267 727	136 486 184
Créances rattachées à participations	333 474 761	-	-	-	28 580 399	304 894 362
Prêts et autres immob. financ.	37 082 383	824 285	-	-	8 513 855	29 392 813
	544 021 010	5 114 330	-	-	78 361 981	470 773 359
TOTAL	820 886 473	70 112 256	0	-	90 637 519	800 361 209

AMORTISSEMENTS en Euros	Au 01/01/20	Augmentations	Diminutions	Filialisation succursales	Au 31/12/20
Immobilisations incorporelles					
Concessions, Brevets	44 903 801	8 342 883	-	-	53 246 684
	44 903 801	8 342 883	-	-	53 246 684
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	3 358 285	719 526	-	-	4 077 811
Matériel de bureau et informatique, mobilier	98 202 883	30 976 552	12 015 408	-	117 164 027
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	101 561 168	31 696 077	12 015 408	-	121 241 837
TOTAL	146 464 969	40 038 960	12 015 408	-	174 488 521

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	956 021	-	275 093	680 928

2.2 Etat des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté ci-dessous :

DETAIL DES PROVISIONS en Euros	Au 01/01/20	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées incluant la filialisation des succursales	Au 31/12/20
--------------------------------	-------------	-----------	--------------------	--	-------------

Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges	81 702	1 231 499	2 707	22 392	1 288 102
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	10 510 690	43 109 796	-	10 510 690	43 109 796
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	23 745 460	24 253 235	23 745 460	-	24 253 235
	34 337 852	68 594 531	23 748 167	10 533 082	68 651 134

Dépréciations

Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Sur titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Sur titres de participation	2 995 571	-	-	-	2 995 571
Sur autres immobilisations financières	3 231 273	94 796	-	3 231 273	94 796
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Sur comptes clients	17 275	39 702	-	17 275	39 702
Autres dépréciations	-	-	-	-	-
	6 244 118	134 497	-	3 248 548	3 130 068

TOTAL	40 581 971	68 729 028	23 748 167	13 781 630	71 781 201
<i>dont exploitation</i>		24 292 937	22 405 413		
<i>dont financières</i>		43 109 796	10 510 690		
<i>dont exceptionnelles</i>		1 326 295	4 613 694		

2.3 Etat des échéances des créances et des comptes rattachés et des dettes financières

2.3.1 Etat des créances et des comptes rattachés

Etat des créances (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à participations	304 894 362	-	304 894 362
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	29 392 813	29 392 813	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	73 454 263	73 454 263	-
Autres créances sociales	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	19 731 595	19 731 595	-
Taxe sur la valeur ajoutée	11 174 525	11 174 525	-
Autres impôts, taxes et versements ass.	3 104 283	3 104 283	-
Groupe et associés	121 115 535	121 115 535	-
Débiteurs divers	2 825 399	2 825 399	-
Charges constatées d'avance	9 756 058	9 072 269	683 789
TOTAL	575 448 834	269 870 683	305 578 151

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 222 222

2.3.2 Etat des dettes financières

Etat des dettes (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	1 215 479	681 229	534 250	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	36 568 286	36 568 286	-	-
Personnel et comptes rattachés	18 401 948	18 401 948	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 494 782	18 494 782	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	4 600 995	4 600 995	-	-
Autres impôts taxes et assimilés	762 522	762 522	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	376 465	376 465	-	-
Groupe et associés	189 840 984	189 840 984	-	-
Autres dettes	802 671	802 671	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	271 064 130	270 529 880	534 250	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	140 000 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	140 000 000
Emprunts, dettes contractés auprès des associés	-

2.4 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (Euros)	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations		136 486 184	
Créances rattachées à des participations		304 894 362	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	-	441 380 547	-
Créances			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés		72 911 152	
Autres créances		121 115 535	
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	-	194 026 687	-
Dettes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses		189 788 941	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 109 032	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes	-	202 897 973	-

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre elles ne nécessitent pas d'information complémentaire visée à l'article R.123-198 11.

2.5 Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations	624 507	734 779
Autres titres immobilisés		
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	6 663 748	700 056
Autres créances	-	12 960
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	160 002	176 938
Total en Euros	7 448 256	1 624 733

2.6 Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 449 720	22 342 383
Dettes fiscales et sociales	32 256 796	25 626 748
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	338 231	1 072 136
Autres dettes		3 482 722
Total en Euros	47 044 747	52 523 990

2.7 Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	-	-
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total en Euros		-
Charges constatées d'avance	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	-	7 928 123
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total en Euros	-	7 928 123

2.8 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés	Remboursés	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,025	0,025	66 040 322	231 784		66 272 106

Le capital social est composé de 66 272 106 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0,025 soit un capital de 1 656 803 Euros.

Plans de BSPCE, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et d'options de souscription d'actions (OSA) suivants :

- Emission de 2 112 000 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 octobre 2008, permettant l'attribution d'un maximum de 2 112 000 BSPCE jusqu'au 24 avril 2010 et ci-après dénommée Plan 1 ;
- Emission de 1 472 800 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2009, permettant l'attribution d'un maximum de 1 472 800 BSPCE jusqu'au 16 octobre 2010 et ci-après dénommée Plan 2 ;
- Plan de 1 584 000 OSA, autorisé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2009, permettant l'attribution d'un maximum de 1 584 000 OSA jusqu'au 8 novembre 2012. Ce plan a été amendé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 novembre 2010, permettant l'attribution d'un maximum de 2 700 000 OSA ou BSPCE. Ce Plan est ci-après dénommé Plan 3 ;
- Emission de 361 118 BSPCE, attribués aux cofondateurs lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2010, et ci-après dénommée Plan 4 ;
- Emission de 2 800 000 BSPCE ou OSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2011, permettant l'attribution d'un maximum de 2 800 000 OSA ou BSPCE. Ce Plan est dénommé Plan 5.
- Emission de 1 654 290 BSPCE ou OSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 2012, permettant l'attribution d'un maximum de 1 654 290 OSA ou BSPCE. Ce Plan est dénommé Plan 6.
- Emission de 6 627 237 BSPCE ou OSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 2 août 2013, permettant l'attribution d'un maximum de 6 627 237 OSA ou BSPCE. Ce Plan est dénommé Plan 7.
- Emission de 9 935 710 OSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 9 935 710 OSA. Les actionnaires de la Société-mère ont autorisé l'attribution d'actions gratuites aux salariés de Criteo, soumise uniquement à une condition de présence et au bénéfice des membres de la direction générale, de certains cadres dirigeants et certains salariés, sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques et de conditions de présence. Tout action gratuite sera déduite du plafond total de 9 935 710 actions. Ce Plan est dénommé Plan 8.
- Emission de 4 600 000 OSA ou actions gratuites, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2016 et de 100 000 BSA (à déduire de la limite de 4 600 000). Les actionnaires de la Société-mère ont autorisé l'attribution d'actions gratuites aux salariés de Criteo, soumise uniquement à une condition de présence et au bénéfice des membres de la direction générale, de certains cadres dirigeants et certains salariés, sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques et de conditions de présence. Ce Plan est dénommé Plan 9.

- Emission de 4 600 000 OSA ou actions gratuites, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2017 et de 120 000 BSA (à déduire de la limite de 4 600 000). Les actionnaires de la Société-mère ont autorisé l'attribution d'actions gratuites aux salariés de Criteo, soumise uniquement à une condition de présence et au bénéfice des membres de la direction générale, de certains cadres dirigeants et certains salariés, sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques et de conditions de présence. Ce Plan est dénommé Plan 10.
- Emission de 4 200 000 OSA ou actions gratuites, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2018 et de 150 000 BSA (à déduire de la limite de 4 200 000). Les actionnaires de la Société-mère ont autorisé l'attribution d'actions gratuites aux salariés de Criteo, soumise uniquement à une condition de présence et au bénéfice des membres de la direction générale, de certains cadres dirigeants et certains salariés, sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques et de conditions de présence. Ce Plan est dénommé Plan 11.
- Emission de 6 200 000 OSA ou actions gratuites, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2019 et de 175 000 BSA (à déduire de la limite de 6 200 000). Les actionnaires de la Société-mère ont autorisé l'attribution d'actions gratuites aux salariés de Criteo, soumise uniquement à une condition de présence et au bénéfice des membres de la direction générale, sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques et de conditions de présence. Ce Plan est dénommé Plan 12.
- Emission de 6 463 00 OSA ou d'actions gratuites, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2020. Les actionnaires de la Société-mère ont autorisé l'attribution d'actions gratuites aux salariés de Criteo, soumise uniquement à une condition de présence et au bénéfice des membres de la direction générale, sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques et de conditions de présence. Ce Plan est dénommé Plan 13

Lors de l'exercice de BSPCE et d'OSA, le Groupe remet aux attributaires des actions ordinaires nouvellement émises de la Société-mère. Lors de l'acquisition des actions gratuites, le Groupe remet également des actions ordinaires nouvellement émises de la Société-mère sauf pour les plans entrant dans le cadre des programmes de rachats d'actions (note 4).

Les bénéficiaires peuvent exercer leurs BSPCE ou leurs OSA sur la base du calendrier d'acquisition suivant pour les Plans 1, 2 et 3 :

- jusqu'à un tiers (1/3) des BSPCE à compter de la première date anniversaire de la date d'attribution,
- puis, jusqu'à un douzième (1/12) à la fin de chaque trimestre suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant vingt-quatre (24) mois à compter de cette date, et
- au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Pour le Plan 3 amendé au Plan 13, le calendrier est le suivant :

- jusqu'à un quart (1/4) des options de souscription d'actions à partir du premier anniversaire de la date d'attribution,
- puis, jusqu'à un seizième (1/16) à la fin de chaque trimestre écoulé suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant trente-six (36) mois à compter de cette date et,
- au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Les attributions d'actions gratuites sont soumises au calendrier suivant : 50% des actions seront acquis à l'issue d'une période de deux ans et 6,25% à la fin de de chaque trimestre suivant la première période de deux ans, et ce pendant vingt-quatre (24) mois.

Lorsque l'action de la Société-mère n'était pas cotée sur un marché boursier à la date d'attribution, les prix d'exercice ont été déterminés par référence à la dernière augmentation du capital intervenue depuis la date d'attribution, à moins que le Conseil d'administration en décide autrement. Depuis la cotation de l'action de la Société-mère en octobre 2013, les prix d'exercice sont déterminés par référence au cours de clôture de bourse la veille de la date d'attribution, en respectant une valeur minimale égale à 95% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

Détails des plans de BSPCE / OSA / Actions gratuites

Dates d'attribution (CA)	Oct 24, 2008 - Sept 14, 2010	Sept 9, 2009 - Sept 21, 2011	Nov 16, 2011 - Mai 22, 2012	Oct 25, 2012	Oct 25, 2012 - Avril 18, 2013	Sept 3, 2013 - Avril 23, 2014	Juillet 30, 2014 - Juin 29, 2016	Juillet 28, 2016 - Juin 27, 2017	Juillet 27, 2017 - Juin 26, 2018	Juillet 26, 2018 - Juin 25, 2019	Juillet 25, 2019 - Juin 24, 2020	Juin 25, 2020 - Décembre 15, 2020
Durée d'acquisition des droits	3 ans	3 - 4 ans	4 ans	1 an	4-5 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée de vie contractuelle	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Durée de vie attendue	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	6 - 8 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Nombre octroyé	1 819 120	4 209 940	1 184 747	257 688	1 065 520	2 317 374	4 318 551	2 534 262	502 410	2 556 315	947 565	2 150 496
Type d'instrument (S.O. / BSPCE / Actions gratuites (RSU))	BSPCE	BSPCE & S.O.	BSPCE & S.O.	BSPCE	BSPCE & S.O.	BSPCE & S.O.	S.O.	RSU	S.O.	RSU	S.O.	RSU
Facilité Instrument / Action	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice	€ 0,45 - € 2,10	€ 0,20 - € 5,95	5,95	8,20	€ 8,20 - € 10,43	€ 12,00 - € 38,81	€ 22,95 - € 47,47	—	€ 38,20 - € 43,45	—	€ 24,93 - € 38,69	€ 15,00 - € 19,72
Conditions de performance	Non	Oui (A)	Non	Oui (B)	Non	Non	Non	Oui (C)	Non	Oui (D)	Non	Oui (E)
												Oui (F)(G)
												Oui (G)

(A) 180 000 options de souscription d'actions attribuées le 7 avril 2011 ont été soumises à des conditions de performance basées sur les objectifs de chiffre d'affaires net du coût d'achat des impressions respectées en 2012.

(B) Les conditions d'exercice de 257 688 BSPCE attribués aux cofondateurs de ces BSPCE sont liées à la survenance d'un événement de liquidité ou d'un transfert de contrôle du Groupe. Le nombre d'options pouvant être exercées est déterminé par la date de l'événement qui ne peut être postérieure au 31 mars 2014. Selon les hypothèses connues au 31 décembre 2012, nous avons déterminé que la charge correspondante sera reconnue sur une période d'un an. L'hypothèse retenue a été confirmée sur 2013.

(C) Le 29 octobre 2015 et le 29 janvier 2016, le Conseil d'administration de la Société-mère a attribué respectivement 337 960 et 33 010 actions gratuites à certains salariés éligibles et à des membres de la direction générale, soumises à la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques. Selon les hypothèses connues au 31 décembre 2016, nous avons déterminé la charge correspondante en appliquant un taux de probabilité de réalisation de ces objectifs. Les hypothèses retenues ont été confirmées sur 2016.

(D) Le 28 juillet 2016 et le 27 juin 2017, le Conseil d'administration de la Société-mère a attribué respectivement 195 250 et 135 500 actions gratuites à certains salariés éligibles et à des membres de la direction générale, soumises à la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques. Selon les hypothèses connues aux 31 décembre 2016 et 2017, nous avons déterminé la charge correspondante en appliquant un taux de probabilité de réalisation de ces objectifs. Les hypothèses retenues ont été confirmées sur 2017 et 2018.

(E) Le 26 juillet 2018, le Conseil d'administration de la Société-mère a attribué 203 332 actions gratuites à certains salariés éligibles et à des membres de la direction générale, soumises à la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques. Selon les hypothèses connues au 31 décembre 2018, nous avons déterminé la charge correspondante en appliquant un taux de probabilité de réalisation de ces objectifs.

(F) Le 25 avril 2019, le Conseil d'administration de la Société-mère a attribué 257 291 actions gratuites aux membres de la direction, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de performance internes et de condition de présence. Sur la base des hypothèses connues au 31 décembre 2019, nous avons déterminé la charge de rémunération à base d'actions en appliquant un ratio de probabilité sur la réalisation des objectifs de performance.

(G) Le 3 mars 2020, le 23 octobre 2020 et le 9 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société-mère a attribué 272 600 actions gratuites aux membres de la direction, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de performance internes et de condition de présence. Sur la base des hypothèses connues au 31 décembre 2020, nous avons déterminé la charge de rémunération à base d'actions en appliquant un ratio de probabilité sur la réalisation des objectifs de performance.

Evolution du nombre de BSPCE / OSA / Actions gratuites en circulation

	BSPCE/OSA	RSUs	Total
Solde au 1er janvier 2019	3 187 465	4 780 137	7 967 602
Attribué	438 347	3 147 751	3 586 098
Exercé	(83 266)	—	(83 266)
Vesté	—	(1 219 112)	(1 219 112)
Annulé	(983 012)	(1 729 789)	(2 712 801)
Expiré	—	—	—
Solde au 31 décembre 2019	2 559 534	4 978 987	7 538 521
Attribué	140 513	2 684 402	2 824 915
Exercé	(223 934)	—	(223 934)
Vesté	—	(1 478 894)	(1 478 894)
Annulé	(370 355)	(1 230 404)	(1 600 759)
Expiré	(3 600)	—	(3 600)
Solde au 31 décembre 2020	2 102 158	4 954 091	7 056 249

Répartition du solde de clôture

	Plans 1&2	Plan 3	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Actions gratuites	Total
Au 31 décembre 2019												
Nombre d'instruments en circulation	3 600	63 544	230 673	26 350	216 157	1 080 017	116 580	318 766	128 380	375 467,00	4 978 987	7 538 521
Prix d'exercice moyen pondéré	€ 0,70	€ 4,37	€ 5,95	€ 9,28	€ 17,70	€ 29,69	€ 41,50	€ 26,58	€ 17,32	15,67	—	€ 23,09
Nombre d'instruments exerçables	3 600	63 544	230 673	26 350	216 157	1 066 670	80 966	129 908	16 375	—	—	1 834 243
Prix d'exercice moyen pondéré	€ 0,70	€ 4,37	€ 5,95	€ 9,28	€ 17,70	€ 29,58	€ 41,17	26,42	—	—	—	€ 24,12
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	0,2 ans	1,4 ans	2,3 ans	3,0 ans	3,9 ans	5,1 ans	7,1 ans	8,3 ans	9,1 ans	9,9 ans	—	6,2 ans
Au 31 décembre 2020												
Nombre d'instruments en circulation	—	42 644	101 852	20 870	104 131	921 534	97 013	169 754	128 380	515 980	4 954 091	7 056 249
Prix d'exercice moyen pondéré	€ —	€ 5,31	€ 5,95	€ 9,36	€ 20,05	€ 29,82	€ 41,18	€ 26,46	€ 17,32	€ 13,76	—	€ 26,81
Nombre d'instruments exerçables	—	42 644	101 852	20 870	104 131	921 534	97 013	169 754	56 330	93 867	—	1 607 995
Prix d'exercice moyen pondéré	€ —	€ 5,31	€ 5,95	€ 9,36	€ 20,05	€ 29,82	€ 41,18	€ 26,46	€ 17,32	—	—	€ 24,87
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	—	0,5 ans	1,3 ans	2,1 ans	2,9 ans	4,2 ans	6,1 ans	7,3 ans	8,1 ans	9,0 ans	—	5,8 ans

Bons de souscription d'actions (BSA) non destinés aux membres du personnel

En plus de l'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription d'actions et de BSPCE, les actionnaires de la Société-mère ont également autorisé l'attribution de bons de souscription d'actions (BSA) non destinés aux membres du personnel, comme indiqué ci-après.

Les bénéficiaires peuvent exercer leurs BSA sur la base du calendrier d'acquisition suivant :

- Plan A : jusqu'à un huitième (1/8) à la fin de chaque trimestre suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant des vingt-quatre (24) mois à compter de cette date et au plus tard dans les dix (10) ans à compter la date d'attribution.
- Plan B : jusqu'à un tiers (1/3) des BSA à partir du premier anniversaire de la date d'attribution ; puis, jusqu'à un douzième (1/12) à la fin de chaque trimestre suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant vingt-quatre (24) mois à compter de cette date, et au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

CRITEO SA

- Plan C : jusqu'à un vingt-quatrième (1/24) à la fin de chaque mois suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant vingt-quatre (24) mois à compter de cette date, et, au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.
- Plan D (membre de l'Advisory Board) : jusqu'à un vingt-quatrième (1/24) à la fin de chaque mois suivant la date d'attribution, et ce pendant vingt-quatre (24) mois à compter de cette date, et, au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.
- Plan D (non membre de l'Advisory Board) : un tiers (1/3) à la date d'attribution, un tiers (1/3) au premier anniversaire de la date d'attribution, un tiers (1/3) au deuxième anniversaire de la date d'attribution, au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.
- Pour les Plans E, F, G, H et I : jusqu'à un quart (1/4) des options de souscription d'actions à partir du premier anniversaire de la date d'attribution, puis, jusqu'à un seizième (1/16) à la fin de chaque trimestre écoulé suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant trente-six (36) mois à compter de cette date et, au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Lors de l'exercice de BSA, le Groupe remet aux attributaires des actions ordinaires de la Société-mère nouvellement émises.

Lorsque l'action de la Société-mère n'était pas cotée sur un marché boursier à la date d'attribution, les prix d'exercice ont été déterminés par référence à la dernière augmentation du capital intervenue depuis la date d'attribution, à moins que le Conseil d'administration en décide autrement. Depuis la cotation de l'action de la Société-mère en octobre 2013, les prix d'exercice sont déterminés par référence au cours de clôture de bourse la veille de la date d'attribution, en respectant la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Plan E	Plan F	Plan G	Plan H	Plan I
Dates d'attribution (CA)	Nov 17, 2009	Mars 11, 2010	Nov 16, 2010 - Sept 21, 2011	Oct 25, 2012 - Mars 6, 2013	Mars 19, 2015 - Oct 29, 2015	Avril 20, 2016 - Mars 1, 2017	Juillet 27, 2017 - Oct 26, 2017	Octobre 25, 2018	Octobre, 24, 2019
Durée d'acquisition des droits	2 ans	3 ans	2 ans	2 ans	1 - 4 ans	1 - 4 ans	1 - 4 ans	1 - 4 ans	1 - 4 ans
Durée de vie contractuelle	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Durée de vie attendue	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	4 - 9 ans	4 - 9 ans	4 - 9 ans	4 - 9 ans	4 - 9 ans
Nombre octroyé	231 792	277 200	192 000	125 784	38 070	59 480	46 465	125 000	105 680
Parité BSA / Action	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix de souscription du BSA	€ 0,02	€ 0,07 - € 0,11	€ 0,04 - € 0,30	€ 0,43 - € 0,48	€ 9,98 - € 16,82	€ 13,89 - € 17,44	€ 13,88 - € 17,55	€ 6,91	€ 6,81
Prix d'exercice	€ 0,70	€ 0,70	€ 0,70 - € 5,95	€ 8,28 - € 9,65	€ 35,18 - € 41,02	€ 33,98 - € 43,42	€ 35,80 - € 44,37	€ 19,71	€ 17,44
Conditions de performance	Non	Oui(A)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

(A) Toutes les conditions de performance associées au Plan B ont été satisfaites au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Evolution du nombre de BSA non destinés à des membres du personnel

	RSA
Solde au 1er Janvier 2019	291 670
Attribué	105 680
Exercé	—
Annulé	(33 583)
Expiré	—
Solde au 31 Décembre 2019	363 767
Attribué	—
Exercé	(7 250)
Annulé	(12 742)
Expiré	—
Solde au 31 Décembre 2020	343 775

Répartition du solde de clôture

	31 Décembre, 2019	31 Décembre, 2020
Nombre d'instruments en circulation	363 767	343 775
Prix d'exercice moyen pondéré	€14,83	€15,12
Nombre d'instruments exerçables	156 604	205 890
Prix d'exercice moyen pondéré	€ 17,52	17,33
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	7,6 ans	6,8 ans

2.9 Variation des capitaux propres

En Euros

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	717 489 836
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	853 323 231
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	853 323 231
Variations du capital social	5 795
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 688 796
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	0
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	135 209 687
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	-135 833 395
Variations en cours d'exercice	1 070 882
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	854 394 113
Résultat de l'exercice	80 482 469
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant AGO	934 876 581

2.10 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Actif Montant Au 31/12/2020	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Montant Au 31/12/2020
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	41 367 557		41 367 557	1 658
Sur créances	396 103		396 103	13 834
Sur dettes financières	547 101		547 101	589 182
Sur dettes d'exploitation	799 035		799 035	863 255
Sur dettes sur immobilisations				
Total en Euros	43 109 796	-	43 109 796	1 467 930

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

Chiffre d'affaires	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			-
Ventes de produits intermédiaires			-
Ventes de produits résiduels			-
Travaux			-
Etudes			-
Prestations de services	154 677	13 471 578	13 626 254
Ventes de marchandises			-
Produits des activités annexes	3 314 916		3 314 916
Total en Euros	3 469 593	13 471 578	16 941 170

3.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En Euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	77 421 566	- 4 107 609	81 529 174
+ Résultat exceptionnel	- 993 970	52 735	- 1 046 706
- Participations des salariés	-	-	-
Résultat comptable	76 427 595	- 4 054 874	80 482 469

Le montant de l'impôt indiqué correspond à la somme des postes suivants :

- Impôts sur les bénéfices : 10 432 094 Euros
- Crédit impôt recherche : - 14 486 968 Euros

3.3 Eléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat

Eléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat (Euros)	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et crances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Charges d'exploitation		116 281 276	
Charges financières		571 243	
Charges exceptionnelles			
Total Charges	-	116 852 519	-
Produits d'exploitation		452 175 905	
Produits financiers		62 432 387	
Produits exceptionnels		84 201	
Total Produits	-	514 692 494	-

3.4 Charges et produits exceptionnels

Produits exceptionnels	Montant
Produits exceptionnels divers	230 607
Produits de cessions des éléments d'actifs corporels cédés	372 591
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 099
Total en Euros	628 296

Charges exceptionnelles	Montant
Pénalités et amendes	-
Abandon de créances	4 795
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	291 177
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	1 326 295
Total en Euros	1 622 267

3.5 Participation des salariés

Le montant versé en 2020 au titre de la participation des salariés est nul.

Le montant de la participation des salariés comptabilisé au titre de l'exercice 2020 est nul.

Partie 4 – Engagements financiers et informations complémentaires

4.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	4 706 514
Autres engagements donnés	84 141 993
Garantie bancaire autonome	5 628 000
Total (1)	94 476 507
(1) Dont concernant :	-
- les dirigeants	-
- les filiales	-
- les participations	-
- les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-
Engagements reçus	Montant
Autres engagements reçus	
Total	-
Engagements réciproques	Montant
Total en Euros	-

Les autres engagements donnés comprennent principalement les paiements minimaux futurs au titre des engagements immobiliers, hosting et autres non résiliables.

4.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
Ecart de conversion actif 2020	13 805 050
Total en Euros	13 805 050
Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
Provisions pour congés payés	
Participation des salariés	-
Autres :	
C3S 2020	222 527
Effort construction 2020	112 036
Provision pour perte de change 2020	13 805 050
Ecart de conversion passif 2020	470 075
Total en Euros	14 609 688

4.3 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des dirigeants par catégorie n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction. Le montant des jetons de présence versé aux administrateurs de la Société s'est élevé à 1 798 658 Euros en 2020.

Conformément à la législation en vigueur, aucune avance ni crédit n'a été consenti en faveur des dirigeants et mandataires sociaux.

Les engagements en matière de pensions de retraites ou indemnités assimilées concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2020 s'élèvent à 20 milliers d'euros.

4.4 Effectif moyen

	au 31 Décembre 2020
Cadres	902
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Total	902

4.5 Engagements de retraites et assimilés

L'estimation des engagements concernant les indemnités de départ en retraite a été réalisée au 31 décembre 2020 selon la méthode rétrospective. Cette méthode tient compte de l'âge et de l'ancienneté actuels de chaque salarié, de leur espérance de vie jusqu'à 65 ans ainsi que de la probabilité de présence dans l'entreprise à cet âge.

Le barème retenu concernant le nombre de mois de salaire d'indemnité est celui de la convention collective SYNTEC ; le montant de départ à la retraite est ainsi égal à 1 mois par année de présence, plus 1/5 de mois à partir de la 6ème année.

Le calcul est estimé à partir des rémunérations versées 2020 et tient compte d'un taux de rotation par tranches d'âge entre 0 et 17,8%, d'un taux d'actualisation de 0.85%, d'un taux de revalorisation des salaires de 5% et d'un taux de charges sociales de 49%.

La société n'applique pas la méthode préférentielle de comptabilisation des IFC préconisée par l'ANC n°2014-3.

Le montant de l'engagement est de 4 706 514 euros.

4.6 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE a été remplacé au 1^{er} janvier 2019 par un allègement de cotisations patronales pérenne, ciblé sur les bas salaires.

4.7 Information sur les honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes de Criteo SA s'élève à 124 000 Euros sur l'exercice clos le 31.12.2020.

4.8 Liste de filiales et participations

Filiales	Valeur brute des titres (Euros)	Valeur nette des titres (Euros)	Avance, avals & cautions (Euros)	Capital (Euros)	Capitaux propres (hors capital) avant affectation (Euros)	% détenu à la clôture de l'exercice	Dividendes distribués en 2020 (Euros)	Chiffre d'affaires 2020 (Euros)	Résultat 2020 (Euros)
Críteo France (France)	24 062 257	24 062 257	0	1 297 056	35 883 491	100%	7 246 978	146 295 754	(595 728)
Críteo Ltd (Royaume-Uni)	14 049 751	14 049 751	19 851 298	111 232	(1 167 084)	100%		95 585 409	816 303
Críteo GmbH (Allemagne)	512 404	512 404	0	25 000	12 204 106	100%	4 905 339	225 474 731	2 392 148
Críteo BV (Pays Bas)	100 000	100 000	0	100 000	2 576 558	100%	998 864	44 340 562	1 081 108
Críteo Corp (USA)	67 816 091	67 816 091	297 477 049	67 876 681	(33 442 172)	100%		733 023 143	(22 203 251)
Críteo Do Brazil Desenvolvimento De Serviços De Internet LTDA (Brésil)	2 126 831	2 126 831	0	1 217 716	(2 663 543)	99%		37 193 893	(246 168)
Críteo Australie PTY (Australie)	71	71	9 313 547	63	(7 778 415)	100%		24 055 881	122 990
Críteo KK (Japon)	63 766	63 766	0	86 963	73 000 754	66%		267 275 705	8 150 897
Críteo SRL (Italie)	20 000	20 000	0	20 000	6 653 137	100%	1 083 185	48 894 556	(1 342 217)
Críteo Singapore PTE Ltd (Singapour)	17 283 525	17 283 525	8 807 446	15 490 240	(13 798 263)	100%		26 598 910	(244 587)
Críteo LLC (Russie)	305 709	305 709	0	109	56 902	100%	789 508	31 092 839	1 756 193
Críteo Espana S.L. (Espagne – Madrid)	3 000	3 000	1 593 700	3 000	3 044 217	100%		31 155 925	(274 976)
Críteo Europa MM S.L. (Espagne – Barcelone)	3 000	3 000	0	3 000	1 594 220	100%	860 079	140 313	1 222 418
Críteo MEA FZ LLC (Dubai)	12 937	12 937	0	10 969	2 591 846	100%		19 159 663	270 282
Críteo Reklamçilik Hizmetleri ve Ticaret AS (Turquie)	1 206 576	1 206 576	0	746 179	(199 548)	100%		15 469 429	(103 907)
Críteo Canada Corp. (Canada)	1	1	1 605 324	1	2 894 161	100%		18 938 360	(159 863)
Críteo Finance SAS (France)	10 000	10 000	5 507 796	10 000	(24 811)	100%		19 027 759	(496 147)
Críteo India Private Limited (Inde)	538 432	538 432	0	446 127	279 834	99%		6 819 707	(1 459 945)
Críteo Korea Ltd (Corée)	78 342	78 342	11 022 886	74 850	(4 756 073)	100%		61 642 980	(1 802 881)
Críteo Nordics AB (Suède)	4 876	4 876	0	4 983	1 555 495	100%		28 956 764	6 967
MadYourself (USA)	2 995 571		0	815	171 950	100%		0	0
Condigolabs (France)	1 000 000	1 000 000	0	166 667	933 000	40%		0	(221 000)

Source : comptes des filiales présentés en principe comptable US GAAP (principe suivi par le groupe dans le cadre de son reporting interne) convertis en Euros.

CRITEO

Société anonyme au capital de 1.656.802,65 euros

Siège social : 32 rue Blanche, 75009 Paris

484 786 249 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 15 JUIN 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la société CRITEO en date du 15 juin 2021 a adopté la résolution suivante :

Huitième résolution

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 80.482.469 euros,

décide d'affecter ledit bénéfice au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Extrait certifié conforme à l'original.

DocuSigned by:
 *Olivia Homo*
FA5EFF4E253A4EF...

Olivia Homo

Fondé de pouvoir

Rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion sur les activités de la Société et de son groupe pendant l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020 et soumettons à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous proposons par ailleurs de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et d'examiner les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, est inclus dans le présent rapport de gestion le rapport sur le gouvernement d'entreprise (section II).

Pour rappel, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés, qui ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable en vigueur, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, pour consultation.

Table des matières

I. RAPPORT DE GESTION	4
1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU GROUPE CRITEO ET DE CRITEO SA.....	4
A. ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	4
B. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	6
2. INFORMATIONS FINANCIERES ET RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE ET DE CRITEO SA.....	7
A. LES RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE.....	7
B. LES RESULTATS DE CRITEO SA	9
C. TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES:.....	10
3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	11
A. AU NIVEAU DU GROUPE	11
B. AU NIVEAU DE CRITEO SA.....	14
4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS POST-CLOTURE	15
5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE ET LE GROUPE SONT CONFRONTES	15
6. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .	17
A. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020	17
B. ACTIVITES EN MATIERE DE R&D	17
7. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	17
8. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE.....	17
A. AFFECTATION DU RESULTAT	17
B. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	17
C. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES	17
D. PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE.....	18
9. CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE	18
A. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL.....	18
B. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS.....	19
10. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT.....	20
11. LES SALARIES	21
A. REPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE.....	21
B. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	21
II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	22
1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	22
A. LISTE DES MANDATS.....	22
B. DIRECTION GENERALE.....	24
2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE ET CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE 24	
3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	26
<i>ANNEXE A 1 - Tableau des résultats de la Société</i>	27

<i>ANNEXE A 2 - Tableau des résultats du groupe.....</i>	<i>28</i>
<i>ANNEXE B - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients.....</i>	<i>29</i>
<i>ANNEXE C - Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital</i>	<i>31</i>
<i>ANNEXE D – Déclaration de performance extra-financière</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.4</i>

I. Rapport de gestion

1. Présentation de l'activité du groupe Criteo et de Criteo SA

a. Activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

Criteo a débuté son activité en France en 2007 et s'est depuis développé en Europe. En 2009, Criteo a étendu son activité à l'Amérique du Nord puis à la région Asie-Pacifique fin 2010. En novembre 2016, Criteo a acquis HookLogic, Inc. ("HookLogic"), une société de marketing à la performance basée à New-York mettant en relation des grandes marques avec des sites de e-commerce proposant des annonces pour des produits sponsorisés. Les produits de HookLogic font désormais partie de l'offre « Criteo Retail Media ».

Criteo est une société technologique fournissant au monde des marketeurs de la publicité sécurisée et impactante. Criteo permet de générer de la croissance auprès des marques et des détaillants en s'appuyant sur des données relatives aux achats en ligne via de l'intelligence artificielle "IA" et sur une couverture à grande échelle du parcours client.

Criteo tire parti de collectifs de données partagées entre ses clients lui offrant une compréhension précise des intentions et des habitudes d'achat des consommateurs. Pour offrir une publicité impactante et de confiance, Criteo active les données au moyen d'algorithmes propriétaires de machine-learning et dans le respect de la confidentialité, valorise les emplacements publicitaires et livre des publicités numériques pertinentes en temps réel sur différents terminaux et environnements, afin d'inciter les utilisateurs à interagir avec ces publicités. En facturant ses produits de manière flexible selon l'objectif marketing en mesurant sa valeur avec des métriques de performance claires et bien définies, Criteo rend le retour sur investissement transparent et facile à mesurer pour ses clients.

La mission de Criteo est d'offrir aux marketeurs, aux marques, aux commerçants, aux éditeurs, aux créateurs de contenus et aux agences du monde entier une publicité impactante et de confiance. La plateforme Criteo permet à ses clients d'atteindre leurs différents objectifs marketing, de la conversion à la notoriété de marque.

Au cours des quinze dernières années, Criteo a construit sa position de marché en se concentrant sur trois piliers : des données d'achat actionnables, la technologie prédictive pour activer ces données et atteindre ses objectifs marketing, et son accès à un large ensemble de consommateurs. Criteo améliore continuellement sa technologie, atteint toujours plus de consommateurs, et a mis en place le Criteo Shopper Graph, un ensemble de collectifs de données hautement différencié construit à travers la collaboration et la mise en commun des données au sein de l'écosystème ouvert de ses clients commerçants et de marques.

Historiquement, le modèle Criteo s'est concentré essentiellement sur la conversion des visiteurs du site web de ses clients en acheteurs (« Conversion »), au moyen de sa solution historique de reciblage publicitaire (« Criteo Dynamic Retargeting »). Depuis lors, Criteo a engagé des ressources substantielles pour élargir son portefeuille de solutions et inclure d'autres objectifs marketing tels que le développement de la considération et de la notoriété (respectivement « Consideration » et « Awareness ». La considération désigne le fait qu'en situation de

recherche ou d'achat, un consommateur considère un commerçant ou une marque comme un choix possible permettant de répondre à son besoin. Pour développer la notoriété, Criteo travaille sur l'exposition d'une marque, d'un commerçant et de ses produits, notamment auprès de consommateurs qui n'auraient pas été en contact avec le commerçant ou la marque auparavant.

En plus d'atteindre ces différents objectifs marketing grâce à l'offre « Criteo Marketing Solutions », Criteo Retail Media permet aux commerçants de générer des revenus publicitaires auprès des marques, en monétisant leurs données et leurs audiences.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services ont été transférés aux clients ou aux agences publicitaires, pour un montant qui reflète la rémunération attendue en échange des services rendus. Pour les campagnes valorisées au coût par clic ou au coût par installation, le chiffre d'affaire est comptabilisé lorsque l'utilisateur clique sur une bannière personnalisée affichée par le Groupe ou installe une application. Pour les campagnes valorisées au coût par impression, le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors que la bannière personnalisée est affichée à l'utilisateur. Le Groupe intervient principalement en qualité de principal puisqu'il (1) contrôle l'inventaire publicitaire (espace sur les sites internet) avant transfert aux clients ; (2) est le seul responsable de la réalisation de l'engagement publicitaire et des risques d'inventaires ; (3) détermine librement les prix de vente. Basé notamment sur ces éléments, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute.

En application de l'article n° L. 225-100-1. I. 5° du Code de commerce , nous vous informons que toutes les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont été mises en place.

b. Activité des principales filiales au cours de l'exercice écoulé

Vous trouverez ci-après le tableau des résultats des filiales de la Société au 31 décembre 2020.

Filiales	% détenu à la clôture de l'exercice	Chiffre d'affaires 2020 (Euros)	Résultat 2020 (Euros)
Criteo France (France)	100%	146 295 754	(595 728)
Criteo Ltd (Royaume-Uni)	100%	95 585 409	816 303
Criteo GmbH (Allemagne)	100%	225 474 731	2 392 148
Criteo BV (Pays Bas)	100%	44 340 562	1 081 108
Criteo Corp (USA)	100%	733 023 143	(22 203 251)
Criteo Do Brazil Desenvolvimento De Serviços De Internet LTDA (Brésil)	99%	37 193 893	(246 168)
Criteo Australie PTY (Australie)	100%	24 055 881	122 990
Criteo KK (Japon)	66%	267 275 705	8 150 897
Criteo SRL (Italie)	100%	48 894 556	(1 342 217)
Criteo Singapore PTE Ltd (Singapour)	100%	26 598 910	(244 587)
Criteo LLC (Russie)	100%	31 092 839	1 756 193
Criteo Espana S.L. (Espagne – Madrid)	100%	31 155 925	(274 976)
Criteo Europa MM S.L. (Espagne – Barcelone)	100%	140 313	1 222 418
Criteo MEA FZ LLC (Dubai)	100%	19 159 663	270 282
Criteo Reklamcilik Hizmetleri ve Ticaret AS (Turquie)	100%	15 469 429	(103 907)
Criteo Canada Corp. (Canada)	100%	18 938 360	(159 863)
Criteo Finance SAS (France)	100%	19 027 759	(496 147)
Criteo India Private Limited (Inde)	99%	6 819 707	(1 459 945)
Criteo Korea Ltd (Corée)	100%	61 642 980	(1 802 881)
Criteo Nordics AB (Suède)	100%	28 956 764	6 967
MadYourself (USA)	100%	0	0
Condigolabs (France)	40%	0	(221 000)

2. Informations financières et résultats consolidés du Groupe et de Criteo SA

a. Les résultats consolidés du Groupe

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'adoptés par l'Union européenne. Les principales méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 3 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

Le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2020 est détaillé dans la note 2 aux états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice 2020 s'est élevé à 1 816,4 millions d'euros (-10.1 % par rapport à 2019).

Le résultat opérationnel s'est élevé à 98,9 millions d'euros et le résultat net consolidé s'est élevé à 66,1 millions d'euros.

Le résultat financier est une perte s'élevant à 4,4 millions d'euros résultant principalement i) des intérêts sur dettes locatives, ii) de la charge d'intérêts relative au tirage de 140,0 millions d'euros de Mai à Novembre 2020, de l'amortissement des frais initiaux et des commissions de non-utilisation dans le cadre de notre ligne de crédit renouvelable, et iii) partiellement compensés par les revenus des placements en trésorerie et équivalents de trésorerie.

La charge d'impôt s'est élevée à 28,3 millions d'euros. Celle-ci s'explique principalement par 24,9 millions d'euros d'impôts courants et 3,4 millions d'euros d'impôts différés. Les principales composantes de l'impôt du Groupe sont présentées en note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de Criteo SA ressort en un bénéfice de 63,6 millions d'euros (- 17,6% par rapport à 2019); la part revenant aux intérêts minoritaires s'élevant à 2,6 millions d'euros.

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève à 1 509,6 millions d'euros à fin 2020. Les principaux agrégats composant ce bilan sont décrits ci-dessous.

Les actifs non courants s'élèvent à un total de 643,0 millions d'euros comprenant 626,9 millions d'euros d'actifs immobilisés.

Les actifs courants s'élèvent à un total de 866,6 millions d'euros et sont essentiellement composés de créances externes à hauteur de 386,3 millions d'euros et d'éléments de trésorerie pour un montant de 397,8 millions d'euros.

Les capitaux propres, part du groupe, s'élèvent à 910,1 millions d'euros et incluent le profit, part du Groupe, de la période pour 63,6 millions d'euros.

Les passifs courants s'élèvent à 489,3 millions d'euros et sont principalement composés de dettes fournisseurs externes pour un montant de 299,4 millions d'euros et dettes relatives aux contrats de location pour un montant de 40,3 millions d'euros.

Les passifs non courants s'élèvent à 81,2 millions d'euros et sont principalement composés de la part non courant des dettes relatives aux contrats de location suite à l'application de la norme IFRS 16 Contrats de location à partir du 1er janvier 2019.

Trésorerie et financement consolidés

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et des comptes de placement rémunérés. Ces éléments classés en trésorerie servent à financer les activités du Groupe. Le Groupe détient également des investissements financiers classés en actifs non-courants composés de dépôts à terme, ne répondant pas à la classification de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2020, le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe étaient de 397,8 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas de découvert bancaire au 31 décembre 2020.

Les variations et principales composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées en note 21 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Depuis 2012, le Groupe a contracté auprès d'établissements financiers divers emprunts aux fins de financement d'immobilisations corporelles (équipement, notamment). En septembre 2015, il a également contracté une ligne de crédit renouvelable multidevises permettant un tirage de 250 millions d'euros ou équivalent en devises pour financer les besoins généraux du Groupe, incluant les opérations de croissance externe. Cet accord a été amendé le 29 mars 2017 incluant notamment l'extension de la durée contractuelle de 2020 à 2022 et l'augmentation de seuil des fonds pouvant être levés de 250,0 à 350,0 millions d'euros. Le 4 Mai 2020, Criteo a réalisé un tirage préventif de 140,0 millions d'euros. Ce tirage de six (6) mois a intégralement été remboursé le 4 Novembre 2020. De plus, l'accord a été amendé prolongeant la durée de terme de l'accord pour une année supplémentaire pour 350 millions d'euros jusqu'à Mars 2022 et pour 294 millions d'euros de Mars 2022 à Mars 2023. Le coût de la prolongation d'un an est de 0,025% du montant prolongé.

Le montant de la dette financière au 31 décembre 2020 s'élève à 2,7 millions d'euros. La répartition de cette dette en passifs financiers courants et non courants est présentée en note 25 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Le Groupe dispose aussi de facilités bancaires sous forme de lignes de crédit court terme et de découverts bancaires autorisés auprès de HSBC plc, de BNP Paribas et du LCL. Le Groupe pourrait ainsi disposer d'un montant maximum de 21,5 millions d'euros de facilités avec ces établissements bancaires. Au 31 décembre 2020, aucun tirage n'a été effectué. En cas de tirage, les intérêts sont calculés sur la base du taux Euribor 1 mois ou Euribor 3 mois.

S'agissant de financements court terme, les banques peuvent les dénoncer dans un très court délai. Ces facilités intègrent des clauses particulières en cas de défaut de paiement, mais n'ont fait l'objet d'aucun octroi de garantie et ne contiennent aucune clause de covenant bancaire à l'exception de la ligne de crédit de 350,0 millions d'euros pour laquelle les conditions sont respectées au 31 décembre 2020.

Engagements hors bilan consolidés

Au 31 décembre 2020, le Groupe a 5,0 millions d'euros d'autres engagements non résiliables liés aux licences des logiciels et de maintenance ainsi que 0,4 million d'euros d'engagements liés à la bande passante nécessaire au fonctionnement des serveurs du Groupe.

b. Les résultats de Criteo SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable et conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 16,9 millions d'euros contre 25,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 437,0 millions d'euros contre 482,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 440,1 millions d'euros contre 451,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 47,4 millions d'euros contre un résultat bénéficiaire de 87,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 128,4 millions d'euros et de 98,5 millions d'euros contre 94,3 millions d'euros et de 64,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Il en ressort un résultat financier bénéficiaire de 29,9 millions d'euros contre un résultat bénéficiaire de 29,7 millions d'euros pour l'exercice 2019.

En conséquence, le résultat courant bénéficiaire avant impôts s'élève à 77,3 millions d'euros contre un résultat de 117,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels sont de 0,6 million d'euros en 2020, contre 7,4 millions d'euros en 2019. Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1,6 million d'euros contre 0,7 million d'euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 80,5 millions d'euros contre un bénéfice de 135,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Bilan

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 277,9 millions d'euros contre 1 208,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le montant des immobilisations incorporelles s'élève à la somme nette de 72,7 millions euros contre 28,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le montant des immobilisations corporelles s'élève à la somme nette de 82,4 millions d'euros contre 102,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le poste d'immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2020 à la somme de 467,7 millions euros contre 537,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 611,6 millions d'euros contre 528,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à la somme de 1,7 million d'euros contre 1,7 million d'euros pour l'exercice précédent et les primes d'émission, à la somme totale de 287,4 millions d'euros contre 285,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le poste Dettes s'élève à la somme de 272,9 millions d'euros pour l'exercice écoulé contre 318,5 millions d'euros pour l'exercice 2019 et est constitué :

Des emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	189,8 millions d'euros
Des dettes fournisseurs et comptes rattachés	36,6 millions d'euros
Des dettes fiscales et sociales pour	44,1 millions d'euros
Des dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,4 million d'euros
Des dettes auprès d'établissement de crédit	1,2 million d'euros
D'autres dettes	0,8 million d'euros

(1) composés essentiellement de dettes inter-compagnies pour 189,8 millions d'euros, compensées partiellement par des créances inter-compagnies pour 121,4 millions d'euros.

c. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices :

Au présent rapport sont joints, en Annexes A-1 et A-2, les tableaux visés à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats du Groupe et de la Société au cours des cinq derniers exercices.

3. Evènements importants survenus au cours de l'exercice

a. Au niveau du groupe

Rachats par la Société de ses propres actions

Le 25 octobre 2018, le Conseil d'administration de Criteo a autorisé un programme de rachats d'actions d'un montant maximal de 80,0 millions de dollars (70,5 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS ») afin d'être utilisé dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attributions d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition (le « **SBB1** »). Les rachats ont été exécutés aux conditions de marché et soumis à la règle SEC 10b5-1. Au cours du 4e trimestre 2018, la Société a racheté 3,5 millions d'actions propres pour le montant autorisé.

Le 8 février 2019, le Conseil d'administration a constaté la réduction de capital de Criteo S.A. suite à l'annulation de 1,6 millions d'actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachats d'actions.

Le 26 juillet 2019, le Conseil d'administration de Criteo a autorisé un second programme de rachats d'actions d'un montant maximal de 80,0 millions de dollars (71,4 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS ») afin d'être utilisé dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attributions d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition (le « **SBB2** »). Les rachats ont été exécutés aux conditions de marché et soumis à la règle SEC 10b5-1. Au cours du 2nd semestre 2019, la Société a racheté 3,2 millions d'actions propres pour le montant autorisé. Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de 3,9 millions d'actions propres destinées à être utilisées dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attribution d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition.

Le 23 avril 2020, le Conseil d'administration de Criteo a autorisé un troisième programme de rachat d'actions d'un montant de 30,0 millions de dollars (26,3 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS ») afin d'être utilisé dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attributions d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition (le « **SBB3** »). Les rachats ont été exécutés aux conditions de marché et soumis à la règle SEC 10b5-1. Au cours du 3e trimestre, le Groupe a racheté 2,1 millions d'actions propres pour le montant autorisé.

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de 5,6 millions d'actions propres destinées à être utilisées dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'attribution d'actions gratuites à l'issue des périodes d'acquisition.

	Nombre	Montant (en milliers d'euros)
Solde au 31 décembre 2018	3 459 119	69 741
Annulation d'actions propres - Regroupements d'entreprises	(1 594 288)	(31 819)
Actions propres rachetées - Regroupements d'entreprises ou futurs vestings	1 498 709	25 740
Actions propres rachetées - futurs vestings	1 743 223	27 217
Actions propres émises - 2019 vestings	(1 203 090)	(24 328)
Solde au 31 décembre 2019	3 903 673	66 551
Actions propres rachetées - futurs vestings	3 358 068	39 208
Actions propres émises - 2020 vestings	(1 472 346)	(25 825)
Actions propres émises - regroupements d'entreprises	(156 859)	(3 562)
Solde au 31 décembre 2020	5 632 536	76 372

Cessation des activités de recherche et de développement à Palo Alto

Le 7 octobre 2019, le Groupe a annoncé la cessation des activités de recherche et de développement du site de Palo Alto (Etats-Unis). Une charge de restructuration de 0,6 million (2019 : 0,6 million d'euros) en "Recherche et Développement" a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat au cours de l'exercice 2020 comprenant des indemnités de personnel. Le montant enregistré en dettes courantes au Bilan consolidé est de 0,2 million d'euros (2019 : 5,0 millions d'euros).

Rupture du contrat de location à Palo Alto

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a mis fin de manière anticipée au contrat de location du site de Palo Alto, ayant initialement une date d'échéance en 2027. Le Groupe a supporté des frais d'intermédiaires et des pénalités de sortie de 4,0 million d'euros. L'impact net de la dépréciation du droit d'utilisation, de la dette locative et des actifs corporels associés est non significatif. Des charges de restructuration ont été comptabilisées pour 1,3 million d'euros en frais de "Recherche et Développement", 0,7 million d'euros en frais "Généraux et Administratifs", 2,0 million d'euros en frais "Marketing et commerciaux".

Nouvelle structure organisationnelle

Dans le cadre d'une nouvelle structure organisationnelle en adéquation avec sa stratégie commerciale, une charge de restructuration de 2,3 millions d'euros a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat au cours de l'exercice 2020 (2019 : €0,6 million) correspondant principalement à des indemnités de personnel (4,6 millions d'euros) nettes de la reprise de charges d'actions gratuites ou d'options de souscription liée aux instruments de capitaux propres annulés (2,3 millions d'euros). Cette charge de restructuration a été allouée pour 0,1 million d'euros en "Recherche et Développement", 1,8 million d'euros en "Frais marketing et commerciaux" et 0,4 million d'euros en "Frais généraux et administratifs". Le montant enregistré en dettes courantes au Bilan consolidé est de 1,7 million d'euros (2019 : 0,5 million d'euros).

Evolution de la politique de financement du Groupe

Le 24 septembre 2015, une ligne de crédit renouvelable multidevises auprès de BNP Paribas, Crédit Lyonnais (LCL), HSBC France, Natixis et Société Générale, d'un montant de 250,0 millions d'euros (ou d'un montant équivalent en dollars ou dans d'autres devises optionnelles sous conditions) a été contractée pour une durée de cinq ans. En 2017, l'accord a été amendé augmentant notamment le montant de la facilité de crédit de 250,0 à 350,0 millions d'euros et la durée de terme de 2020 à 2022. Le 4 mai 2020, le Groupe a décidé de réaliser un tirage préventif de 140,0 millions d'euros. Ce tirage de six mois a été totalement remboursé le 4 novembre 2020. De plus, l'accord a été amendé prolongeant la durée de terme de l'accord pour une année supplémentaire pour 350,0 millions d'euros jusqu'à Mars 2022 et pour 294,0 millions d'euros de Mars 2022 à Mars 2023.

Evolution des investissements financiers du Groupe

En décembre 2020, le Groupe a investi respectivement, 5,0 millions de dollars (4,1 millions d'euros) et 10,0 millions d'euros dans des placements à durée déterminée de 24 et 15 mois à des taux d'intérêts annuels de 0.60% et 0.50%. Ces investissements ont été classés en investissements financiers car ils ne répondent pas aux critères de classification en trésorerie et équivalents de trésorerie.

En septembre 2020, le Groupe a investi 20,0 millions de dollars (16,3 millions d'euros) dans un placement à durée déterminée de 12 mois à un taux d'intérêt annuel de 0.75%. Ce nouvel investissement financier est classé en trésorerie et équivalent de trésorerie.

En juin 2020, le Groupe a investi 20,0 millions d'euros dans un placement à durée déterminée de 24 mois à un taux d'intérêt annuel de 0.25%. Cet investissement a été classé en investissement financier car il ne répond pas aux critères de classification en trésorerie et équivalents de trésorerie.

b. Au niveau de Criteo SA

Rachats par la Société de ses propres actions

Dans les comptes de Criteo SA, les opérations ont été comptabilisées comme suit :

En EUR	SBB1 - Actions propres - Regroupements d'entreprises 2018 & 2019	SBB1 - Actions propres - Vestings 2018 & 2019	SBB2 - Actions propres - Regroupements d'entreprises 2019	SBB2 - Actions propres - 2019 & 2020	SBB3 - Actions propres - 2020	Solde au 31 décembre 2020
Inscription à l'actif	Autres immobilisations financières	Valeurs mobilières de placement	Autres immobilisations financières	Valeurs mobilières de placement	Valeurs mobilières de placement	Totaux
Nombre d'Actions propres rachetées	1 751 147	1 748 111	1 498 709	1 743 223		6 741 190
Valeur d'Acquisition	35 224 503	35 219 830	25 727 248	27 200 327		123 371 909
Nombre de Sortie : Vesting 2018 & 2019	1 594 288	1 152 973		90 256		2 837 517
Valeur de sortie : Vesting 2018 & 2019	31 804 887	22 924 059		1 392 931		56 121 877
Nombre d'Actions propres à la date de clôture 2019	156 859	595 138	1 498 709	1 652 967		3 903 673
Provision (cours moyen de clôture 2019)	1 020 451		2 210 821			3 231 273
Nombre d'Actions propres rachetées en 2020	-	-	-	1 258 068	2 100 000	3 358 068
Valeur d'Acquisition				16 656 679	22 521 878	39 178 558
Nombre de Sortie : 2020	156 859	595 138	-	877 208	-	1 629 205
Valeur de sortie : 2020	3 419 615	12 295 771		13 657 532		29 372 918
Nombre de Sortie : 2018 à 2020	1 751 147	1 748 111	-	967 464		4 466 722
Valeur de sortie : 2018 à 2020	35 224 502	35 219 830	-	15 050 463		85 494 795
Nombre d'Actions propres à la date de clôture 2020	-	-	1 498 709	2 033 827	2 100 000	5 632 536
Réévaluation au cours de clôture	-	-	2 552 943	2 956 093	1 766 084	7 275 121
Valeur à la clôture	-	-	23 174 305	25 850 450	20 755 794	69 780 549

Par ailleurs, une provision pour risques a été comptabilisée à hauteur de 24,3 millions d'euros pour couvrir les attributions d'actions gratuites.

Finalisation de la restructuration de Storetail

Le 11 août 2020, Criteo SA a absorbé sa filiale Storetail Marketing Services SA. Par la suite, Criteo SA a apporté l'activité ex-Storetail à Criteo France SAS, à l'exception de certains actifs spécifiques tels que la propriété intellectuelle, en vigueur au 11 août 2020.

La restructuration de l'activité Storetail est désormais terminée.

Liquidation de succursale en Corée

En 2020, Criteo a achevé la liquidation de la succursale établie à Séoul, en Corée, sous le nom de Criteo S.A., Korea Branch.

Dissolution de la succursale de Shanghai

En 2020, Criteo a achevé la clôture de Criteo Shanghai, une succursale de Criteo Advertising (Beijing) Co., Ltd.

4. Evénements significatifs survenus post-clôture

Conversion de dette en capitaux propres de Criteo Corp.

Au 1^{er} janvier 2021, la dette inter-compagnie de la filiale américaine Criteo Corp. envers son actionnaire unique, Criteo SA, a été convertie en capital pour un montant 331,5 millions de dollars, sans aucune émission d'action au profit de Criteo SA.

Le 5 février 2021 le Groupe a annoncé l'autorisation par son Conseil d'Administration d'un programme de rachat d'actions propres ne pouvant excéder 100,0 millions de dollars (81,5 millions d'euros) équivalents en American Depositary Share (« ADS ») afin de satisfaire l'attribution d'actions gratuites à ces employés à l'issue des périodes d'acquisition, dans le but de limiter tout dilution future.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés

Investir dans les titres de Criteo comporte des risques de niveaux élevés, notamment et de manière non limitative, les risques suivants :

- Si Criteo ne parvient pas à innover, à améliorer sa marque, à s'adapter et à répondre efficacement à l'évolution rapide de la technologie, ses offres pourraient devenir moins compétitives ou obsolètes. Ses investissements dans de nouvelles solutions et technologies pour répondre aux nouveaux objectifs de marketing de ses clients sont intrinsèquement risqués et pourraient ne pas être un succès.
- S'agissant de la rétention et du recrutement de ses talents, Criteo est confronté à une concurrence intense et croissante. Criteo doit retenir ses talents, continuer à attirer de nouveaux talents hautement qualifiés, à retenir son équipe de direction et d'autres employés clés, au risque de ne pas être en mesure de soutenir sa croissance ou d'atteindre ses objectifs commerciaux.
- Le marché dans lequel Criteo évolue est hautement concurrentiel, et la société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec succès avec ses concurrents actuels ou futurs.
- Si la société ne parvient pas à se fournir en inventaire publicitaire de manière constante et à élargir son accès à cet inventaire, son activité et ses résultats d'exploitation pourraient en être affectés.
- L'incapacité de Criteo AI Engine à prédire avec précision l'engagement des utilisateurs pourrait entraîner des coûts importants, des pertes de revenus et une diminution de l'inventaire publicitaire.

- Les évolutions réglementaires, législatives ou d'auto-réglementation concernant les questions de confidentialité sur Internet pourraient avoir un impact négatif sur sa capacité à mener ses activités.
- Le succès dépend de sa capacité à mettre en œuvre sa transformation et à réaliser ses stratégies commerciales à l'échelle mondiale.
- Ses activités et son expansion internationales l'exposent à plusieurs risques.
- Son succès futur dépendra en partie de sa capacité à se développer dans de nouveaux marchés verticaux.
- Criteo opère dans un secteur en évolution rapide, ce qui rend difficile l'évaluation de ses perspectives d'avenir et peut accroître le risque de pas être couronné de succès. Ses taux de croissance historiques peuvent ne pas être représentatifs de sa croissance future, et la société prévoit que ses investissements opérationnels et en capital continueront d'augmenter dans un avenir prévisible. Par conséquent, la société pourrait avoir des difficultés à maintenir sa rentabilité.
- Une partie importante des revenus est tirée de sociétés dans les secteurs de la vente au détail, du voyage et des petites annonces, et tout ralentissement dans ces secteurs ou tout changement de réglementation affectant ces secteurs pourrait nuire à l'activité de Criteo.
- La capacité à générer des revenus dépend de la collecte de volumes importants de données provenant de diverses sources, qui peuvent être restreintes par le choix des consommateurs, imposées par les clients, les éditeurs et les navigateurs ou d'autres logiciels, les changements technologiques et les nouvelles évolutions législatives, réglementaires et de normes industrielles.
- L'activité de Criteo implique l'utilisation, la transmission et le stockage de données personnelles et d'informations confidentielles, et le fait de ne pas protéger correctement ces informations pourrait entraîner un préjudice important pour sa réputation ainsi que des dommages pécuniaires.
- Les défaillances des systèmes et de l'infrastructure qui soutiennent ses solutions et ses opérations, y compris lorsque la société élargit son offre, pourraient perturber considérablement ses activités et faire perdre des clients.
- Si Criteo n'est pas en mesure de protéger ses informations exclusives ou ses droits de propriété intellectuelle, son activité pourrait en être affectée.
- S'il est allégué ou prouvé que sa technologie ou un autre aspect de son activité enfreint les droits de propriété intellectuelle d'autrui, son activité pourrait en pâtir.
- Le prix du marché des ADS a été et peut continuer à être volatile ou peut baisser indépendamment de ses performances opérationnelles.
- Les détenteurs d'ADS peuvent être soumis à des restrictions sur le transfert de leurs ADS et le retrait des actions ordinaires sous-jacentes.
- Les droits des actionnaires de sociétés françaises diffèrent significativement par de nombreux aspects des droits des actionnaires de sociétés américaines.
- Criteo a des ventes et des opérations importantes au niveau mondial et est confronté à des risques liés à des épidémies qui pourraient affecter ses ventes et ses résultats d'exploitation. En particulier, ses activités ont été et continueront d'être affectées par la pandémie COVID-19 en cours et par les initiatives mises en œuvre à l'échelle mondiale pour la contenir.
- En période d'incertitude économique, les entreprises peuvent retarder ou réduire leurs dépenses publicitaires, et la société est ainsi exposée au risque de crédit de certains de ses clients et consommateurs, ce qui pourrait nuire considérablement à son activité.

Pour plus de détails concernant les risques liés à Criteo, veuillez-vous reporter au « Item 1A. Risk Factors » de son rapport annuel sur le formulaire 10-K déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* américaine.

6. Activité en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe

a. Principaux investissements réalisés en 2020

Le Groupe a investi à hauteur de 46,3 millions d'euros en immobilisations corporelles. Les mouvements dans les immobilisations corporelles concernent principalement les acquisitions de serveurs dans les filiales française, américaine et japonaise où sont localisés les Data Centers du Groupe.

b. Activités en matière de R&D

Le Groupe continue d'investir significativement en recherche et développement en matière de recherche fondamentale relative à l'intelligence artificielle, de modèles d'apprentissage, d'améliorations des algorithmes de Criteo, de développement de nouvelles caractéristiques et de nouvelles solutions, de contrôles de la qualité et d'améliorations de l'infrastructure technologique.

L'effectif du Groupe exclusivement dédié à des activités de recherche et de développement s'élève à 624 employés à fin 2020 (soit 24,1% de l'effectif du Groupe), dont 512 au sein de la Société.

7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

Le Groupe axe sa stratégie sur le maintien de ses revenus liés à son activité historique et sur le développement de ses nouveaux produits, actuel et futurs.

8. Approbation des comptes sociaux de l'exercice

a. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 80 482 469 euros :

- à hauteur de 80 482 469 euros, au compte de report à nouveau.

b. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes annuels ne font apparaître ni dépenses somptuaires ni charges non déductibles telles que visées à l'article 39-4 de ce Code.

c. Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

d. Prêts à moins de deux ans consentis par la Société

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

9. Capital social de la Société

a. Participation des salariés au capital social

Au dernier jour de l'exercice :

- la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE), calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle ;
- les actions détenues directement par les salariés, à l'issue d'une attribution gratuite en application de l'article L. 225-197-1 du code de commerce (actions gratuites ou Restricted Stock Units (RSUs)), représentaient 1,65 % du capital social.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'intéressement au capital social, la Société a continué de procéder, au cours de l'exercice écoulé, à l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites. Aucun bon de souscription d'actions n'a été attribué au cours de l'exercice 2020.

Options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Attributions d'actions gratuites (ou Restricted Stock Units (RSUs))

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 16 mai 2019, autorisant l'attribution de bons de souscriptions aux non-salariés.

b. Programme de rachat d'actions

Acquisition par la Société de ses propres actions

Acquisition sur le fondement de l'article L. 225-208 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2, nous vous rendons compte ci-après des acquisitions effectuées par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-208 du code de commerce au cours de l'exercice 2019, en vue de leur attribution aux salariés du groupe dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du code de commerce ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce.

- Nombre d'actions achetées : **3 358 068 (1 258 068 actions dans le SBB2 et 2 100 000 actions dans le SBB3)**
- Prix moyen des achats : 14,5030 USD (soit environ 13,2470 euros)¹ pour le SBB2 et 12,2946 USD (soit environ 10,9086 euros)¹ pour le SBB3
- Montant des frais de négociation : 12 580,28 USD (soit environ 11 490,78 euros)¹ pour le SBB2 et 21 000 USD (soit environ 18 632,61 euros)¹ pour le SBB3¹
- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 3 358 068 actions d'une valeur nominale de 0,025 euro l'une, représentant 5,07 % du capital social au 31 décembre 2020 et d'une valeur comptable totale de 18 245 760,20 USD (soit environ 16 665 613,18 euros)¹, évaluée au cours d'achat moyen de 14,5030 USD (soit environ 13,2470 euros)¹ pour le SBB2 et d'une valeur totale de 25 818 660 USD (soit environ 22 908 046,87 euros)¹, évaluée au cours d'achat moyen de 12,2946 USD (soit environ 10,9086 euros)¹ pour le SBB3

Acquisition sur le fondement de l'article L. 225-209-2 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2, il est précisé qu'aucune acquisition n'a été effectuée par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209-2 du code de commerce au cours de l'exercice 2020, en vue de leur attribution, soit (i) dans les deux ans de leur rachat, en paiement ou en échange d'actifs acquis par la Société dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, soit (ii) dans l'année de leur rachat, en vue de leur attribution aux salariés du groupe dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du code de commerce ou d'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce.

¹ Sur la base d'un taux de change égal à 1,0948 taux moyen sur la période de rachat du SBB2 et 1,12706 sur la période de rachat du SBB3

² Sur la base d'un taux de change égal à 1,10526, taux moyen sur la période de rachat

- Nombre d'actions en stock à la clôture 2020 : 1.498.709 (achats en 2019)
- Prix moyen des achats 2019 : 18,9745 USD (soit environ 17,1675 euros)²
- Montant des frais de négociation : 14.987,09 USD (soit environ 13.559,79 euros)²
- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice 2020 acquises au cours de l'exercice 2019 : 1.498.709 actions d'une valeur nominale de 0,025 euro l'une, représentant 2,26 % du capital social au 31 décembre 2020 et d'une valeur comptable totale de 28.437.189,33 USD (soit environ 25.728.959,10 euros)², évaluée au cours d'achat moyen de 18,9745 USD (soit environ 17,1675 euros)².

10. Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez en Annexe B les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients.

11. Les salariés

a. Répartition des effectifs du Groupe

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente un effectif total de 2 594 salariés. L'effectif est réparti au niveau mondial de la façon suivante :

Entité	Effectif actif
Criteo SA (France)	902
Criteo Ltd (Royaume-Uni)	81
Criteo Corp. (USA) (incluant Manage)	601
Criteo France S.A.S. (France)	105
Criteo GmbH (Allemagne)	76
Criteo Korea Ltd (Corée)	42
Criteo Nordics AB (Suède)	9
Criteo B.V. (Pays-Bas)	18
Criteo K.K. (Japon)	120
Criteo do Brasil Desenvolvimento De Serviços De Internet LTDA. (Brésil)	62
Criteo Australia Pty Ltd (Australie)	13
Criteo Srl (Italie)	22
Criteo Advertising (Beijing) Co., Ltd. (Chine)	11
Criteo Singapore PTE. LTD. (Singapour)	65
Criteo LLC (Russie)	32
Criteo España, S.L. (Espagne - Madrid)	26
Criteo Europa MM, S.L. (Espagne - Barcelone)	335
Criteo MEA FZ – LLC (Dubai)	17
Criteo Reklamcilik Hizmetleri ve Ticaret A.Ş. (Turquie)	13
Criteo Canada Corp. (Canada)	6
Criteo India Private Limited (Inde)	38
TOTAL	2 594

b. Déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière présenté en **Annexe D** du présent rapport de gestion tient compte de l'apport significatif de la loi Travail du 8 août 2016 qui, dans son article 37, a enrichi le rapport RSE en matière sociale en insérant un état des accords collectifs conclus dans l'entreprise et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés.

II. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

1. Informations concernant les mandataires sociaux

a. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société durant l'exercice écoulé :

Nom	Qualités	Autres mandats
Megan Clarcken	Directrice générale Administrateur depuis le 27 août 2020	Néant
Rachel Picard	Présidente du Conseil d'administration depuis le 28 juillet 2020	Oui.sncf (anciennement Voyages SNCF), directeur-général jusqu'en février 2020 SNCF-C6 SAS, président et membre du comité exécutif VSC Groupe SAS, administrateur et président Eurostar International Ltd (UK), président du conseil d'administration THI Factory SA, administrateur Adoxa Finance SAS, président Compagnie des Alpes, administrateur Rocher Participations SAS, membre du conseil de surveillance

Nom	Qualités	Autres mandats
Hubert Dubosc de Pesquidoux	Administrateur	HDP Consulting, associé unique Premiere Global Services, Inc., <i>executive chairman</i> Rimor LLC (US LLC), <i>manager</i> Transaction Network Services, administrateur Sequans Communications, administrateur et président du comité d'audit <i>Executive partner</i> de Siris Capital
James Warner	Vice-président du Conseil d'administration	Talix, Inc., administrateur Ansira, Inc., administrateur Third Floor Enterprises, <i>Principal</i>
Edmond Mesrobian	Administrateur	Nordstrom Inc., Chief Technology Officer
Nathalie Balla	Administrateur	La Redoute, co-président, co-directeur général et administrateur New R SAS, président - directeur général Relais Colis SAS, co-président, directeur général et administrateur
Marie Lalleman	Administrateur	The Nielsen Company, Senior Advisor du directeur général de Nielsen Media (depuis janvier 2021); Vice Président executive de Global Client Solutions (de 2017 à janvier 2021) Mediametrie/Netratings SAS, administrateur Auberge de Noves SAS, administrateur
Jean-Baptiste Rudelle	Administrateur jusqu'au 27 août 2020	Criteo KK, <i>director</i> The Galion Project (association), président Rocabella SAS, président The Galion Project SAS, président Zenon Research, président

Nom	Qualités	Autres mandats
Benoît Fouilland	Directeur général délégué (jusqu'au 27 mai 2020)	HAMGE 16, gérant

En application des articles L. 225-185 al. 4 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, le conseil d'administration a fixé, avec application rétroactive, à 1% la quantité des (i) actions issues de levées d'options et des (ii) actions gratuites attribuées par le conseil d'administration qui devra être conservée au nominatif par les mandataires sociaux soumis à une telle obligation (i.e., président du conseil d'administration, directeur général et directeur général délégué), jusqu'à la cessation de leur fonctions.

b. Direction générale

Depuis le 25 novembre 2019, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société sont dissociées.

Madame Megan Clarcken est directrice générale de la Société tandis que Madame Rachel Picard est Présidente du conseil d'administration de la Société depuis le 28 juillet 2020. Madame Megan Clarcken est également membre du conseil d'administration de la société depuis le 27 août 2020, en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Rudelle qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur à cette date.

2. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été mis à votre disposition.

Nous vous rappelons que le présent rapport doit mentionner les conventions (autres que celles portant sur des opérations courantes ou conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée :

- entre la Société et le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ;
- entre la Société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Les conventions conclues antérieurement à l'exercice 2020 mais qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2019 sont listées ci-dessous :

- *Indemnification Agreement* conclue avec Monsieur Benoit Fouilland, en sa qualité de directeur-général délégué de la Société, en date du 12 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Monsieur Benoit Fouilland Bénéficiaire des dommages subis du fait

de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.

- *Indemnification Agreement* conclue avec Monsieur Jean-Baptiste Rudelle, en sa qualité de Président directeur-général de la Société, en date du 12 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Monsieur Jean-Baptiste Rudelle des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Madame Sharon Fox Spielman, en sa qualité d'administrateur de la Société, en date du 6 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Madame Sharon Fox Spielman des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Monsieur James Warner, en sa qualité d'administrateur de la Société, en date du 11 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Monsieur James Warner des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Madame Rachel Picard, en sa qualité d'administrateur de la Société, en date du 12 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Madame Rachel Picard des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Monsieur Edmond Mesrobian, en sa qualité d'administrateur de la Société, en date du 12 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Monsieur Edmond Mesrobian des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Monsieur Hubert de Pesquidoux, en sa qualité d'administrateur de la Société, en date du 6 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Monsieur Hubert de Pesquidoux des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Madame Nathalie Balla, en sa qualité d'administrateur de la Société, en date du 13 décembre 2018. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Madame Nathalie Balla des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Madame Marie Lalleman, en sa qualité d'administrateur de la Société, en date du 26 avril 2019. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Madame Marie Lalleman des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Indemnification Agreement* conclue avec Madame Megan Clarcken, en sa qualité de directeur-général de la Société, en date du 12 décembre 2019. Cette convention prévoit, sous réserve des lois et règlements français applicables, (i) l'indemnisation de Madame Megan Clarcken des dommages subis du fait de ses fonctions, et (ii) le remboursement des frais engagés dans ce cadre.
- *Consultancy Agreement* conclue avec Rocabella, société de conseil dirigée par Monsieur Jean-Baptiste Rudelle, Président du conseil d'administration de la Société, en date du 12 décembre 2019. Cette convention prévoit la fourniture à la Société par le Bénéficiaire de services de conseil et de représentation auprès d'organismes publics,

organisations professionnelles, institutions et régulateurs, tant au niveau national, qu'au niveau international.

Il n'a pas été conclu de nouvelle convention réglementée au cours de l'exercice 2020.

3. Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau présenté en **Annexe C** récapitule les délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

DocuSigned by:

EB28B9F47788404...

Le conseil d'administration

ANNEXE A 1 - Tableau des résultats de la Société

Montant en euros	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 599 456	1 652 128	1 688 784	1 651 009	1 656 803
Nombre d'actions ordinaires	63 978 204	66 085 097	67 551 344	66 040 322	66 272 106
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	70 227 477	91 367 442	90 716 124	25 840 575	16 941 170
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	81 738 921	191 584 054	189 172 253	183 623 751	174 781 663
Impôts sur les bénéfices	- 278 949	12 080 657	14 673 864	- 12 176 599	- 4 054 874
Participation des salariés	1 082 181	804 538	477 557	73 717	-
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	55 308 222	110 939 023	123 630 110	135 833 395	80 482 469
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort, dépréciations et provisions,	1	3	3	3	3
Résultat après impôts, participation, dot. aux amort, dépréciations et provisions	1	2	2	2	1
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	710	849	943	902	902
Montant de la masse salariale	60 831 986	72 398 917	79 233 963	83 032 647	82 815 924
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. Œuvres) nettes des transferts de charges associés	37 947 935	38 631 805	43 572 404	42 039 386	42 064 187

ANNEXE A 2 - Tableau des résultats du groupe

Rappel des principales données consolidées :

Chiffre d'affaires et résultat net part du groupe de la société au cours des cinq derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffres d'affaires	1 627,3 millions d'euros	2 036,5 millions d'euros	1 948,9 millions d'euros	2 020,1 millions d'euros	1 816,4 millions d'euros
Résultat net part groupe	74,6 millions d'euros	81,3 millions d'euros	75,3 millions d'euros	77,1 millions d'euros	63,6 millions d'euros

ANNEXE B - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

En Euros	Article D.441 I-1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	70					183
Montant total des factures concernées T.T.C.	-66 435	4 633 166	8 036 330	-7 849 536	-8 149	4 811 811
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	-0,03%	1,95%	3,38%	-3,30%	0,00%	2,03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

En Euros	Article D.441 I-2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	83					563
Montant total des factures concernées T.T.C.	-2 749 917	2 591 292	1 285 204	-999 481	2 395 341	5 272 357
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	-0,54%	0,51%	0,25%	-0,20%	0,47%	1,04%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : de 30 à 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

ANNEXE C - Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Résolution	Nature de la délégation	Date d'expiration	Utilisation par le conseil d'administration en 2020
Délégations consenties par l'AGM du 28 juin 2017			
AGM du 28.06.2017 (quinzième résolution)	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription (OSA) ou d'achat d'actions (OAA) de la Société.</i>	28.08.2020 (38 mois à compter de l'AGM) Délégation expirée le 25 juin 2020, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	Le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 23 avril 2020. Cf. rapport du conseil d'administration
AGM du 28.06.2017 (seizième résolution)	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié de la Société et de ses filiales.</i>	28.08.2020 (38 mois à compter de l'AGM) Délégation expirée le 25 juin 2020, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	Le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation lors de ses séances du 3 mars 2020, 23 avril 2020 et de ses décisions du 22 juin 2020. Cf. rapport du conseil d'administration
AGM du 28.06.2017 (dix-septième résolution)	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance aux</i>	28.08.2020 (38 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 3 mars 2020.

	<i>dirigeants sociaux et certains membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales.</i>	Délégation expirée le 25 juin 2020, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	Cf. rapport du conseil d'administration
Délégations consenties par l'AGM du 27 juin 2018			
AGM du 27.06.2018 (seizième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public</i>	27.08.2020 (26 mois à compter de l'AGM) Délégation expirée le 25 juin 2020, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 27.06.2018 (dix-huitième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</i>	27.08.2020 (26 mois à compter de l'AGM) Délégation expirée le 25 juin 2020, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 27.06.2018 (vingtième résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées.</i>	27.08.2020 (26 mois à compter de l'AGM) Délégation expirée le 25 juin 2020, une	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

		nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	
Délégations consenties par l'AGM du 16 mai 2019			
AGM du 16.05.2019 (vingt-et-unième résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions (BSA) au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.</i>	16.11.2020 (18 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 16.05.2019 (vingt-troisième résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.</i>	16.11.2020 (18 mois à compter de l'AGM) Délégation expirée le 25 juin 2020, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 16.05.2019 (vingt-quatrième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</i>	16.07.2021 (26 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 16.05.2019 (vingt-cinquième résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit</i>	16.11.2020 (18 mois à compter de l'AGM) Délégation expirée	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

	<i>préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées.</i>	le 25 juin 2020, une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie	
AGM du 16.05.2019 (vingt-sixième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dans la limite d'un montant nominal de 164.894 euros.</i>	16.07.2021 (26 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégations consenties par l'AGM du 25 juin 2020			
AGM du 25.06.2020 (seizième résolution)	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription (OSA) ou d'achat d'actions (OAA) de la Société.</i>	25.08.2023 (38 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 25.06.2020 (dix-septième résolution)	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié de la Société et de ses filiales.</i>	25.08.2023 (38 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation lors de ses séances du 23 juillet 2020, 23 octobre 2020 et du 9 décembre 2020. Cf. rapport du conseil d'administration
AGM du 25.06.2020 (dix-huitième résolution)	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance aux</i>	25.08.2023 (38 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation lors de ses séances du 23 octobre 2020 et du 9 décembre 2020.

	<i>dirigeants sociaux et certains membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales.</i>		Cf. rapport du conseil d'administration
AGM du 25.06.2020 (vingtième résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</i>	25.08.2022 (26 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 25.06.2020 (vingt-et-unième)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public</i>	25.08.2022 (26 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 25.06.2020 (vingt-deuxième)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i>	25.12.2021 (18 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM du 25.06.2020 (vingt-troisième)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations visées aux points 20 à 22 ci-dessus et de la délégation consentie aux termes de la 24ème résolution de l'assemblée générale du 16 mai 2019</i>	25.12.2021 (18 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

AGM du 25.06.2020 (vingt-septième)	<i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'une fusion-absorption décidée par le Conseil d'administration vertu de la délégation visée à la 26ème résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2020.</i>	25.08.2022 (26 mois à compter de l'AGM)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
--	--	---	---

ANNEXE D

Déclaration de Performance Extra-Financière 2020

Rapport de responsabilité sociétale de Criteo

Message de la directrice générale de Criteo S.A, Megan Clarcken

Lorsque nous avons démarré l'année 2020 avec trois événements permettant à tous les salariés de Criteo situés dans trois régions différentes de se rassembler physiquement quasi-simultanément, nous étions loin de nous douter qu'une pandémie mondiale était sur le point de changer nos vies, de bouleverser nos projets et de nous mettre face à des défis jamais rencontrés auparavant. Si cette réalité nous a mis à l'épreuve, elle nous a également forcé à l'introspection et à nous engager en faveur de ce qui importe vraiment, à savoir la protection de nos employés, l'avancement de notre société et vivre selon nos valeurs.

La santé et la sécurité de nos employés et de leurs familles est notre priorité absolue. Nous avons ainsi décidé en mars dernier de fermer l'ensemble de nos bureaux et avons étendu notre politique de télétravail à 100% jusqu'en juin 2021. Pendant cette période, nous avons mené plusieurs sondages auprès de nos employés, afin de les écouter et les aider à s'adapter à leur nouveau mode de travail à domicile. Nous sommes extrêmement chanceux d'être une société de technologie progressiste, qui nous permet d'être plus flexibles pour assurer la sécurité de nos employés et de leurs proches. Nos équipes ont su s'adapter très rapidement et ont réalisé un travail formidable pour soutenir nos clients, et les aider à naviguer à l'aveugle dans ces temps incertains avec ingéniosité et un engagement inébranlable.

Nous avons été éloignés physiquement, et continuons de l'être. Néanmoins, cette année encore, nous avons fait preuve de solidarité envers les plus vulnérables, que ce soit face à la pandémie ou face aux injustices sociales. A titre d'exemple, nous avons mis notre expertise au service de deux organisations qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pandémie Covid-19, en menant pour leur bénéfice des campagnes de publicité gratuites : la Fondation APHP en France pour la recherche, et l'Advertising Council aux États-Unis pour la sensibilisation des citoyens.

Si l'inclusion et la diversité (I&D) ont toujours été essentielles dans notre gestion de nos activités, la crise sociale advenue aux États-Unis, et qui a trouvé écho dans le monde entier, a marqué nos équipes. Elle leur a donné envie de s'impliquer davantage et de participer activement à ces débats. En tant qu'entreprise, nous agissons pour créer un environnement bienveillant où chacun puisse trouver sa place, se sentir accepté et entendu. Nous avons notamment lancé de nouvelles communautés internes avec et pour nos employés. Ces groupes travaillent toute l'année pour soutenir et donner la parole à tous nos employés, quels que soient leur origine, leur couleur de peau, leur sexe, leur orientation sexuelle ou leur état de santé. Chez Criteo, nous avons tous conscience de devoir activement jouer un rôle dans l'éradication de nos préjugés inconscients, et avons mis nos employés en condition de le faire grâce à des formations et campagnes de sensibilisation. Ces actions représentent un grand pas en avant vers l'égalité, la sécurité et la convivialité pour toutes nos équipes.

Criteo est toujours tournée vers l'avenir et nous prenons des mesures pour que cet avenir soit meilleur. En 2020, nous avons ainsi signé le Manifeste Planet Tech'Care, projet animé par le programme Numérique Responsable de Syntec Numérique, qui permet aux entreprises technologiques d'être accompagnées dans leurs projets de réduction de leur empreinte carbone. Aussi, nous nous sommes engagés pour plus de diversité en rejoignant les signataires du Tech for Good Call. Ces initiatives viennent concrétiser nos valeurs : « Open, Together, Impactful » (« Ouvert, Ensemble, Impactant ») que nous continuons à faire vivre et qui prennent plus de sens chaque jour.

Je suis fière de voir l'impact que nous pouvons avoir en tant qu'entreprise. Je sais maintenant que même confrontés à des défis, nous en sortons encore plus forts. L'engagement, l'esprit positif et la passion de nos employés nous rappellent chaque jour que se soucier des autres et du monde dans lequel nous vivons est primordial pour aller de l'avant, et nous continuerons à le faire ensemble.

Megan Clarken

Modèle d'affaires

Fondée en 2005, Criteo S.A. est une **entreprise technologique française** dont le siège social est à Paris, très **présente à l'international** et cotée au NASDAQ (CRTO). Nous avons lancé nos activités commerciales en France en 2007 et avons depuis étendu nos activités en Europe, en Amérique du Nord (en 2009) et dans la région Asie-Pacifique (en 2010). Plusieurs acquisitions au fil des ans ont accompagné la croissance de l'entreprise, comme celle de *HookLogic, Inc.* en 2016. Ces acquisitions nous ont permis de développer notre offre en continu et de renforcer notre présence sur le marché.

Description des principales activités, produits et services :

Criteo est un **groupe international du secteur des nouvelles technologies, et plus précisément de la publicité en ligne. Nous offrons aux spécialistes du marketing dans le monde entier des publicités fiables et pertinentes, ainsi que des solutions de monétisation de leurs campagnes et leurs données publicitaires.** Nous donnons aux marques et aux distributeurs les moyens de se développer en activant leurs données commerciales grâce à notre technologie d'intelligence artificielle (« IA »). Cette technologie leur permet de toucher les consommateurs à grande échelle et à toutes les étapes du parcours d'achat, et pour les grands distributeurs de générer leurs revenus publicitaires par le biais des marques.

Notre ambition est de construire la première plateforme publicitaire pour l'Internet ouvert, la « Commerce Media Platform » (plateforme « Commerce Media »), fournissant des résultats mesurables et adaptés aux objectifs marketing des marques mondiales, des agences ou des distributeurs. Nous partageons nos données avec nos clients afin de leur offrir une vision détaillée des intentions et habitudes d'achats des consommateurs. Pour garantir aux spécialistes du marketing des **campagnes publicitaires fiables et pertinentes**, nous mobilisons l'ensemble des données dont nous disposons au moyen de notre **technologie d'IA exclusive**, dans le respect des règles de protection des données personnelles (approche « Privacy by Design »). Nos solutions permettent de définir, monétiser et amener en temps réel aux consommateurs des publicités très ciblées, quel que soit l'appareil ou l'environnement Internet qu'ils utilisent. Nous basons le prix de nos solutions et services selon un catalogue étendu de tarifications, et nous nous attachons à mesurer la valeur apportée à nos clients via des indicateurs précis. Ceci nous permet d'être transparents quant à l'impact de nos solutions et services, et de le chiffrer facilement.

Chaque jour, nos solutions nous procurent des milliards d'occasions de **mettre des consommateurs en contact avec les publicités générées par nos clients**, sociétés dans le secteur du commerce. Pour chacune de ces occasions, nos algorithmes analysent d'énormes volumes de données d'achats afin de prévoir les préférences et intentions des consommateurs, et ainsi de leur proposer des messages publicitaires spécifiques correspondant aux produits ou services susceptibles de les intéresser. Historiquement, le modèle Criteo s'est concentré uniquement sur la conversion en acheteurs des visiteurs naviguant sur les pages Internet de nos clients. Ce modèle nous permettait de garantir à nos clients qu'ils ne seraient facturés que si les visiteurs de leurs sites interagissaient avec les publicités affichées par nos soins (en cliquant dessus). Ce modèle de tarification basé sur la performance est apprécié de longue date par nos clients, car il permet d'**établir un lien direct entre coût et efficacité d'une campagne publicitaire**. Nous avons depuis élargi nos solutions pour répondre à un plus large éventail d'objectifs marketing et de monétisation pour nos clients, y compris le ciblage de l'audience.

Au cours des quinze dernières années, nous avons renforcé notre position sur le marché en nous concentrant sur trois piliers : des **données d'achat exploitables**, une **technologie**

prédictive permettant d'activer ces données en fonction d'objectifs marketing variés, et l'**accès à un large public de consommateurs** grâce à notre réseau étendu et direct d'éditeurs et d'e-commerçants. Avec l'adoption de nos solutions et services par les sociétés commerciales et les marques de grande consommation, nous avons connu une croissance significative depuis la fondation de Criteo et sommes désormais présents dans une centaine de pays.

La « Commerce Media Platform » et le réseau d'éditeurs publicitaires de Criteo : Notre offre, la « Commerce Media Platform », s'appuie sur une technologie d'IA. Elle nous permet de répondre aux objectifs des annonceurs en leur proposant des solutions marketing intégrales, depuis le gain de notoriété jusqu'à la conversion, en passant par l'acquisition de nouveaux clients. Notre technologie est optimisée afin de privilégier l'atteinte de résultats fiables et concrets pour nos clients, tels que des visites sur un site internet, l'installation d'une application, la vente de produits ou la monétisation des espaces publicitaires des enseignes de distribution auprès des marques. Les solutions proposées par Criteo fonctionnent indifféremment sur divers types de terminaux numériques, d'environnements commerciaux et publicitaires (navigateurs Internet, applications mobiles, télévisions connectées et magasins physiques), de plateformes et systèmes d'exploitation, de canaux publicitaires et d'environnements d'éditeurs. Nous offrons également à nos clients un accès étendu et en temps réel à un large inventaire publicitaire grâce aux relations directes entretenues avec des milliers d'éditeurs partenaires, ainsi qu'à des échanges « RTB » (« Real-Time Bidding », ou enchères en temps réel).

Perspectives, tendances et opportunités :

Au cours des trois dernières années, la **croissance du recyclage publicitaire s'est ralentie** ; elle est même devenue négative depuis 2019. Au cours de cette période, les restrictions concernant les traceurs (dits « cookies ») sur plusieurs navigateurs ont eu un impact important sur notre activité, y compris sur le recyclage. En 2020 la **pandémie Covid-19 fut pour nous un défi supplémentaire**, affectant fortement certains de nos clients (par exemple dans le secteur des voyages). Néanmoins, la **capacité à attirer et intéresser les consommateurs aux différentes étapes du parcours d'achat** reste essentielle pour les commerçants et les marques qui sont nos clients.

Nous sommes convaincus que notre « Commerce Media Platform » transforme la manière dont les spécialistes du marketing exploitent la publicité en ligne. Nous renforçons actuellement notre offre tout en poursuivant le développement de nos activités, en maintenant toujours pour priorité la fiabilité et l'efficacité des résultats apportés à nos clients grâce à nos solutions.

Notre **base large et fidèle de clients et d'éditeurs partenaires de premier plan** nous procure de la stabilité et nous permet de générer des effets de réseau positifs. Au 31 décembre 2020, nous avons plus de 21 000 clients et travaillons en direct avec près de 5 000 éditeurs sur Internet et applications, en plus de grands partenaires mondiaux et locaux pour les enchères en temps réel (RTB). Plus nous élargissons notre base de clients, plus nous augmentons le nombre d'utilisateurs qui interagissent avec nos annonces. Ces intégrations directes, tant du côté de la demande que de l'offre, garantissent l'**accès aux données dans le respect des règles de protection de la vie privée** (protection quant aux conséquences liées aux limitations des cookies tiers) et la **croissance de nos actifs de données**. Ceci nous permet en retour de diffuser des **publicités encore plus personnalisées**, d'étendre notre **réseau d'éditeurs** et de **renforcer l'impact généré pour nos clients**. Nous sommes convaincus que ce cercle vertueux d'effets de réseau auto-renforcés continuera d'alimenter notre activité à l'avenir.

Pour ce faire, nous pouvons également compter sur des atouts solides qui nous permettent d'assurer la continuité et le développement de nos activités.

Ressources et atouts clés pour Criteo :

Clients : Nous comptons parmi nos clients certaines des sociétés de commerce les plus importantes au monde, principalement dans le secteur du commerce de détail ou celui du voyage, ainsi que des marques de grande consommation. Nous travaillons en partenariat avec eux pour évaluer l'activité des visiteurs sur leurs sites Internet et applications mobiles, et optimiser en conséquence la performance de leurs campagnes publicitaires.

Indicateurs de performance :

- Plus de 21 000 clients au 31 décembre 2020
- Au cours des 3 dernières années, taux de rétention moyen des clients d'environ 90% (mesure trimestrielle)
- 1,6 trillions de publicités ciblées produites au cours de l'exercice 2020

Gestion des talents et du capital humain : Notre communauté de salariés Criteo est animée par nos valeurs fondamentales « *Open, Together, Impactful* » (« *Ouvert, Ensemble, Impactant* »). Dans tous nos bureaux, nous consacrons du temps et des efforts pour offrir à nos salariés de bonnes conditions de travail, un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie privée et un environnement de travail sain. L'inclusion et la diversité en particulier sont essentielles pour nous : nous avons pris en ce sens des mesures fortes ces dernières années, détaillées dans le présent rapport. Nous nous efforçons, en outre, d'offrir un choix de formation et des parcours de développement adéquats à tous nos employés. Attirer et retenir les meilleurs talents est une priorité de Criteo, et nous investissons fortement en matière de recrutement. Nous menons régulièrement des enquêtes internes dans le but d'évaluer et d'améliorer en continu notre capacité à fidéliser et impliquer nos talents, et de prendre ensuite les mesures répondant à leurs préoccupations. En 2020, en plus de notre enquête annuelle d'engagement, nous avons mené deux enquêtes auprès des salariés spécifiques à la situation liée à la pandémie Covid-19. Ces enquêtes nous ont permis de recueillir leurs avis sur un large éventail de sujets, depuis le bien-être jusqu'à la productivité au travail, en passant par le lien social avec les autres salariés.

Indicateurs de performance :

- 2 366 employés au 31 décembre 2020, dont 41% de femmes (chiffres correspondant au périmètre du rapport RSE)
- Environ 30 000 heures de formation suivies par les salariés en 2020 (en classe et en ligne)
- Niveau d'engagement des salariés d'après l'enquête interne 2020 : 73 sur 100

Infrastructure : Notre capacité à répondre aux attentes de nos clients repose sur une infrastructure de logiciels et de matériels hautement sophistiqués, déployée à l'échelle mondiale. Elle se répartit sur trois zones géographiques indépendantes : Amériques, APAC (Asie-Pacifique) et EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique). Dans chacune de ces régions, nos services sont fournis par des *data centers* (centres de gestion de données) qui desservent cette zone particulière. Les *data centers* sont placés stratégiquement à proximité de nos clients, éditeurs et utilisateurs. Nous réalisons des contrôles de sécurité à plusieurs niveaux pour protéger notre technologie « *Criteo AI Engine* » et nos données. La performance environnementale de nos *data centers* est également un critère clé lors de la sélection des fournisseurs. Nous avons pour objectif de continuer à améliorer l'empreinte carbone de nos infrastructures et de nos activités au sens large dans les années à venir.

Indicateurs de performance :

- 49 000 serveurs au 31 décembre 2020, via un réseau mondial comprenant 10 *data centers*,

- Capacité de stockage dépassant les 750 000 téraoctets, et mémoire RAM dépassant 2 000 téraoctets au 31 décembre 2020,
- 92% des consommations d'électricité des *data centers* d'origine renouvelables, et 3 693 tonnes d'émissions de CO₂ associées émises en 2020 (tenant compte des initiatives de compensation).

Recherche et Développement (R&D) : Nous investissons largement en R&D dans des travaux de recherche fondamentale (nouveaux modèles et technologies d'IA et de ciblage publicitaire), l'amélioration de l'efficacité des algorithmes de notre moteur de traitement de données (« Criteo AI Engine »), le développement de nouveaux produits et fonctionnalités, le renforcement de nos contrôles d'assurance qualité, l'amélioration de nos principales technologies et enfin l'optimisation de nos infrastructures. Nos centres d'ingénierie sont surtout situés dans des centres de R&D à Paris (France), à Grenoble (France) et à Ann Arbor (Michigan, États-Unis). Nous prévoyons de continuer à développer le potentiel de notre technologie et de poursuivre nos investissements importants en matière de R&D et pour le développement de nouvelles solutions (équipe Produits). Nos droits de propriété intellectuelle sont également une composante clé de notre succès. Pour garantir, maintenir et protéger ces droits, nous nous appuyons sur un ensemble de lois (portant sur les brevets, marques, droits d'auteur et le secret commercial), ainsi que sur des procédures de confidentialité et des limitations contractuelles.

Indicateurs de performance :

- Plus de 620 employés dédiés en priorité à des activités de R&D au 31 décembre 2020 (incluant les équipes Produit)
- Dépenses de R&D s'élevant à \$132,5 millions en 2020 (incluant celles des équipes Produit).

Protection des données et des contenus personnels : Les lois sur la protection des données personnelles ont un impact majeur sur notre activité. L'environnement réglementaire évolue fréquemment aux États-Unis, en Europe et ailleurs s'agissant de la collecte et l'utilisation des données des consommateurs par les réseaux publicitaires, les annonceurs et les éditeurs. En plus de nous conformer à ces réglementations déjà exigeantes, nous avons fait le choix de participer activement à plusieurs associations et groupes d'autorégulation du secteur. Ces groupes travaillent entre autres pour établir des bonnes pratiques et codes de conduite propres au reciblage publicitaire. Nous informons également les consommateurs concernant l'utilisation que nous faisons des cookies et la manière dont nous collectons et utilisons leurs données pour la diffusion de publicités. Ils ont la possibilité de refuser l'utilisation de leurs données à cette fin.

Résultats financiers :

Indicateurs de performance :

- Chiffre d'affaire pour l'exercice 2020 : \$2072,6 millions
- Revenus sur base ex-TAC (hors coûts d'acquisition) pour l'exercice 2020 : \$825,0 millions
- Résultat net pour l'exercice 2020 : \$74,7 millions
- EBITDA ajusté pour l'exercice 2020 : \$251,0 millions

Analyse des risques extra-financiers et matrice de matérialité

En 2018, Criteo a réalisé une première analyse de ses risques extra-financiers, ou risques RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise). Une liste initiale de risques RSE a été établie sur la base d'une étude sectorielle et nous avons conduit des entretiens avec des collaborateurs travaillant dans les principaux départements concernés par nos enjeux RSE. Au cours de ces entretiens, ils ont été invités à évaluer les risques de cette liste afin de les prioriser. A l'issue de l'analyse, nous avons mis en évidence huit risques RSE principaux¹.

En 2019 puis en 2020, nous avons encore approfondi notre réflexion en matière de RSE en interrogeant :

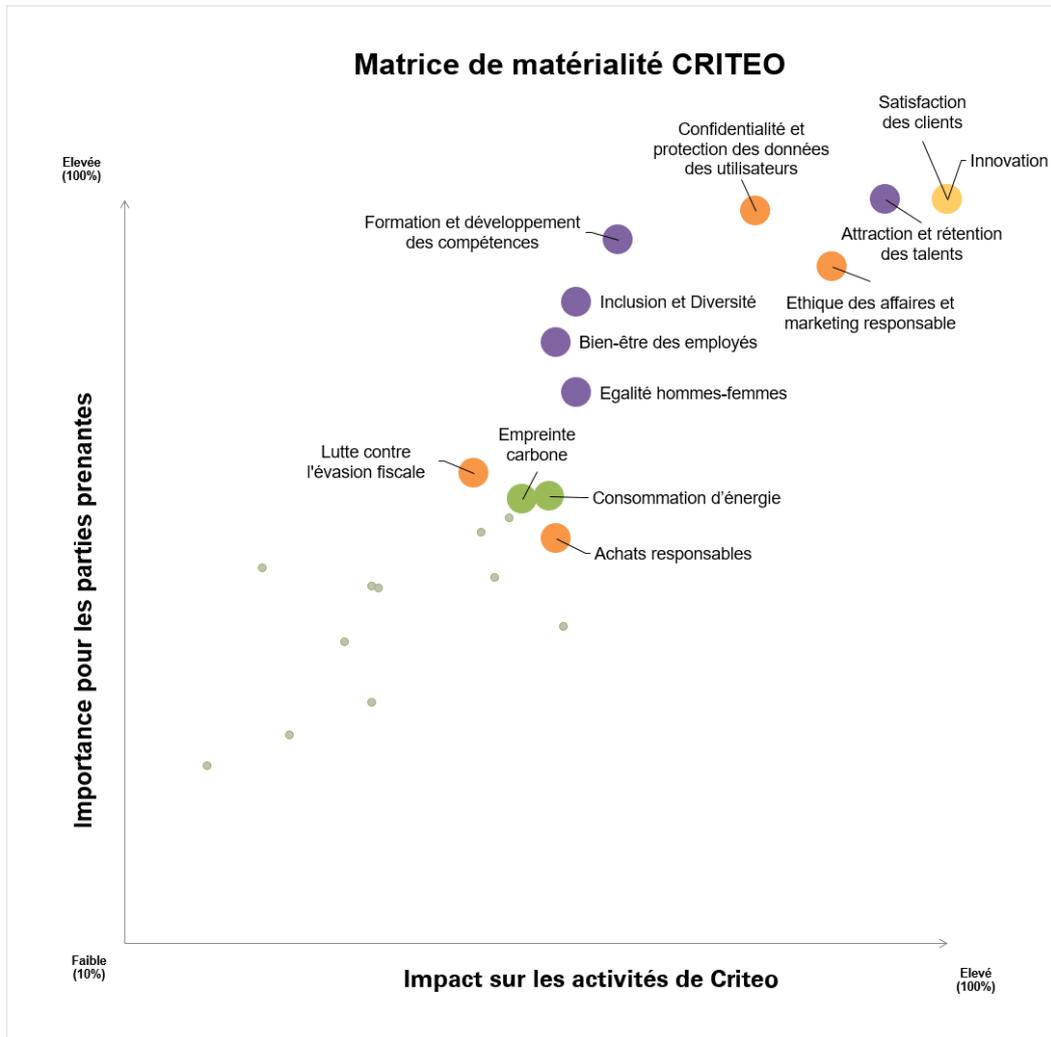
- Douze collaborateurs supplémentaires issus de différents départements : Ressources Humaines (« People », « Talent Acquisition » et « Talent Management »), Rémunérations et avantages (« Compensation & Benefits »), Environnement de travail (« Workplace Experience »), Informatique Interne (« Internal IT »), Juridique, et Relations Investisseurs ;
- Trois parties prenantes externes (un éditeur et deux fournisseurs / partenaires).

Nous avons demandé à ces parties prenantes d'évaluer l'importance et la pertinence des thématiques RSE revues lors de l'analyse des risques de 2018, enrichie depuis avec quelques sujets complémentaires en lien avec les activités de Criteo.

Nous nous sommes servis des résultats de ces entretiens ainsi que de l'analyse des risques pour établir notre analyse de matérialité, ci-dessous. Nous considérons cet exercice comme une étape clé vers une meilleure structuration de notre approche RSE.

L'analyse de matérialité est revue et validée chaque année, avec l'ensemble de ce rapport, par un panel de relecteurs. Ces relecteurs incluent entre autres les directions Juridique, Relations Investisseurs, Relations Publiques, Ressources Humaines et Marketing.

¹ Liste des principaux risques extra-financiers identifiés : Attraction et rétention des talents, Formation et développement des compétences, Confidentialité et protection des données des utilisateurs, Consommation d'énergie, Empreinte carbone, Fournisseurs et sous-traitants, Egalité hommes-femmes, Inclusion et Diversité.



Catégorie	Enjeux RSE matériels	Section
Attraction, développement et bien-être au travail des talents	Attraction et rétention des talents	i. 1-2-3
	Formation et développement des compétences	i. 4-5
	Bien-être des employés	ii. 1-2
	Inclusion et Diversité, et Egalité hommes-femmes	i. 3 ; ii. 3
Relations avec les clients	Satisfaction des clients	iv. 2
	Innovation	i. 4-5
Conformité aux réglementations et pratiques responsables	Confidentialité et protection des données des utilisateurs	v. 1
	Ethique des affaires et marketing responsable	v. 3-4
	Achats responsables	iv. 4
	Lutte contre l'évasion fiscale	v. 2
Impact environnemental	Consommation d'énergie	iii. 1-2
	Empreinte carbone	iii. 1-2

i. Investir pour nos employés et talents

Criteo est un groupe international implanté dans une trentaine de bureaux dans les zones Amériques, Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) et en Asie-Pacifique (APAC). Afin de soutenir la **croissance et la transformation du groupe au cours des quinze dernières années, nous investissons dans des profils à hauts potentiels**, et avons mis en place une politique ambitieuse de gestion des talents. Notre culture d'entreprise forte nous permet d'accompagner au mieux nos équipes, en encourageant le développement personnel et professionnel de nos plus de 2 600 employés.

1. Effectifs

Au 31 décembre 2020, **Criteo comptait 2 617 salariés à travers le monde**. En comparaison avec les 2 793 salariés à fin décembre 2019, notre effectif a donc légèrement diminué en 2020 (baisse de -6%). Ces chiffres comprennent tous les salariés de Criteo actifs au 31 décembre, permanents et non permanents.

Les chiffres présentés dans la suite de ce rapport **ne concernent que les entités juridiques de Criteo les plus importantes**, c'est-à-dire celles employant plus de 50 salariés. Les entités juridiques ayant rejoint le périmètre financier de Criteo au cours de l'année N sont incluses dans le périmètre du rapport extra-financier de l'année suivante N+1. Au 31 décembre 2020, les entités comprises dans ce périmètre du rapport RSE (ou périmètre RSE) représentent 90% de l'effectif total de Criteo, soit **2 366 salariés** (comparé à 2 538 salariés présents fin 2019).

Entité	2019			2020			Var.
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Criteo S.A. (France, siège social)	273	677	950	273	634	907	-5%
Criteo Corp. (Etats-Unis)	293	427	720	256	340	596	-17%
Criteo Europa S.L. (Espagne)	156	160	316	175	162	337	7%
Criteo Ltd (Royaume-Uni)	39	46	85	37	44	81	-5%
Criteo KK (Japon)	57	71	128	59	65	124	-3%
Criteo GmbH (Allemagne)	46	46	92	44	44	88	-4%
Criteo Singapore Pte. Ltd. (Singapour)	39	31	70	39	26	65	-7%
Criteo France SAS (France)	54	48	102	54	52	106	4%
Criteo do Brazil LTDA (Brésil)	29	46	75	27	35	62	-17%
Total	986	1 522	2 538	964	1 402	2 366	-7%

Au 31 décembre 2020, **964 femmes travaillent chez Criteo soit près de 41% de l'effectif total de 2 366 salariés**. Comme l'ensemble des données relatives aux effectifs qui suivent dans ce rapport, ce pourcentage est calculé sur le périmètre RSE. La majorité de nos collaborateurs est jeune (moins de 35 ans), un état de fait compréhensible pour une entreprise du secteur des

nouvelles technologies comme la nôtre, dont l'activité et le développement dépendent fortement de la maîtrise par nos salariés des technologies les plus récentes.

Répartition des effectifs par tranche d'âge	2019	2020
Moins de 25 ans	143	120
Entre 25 et 29 ans	696	590
Entre 30 et 34 ans	786	766
Entre 35 et 39 ans	486	464
Entre 40 et 44 ans	246	244
Entre 45 et 49 ans	118	116
50 ans et plus	63	66
Total	2 538	2 366

2. Embauches et départs

Parvenir à attirer les meilleurs talents est un enjeu majeur pour Criteo et nous accordons un soin tout particulier à la qualité de nos processus de recrutement.

a. Amélioration continue de nos processus de recrutement

Malgré la pandémie mondiale de Covid-19, l'année 2020 fut pour nous une année importante en matière de recrutements, aussi bien concernant le volume de personnes embauchées que l'amélioration de nos processus. « *Open, Together, Impactful* » (« *Ouvert, Ensemble, Impactant* ») sont **les nouvelles valeurs de notre groupe, incarnées par notre nouvelle directrice générale, Megan Clarken**. Nos équipes Ressources Humaines (« *People* ») s'attachent à diffuser ces nouvelles valeurs afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.

En lien avec ces valeurs et dans le but d'améliorer en permanence la qualité de nos processus de recrutement, nous avons poursuivi le déploiement de **notre feuille de route globale en faveur de l'égalité des genres**. Un tableau de bord dédié a ainsi été lancé en 2020. Mis en place à destination des chefs d'équipes, ce tableau de bord leur permet de suivre trimestriellement la répartition par genre des effectifs de leurs équipes (évolution des effectifs, nombre de femmes recrutées, etc.).

Tout comme en 2019, un **programme de formation ad hoc est proposé aux salariés** impliqués dans les activités de recrutement. Il a pour objectif de les aider à mener les entretiens, tout en garantissant que nos processus de recrutements se déroulent conformément à la réglementation et aux principes internes de Criteo tels que le respect du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) ou la non-discrimination.

Criteo s'est fixé un double objectif de cohérence dans la gestion des recrutements d'une part, et d'approche plus stratégique pour attirer des talents externes d'autre part. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre **nouvelle cellule de gestion de la relation avec les talents potentiels (en anglais « Talent Candidate Relationship Management » ou « Talent CRM »)**.

Déployée en 2020, cette cellule permet à nos équipes de recrutement de gérer notre vivier de talents externes (tels que les stagiaires) de manière efficace, cohérente et conforme aux réglementations en vigueur.

b. Focus sur nos équipes R&D

Si l'attraction et la fidélisation des talents est une priorité pour l'ensemble des activités de Criteo, **nous sommes tout particulièrement attentifs à nos équipes R&D**. Les candidats rencontrés pour intégrer ces équipes sont en effet des ingénieurs aux profils très spécifiques, pour qui le processus de recrutement doit être adapté.

Criteo a inscrit le recrutement pour les équipes R&D au tout premier rang de ses priorités. Cette mission a été confiée à une équipe dédiée de Recrutement R&D (« R&D Talent Acquisition »), qui œuvre sans relâche à la sélection et à l'embauche de nos futurs employés. En interne, l'équipe Recrutement R&D travaille en lien étroit avec un groupe de recrutement Tech (en anglais « Tech Hiring Group »). La mission de ce groupe consiste à évaluer les compétences techniques des candidats tout au long du processus d'embauche.

Par ailleurs, nous mettons en place plusieurs initiatives destinées à améliorer l'expérience des candidats – initiatives qui sont partie intégrante de notre feuille de route Inclusion & Diversité des équipes R&D (pour plus de détails, voir la section consacrée à la diversité et à l'égalité hommes-femmes). L'équipe Recrutement R&D a, par exemple, organisé des séances de sensibilisation à la non-discrimination et aux préjugés lors du processus d'embauche. Comme en 2019, Criteo s'est efforcé en 2020 d'avoir au moins un intervieweur féminin par entretien, *a fortiori* lorsque le candidat est une femme.

Le Programme Campus des équipes R&D

Notre Programme Campus porte sur l'identification de candidats potentiels pour les équipes R&D, et ce avant même qu'ils n'obtiennent leur diplôme. Criteo travaille avec un réseau d'écoles et participe régulièrement à des salons des métiers qui mettent en relation entreprises et étudiants. Ces manifestations sont pour nous l'occasion de promouvoir nos activités directement auprès des étudiants et de recueillir leurs CV, dans l'optique d'organiser des entretiens.

Le Programme Campus a récemment **diversifié son approche en ciblant davantage les écoles et universités dont les étudiants présentent des profils plus variés, aussi bien sur le plan social que culturel.** Malheureusement, de nombreux événements ont dû être annulés en 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Criteo a cependant participé lorsque cela était possible à des événements organisés sous forme de campus virtuels. Ils nous ont permis de maintenir nos relations avec les écoles et de continuer à recruter des stagiaires pour les équipes de R&D. Grâce à ses partenariats continus avec quelques écoles, Criteo a été en mesure de coordonner des stages à distance tout au long de l'année 2020.

c. Embauches et départs

En 2020, 670 personnes ont quitté l'entreprise et 502 nouveaux employés nous ont rejoints à travers le monde.

Recrutements et départs	2019	2020	Var.
Recrutements	750	502	-33%
Départs	732	670	-8%
A l'initiative de l'employé	499	390	

A l'initiative de l'employeur	123	174	
Autres (ex. : fin de CDD)	110	106	

Nous suivons de très près le taux de départs et cherchons activement à mieux en comprendre les causes afin de le réduire autant que possible. Nous avons ainsi établi une base de données dédiée à l'analyse des raisons des départs. Cette approche analytique nous permet de mieux prédire les volumes de départs en fonction des zones géographiques et des catégories d'employés, et surtout d'anticiper les futurs besoins de recrutement.

Au cours des prochaines années, Criteo souhaite trouver des moyens d'attirer des talents plus divers et de renforcer les leviers de motivation internes afin de mieux fidéliser ses salariés.

3. Rémunérations et avantages

La rémunération représente un facteur différenciant capital dans le secteur des nouvelles technologies pour attirer et fidéliser les talents, et se démarquer de la concurrence.

Criteo a mis en place une politique groupe dont l'objectif est de garantir que les rémunérations que nous proposons sont compétitives par rapport au marché, en fonction par exemple du type de poste, de l'expérience requise, ou encore de la zone géographique.

Cette politique est mise en œuvre par l'équipe Rémunérations et Avantages (« Compensation & Benefits ») de Criteo, qui assure une veille du marché et mène des enquêtes sur toutes les composantes de la rémunération des salariés. Elle réalise chaque année un panorama des niveaux de salaires à l'échelle du groupe, afin notamment de vérifier qu'ils sont bien conformes à la politique du groupe. L'équipe Rémunérations et Avantages supervise également les pratiques de toutes les entités de Criteo en tenant compte des spécificités de chaque pays, avec le concours des équipes locales de Ressources Humaines.

Les sommes versées durant l'exercice 2020 au titre des rémunérations (salaires fixes et variables) de toutes les entités juridiques couvertes par le présent rapport RSE s'élèvent à 218 263 950 €, soit une diminution de 11% par rapport aux 243 901 688 € versés en 2019.

Criteo interdit formellement toute forme de discrimination salariale. Toutefois, en raison de la configuration de nos plus petites équipes, et des profils techniques spécifiques recherchés pour certains postes, nous observons dans les faits certains écarts de salaire entre populations en fonction du sexe, de l'âge, etc. Nous mettons actuellement en place un outil destiné à faciliter le suivi des écarts salariaux dans l'ensemble du groupe. Ce tableau de bord devrait être diffusé auprès des chefs d'équipe et utilisé pour suivre de façon régulière l'évolution de la situation.

En 2020, notre équipe Rémunérations et Avantages a réalisé une **analyse complète des niveaux de salaire dans l'ensemble du groupe**. Elle a pour objectifs de mesurer la compétitivité du salaire de base d'un employé Criteo (par rapport au salaire du marché à niveau de poste équivalent), ainsi que de mieux appréhender les éventuelles différences de salaires entre hommes et femmes. Ce compa-ratio a permis à l'équipe Rémunérations et Avantages **d'évaluer à 2,8% l'écart entre les salaires des hommes et des femmes en 2020**, en faveur des hommes (après prise en compte des écarts qui peuvent être attribués par exemple aux différences de niveaux de salaires liées au marché local). Il ressort également de l'analyse que **les écarts de rémunération entre nouveaux arrivants hommes et femmes ont été considérablement réduits au cours des deux dernières années, et représentent aujourd'hui une différence de 1,2 %**. Ces progrès sont dus au travail des équipes concernées, qui ont œuvré sur plusieurs leviers dans le cadre du **Plan d'Action pour la Parité des Salaires**.

Le Plan d'Action pour la Parité des Salaires a été lancé afin d'affiner notre compréhension de

ces disparités résiduelles. Il a pour but de garantir l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, et ce à tous les postes et dans toutes les zones géographiques où nous sommes implantés. L'objectif final est de combler l'écart entre l'alignement du salaire d'une femme ou d'un homme avec celui du marché. Les équipes travaillent sur différents aspects comme par exemple :

A l'embauche :

- Garantir l'équité salariale en effectuant une analyse trimestrielle de la répartition par genre des nouvelles embauches
- Mettre en place des formations pour les *managers*

Lors des cycles d'évaluations annuels :

- S'assurer que la notation des performances soit répartie de manière équilibrée entre les hommes et les femmes
- S'assurer que les moyennes d'augmentation soient équilibrées entre les femmes et les hommes

Lors de promotions ou de mobilités internes :

- Garantir l'égalité d'accès aux promotions et mobilités internes
- Etudier l'augmentation moyenne proposée lors des promotions en fonction du sexe

Au retour d'une absence de longue durée :

- Garantir une analyse de la rémunération au retour d'une longue absence
- Veiller à la proposition d'une augmentation au retour d'un congé maternité
- Proposer un point de carrière au retour d'une longue absence

Par ailleurs, conformément à la réglementation française, Criteo a publié en 2020 son Index d'égalité femmes-hommes pour la France, qui s'élève à 92 sur 100 (tout comme en 2019).

Outre la rémunération, les avantages sociaux sont un facteur clé d'attractivité dans le secteur très concurrentiel des nouvelles technologies, ainsi qu'une composante clé du recrutement des talents. Ainsi, Criteo met résolument l'accent sur l'amélioration des multiples aspects des avantages sociaux proposés aux employés.

En 2020, il a été décidé d'étendre le congé parental pour le second parent à quatre semaines (deux semaines auparavant) en France, aux États-Unis, au Canada, en Espagne et au Brésil. Cette mesure sera proposée à tous les seconds parents, quels que soient leur sexe ou leur situation matrimoniale, conformément à nos principes fondamentaux d'inclusion et de diversité. Dans les années à venir, Criteo prévoit d'étendre cette mesure de prolongation du congé parental pour le second parent à tous les pays où nous sommes implantés.

4. Formation et développement des compétences

Nous investissons en permanence dans des **programmes dédiés au développement de nos salariés**, tant en termes de ressources et d'organisation qu'en matière de processus et d'expériences. Ces investissements démontrent l'importance accordée par Criteo à la gestion et au développement de ses talents.

Les formations organisées spécifiquement en 2020 concernent (entre autres) les sujets ci-dessous, et sont présentées plus en détail plus loin dans ce chapitre :

- Management
- Performance et Développement – Revue des talents (« Talent Review »)
- Soutien vis-à-vis de la situation Covid-19
- Ventes
- Connaissances en marketing digital
- Présentations à impact et influence
- Lancement du nouveau Code de Conduite mondial
- Parcours LinkedIn Learning
- Recours à Coursera pour les équipes tech

Dans la section qui suit, les différents types de formations que nous proposons sont désignés sous les noms de :

Formation « en classe » : « Formations présentiels » et « Formations virtuelles » où :

- Les formations présentiels font référence à des formations menées en face à face par un intervenant interne ou externe ;
- Les formations virtuelles sont des formations réalisées via Zoom et animées par un intervenant interne ou externe.

Formations « en ligne » : des formations réalisées en autonomie par les salariés sur des plateformes d'apprentissage en ligne.

a. Formation « en classe » – Faits marquants en 2020

Les initiatives clés en matière de formation en classe en 2020 comprennent :

- Management :

Nous avons repensé notre programme dédié au management dans le but de renforcer les compétences de nos *managers* en matière d'encadrement, *feedback* et dialogue. Ce faisant, nous avons souhaité les équiper dans le cadre du programme « Perform & Develop » (en français « Être performant et se développer »). Ils ont ainsi été formés à mener des entretiens de performance et développement avec leurs équipes, et nous avons créé un module de formation en ligne portant sur les comportements des *managers* que nous souhaitons voir chez Criteo. Ces comportements managériaux sont définis en accord avec nos valeurs. Ils constituent pour nos *managers* une ressource clé pour mieux comprendre ce qui est attendu d'eux.

- Performance et Développement :

L'équipe Formation et Développement (« Learning and Development ») a mis en place des formations spécialement conçues pour le programme « Perform & Develop » avec l'aide de l'équipe « People Experience ». L'accent a été mis sur des formations dédiées au développement de carrière, au dialogue entre *managers* et équipes, ou encore à la connaissance de soi (test DISC). Nous avons également créé des contenus vidéos pour guider les employés et les *managers* lors des fixations d'objectifs, ainsi que pour recevoir et donner des *feedbacks*.

- Soutien vis-à-vis de la situation Covid-19 :

Dès le début de la pandémie, Criteo a soutenu tous ses salariés dans le monde en organisant des formations virtuelles offrant des conseils sur l'organisation du télétravail, la gestion des équipes à distance, et le bien-être mental et physique. L'affichage en ligne de ces formations met en évidence les contenus précis liés aux besoins de chaque employé. Ces expériences ont été conçues en lien avec le comité de pilotage Covid-19, les départements des Ressources

Humaines et les équipes « Workplace » (qui gèrent les espaces de travail), ainsi que les employés eux-mêmes. Elles comprennent par exemple des initiatives sportives.

- **Ventes :**

Dans la continuité des actions engagées en 2019, plusieurs formations ont été organisées pour les équipes de vente, par exemple : « Négociation », « Influence », « PNL » (Programmation Neuro Linguistique) et « Posture Consultative ». Ces formations constituent une phase de préparation amont du projet « Sales Academy » (« Académie Ventes »), qui devrait être lancé en 2021.

- **Présentations à impact et influence :**

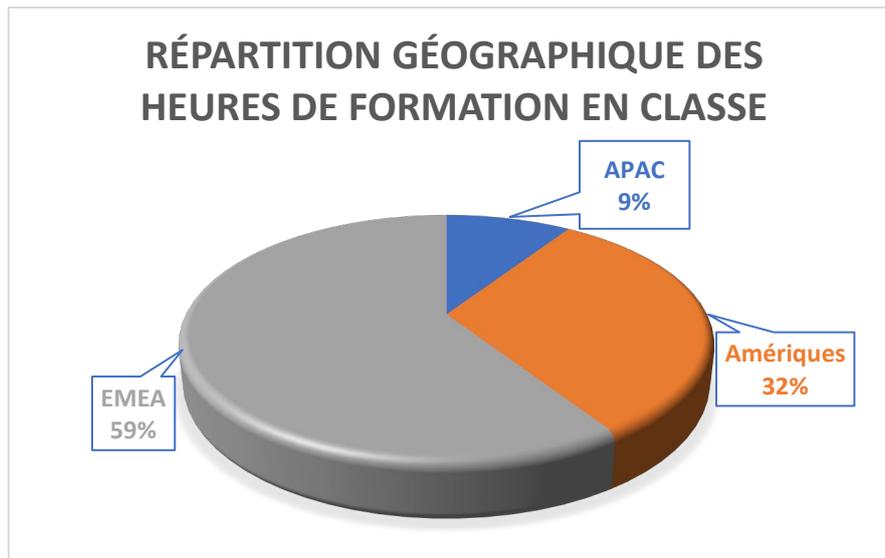
L'un de nos objectifs en matière de compétences non-techniques en 2020 porte sur « l'impact et l'influence ». Nous avons développé des formations permettant à nos équipes d'avoir plus d'impact lorsqu'elles réalisent des présentations, en s'appuyant sur des techniques de narration et en influençant les parties prenantes. Nous pensons que ces compétences sont d'autant plus cruciales dans le contexte récent de travail à distance généralisé, où la collaboration transversale est une condition du succès de nos projets mondiaux.

En ce qui concerne le marché digital, nous nous sommes efforcés en 2020 de mieux comprendre l'environnement numérique des départements (autres que celui des ventes).

Les chiffres publiés dans le présent rapport portent essentiellement sur les activités de formation dites formelles, qu'elles soient animées par un formateur ou réalisées en ligne. **Nos salariés bénéficient également de nombreuses opportunités de se former sur le terrain au quotidien**, au sein de leurs équipes ou par le biais d'activités d'apprentissage social ou « peer-to-peer ». Promues et organisées au niveau local, ces activités informelles de formation sont ponctuelles mais représentent une part importante de l'expérience d'apprentissage des salariés. Elles jouent ainsi un rôle clé dans la culture d'entreprise de Criteo.

Les heures de formation « en classe »

FORMATION « EN CLASSE »	Heures de formation	dont heures suivies via justificatifs de présence	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	% de salariés formés	Nombre de sessions de formation	Nombre moyen de sessions de formation par salarié
2020	16 249	12 205	6,7	9,9	67%	507	0,2
2019	31 539	13 751	12,2	15,2	80%	538	0,2
% évolution	-48%	-11%	-45%	-35%	-16%	-6%	1%



La baisse des heures de formation en classe en 2020 s'explique par le contexte spécifique de la pandémie Covid-2019, qui a affecté les programmes de formation en classe de Criteo dans le monde. Nos équipes se sont efforcées de s'adapter en transposant les formations « en classe » à des formats virtuels. Les contenus ont également été modifiés pour se concentrer sur l'essentiel via des segments d'apprentissage plus courts et concentrés. Ces actions ont amené une réduction de la durée des sessions de formation de manière générale. En revanche, le nombre de sessions de formation a baissé de seulement 6% comparé à 2019.

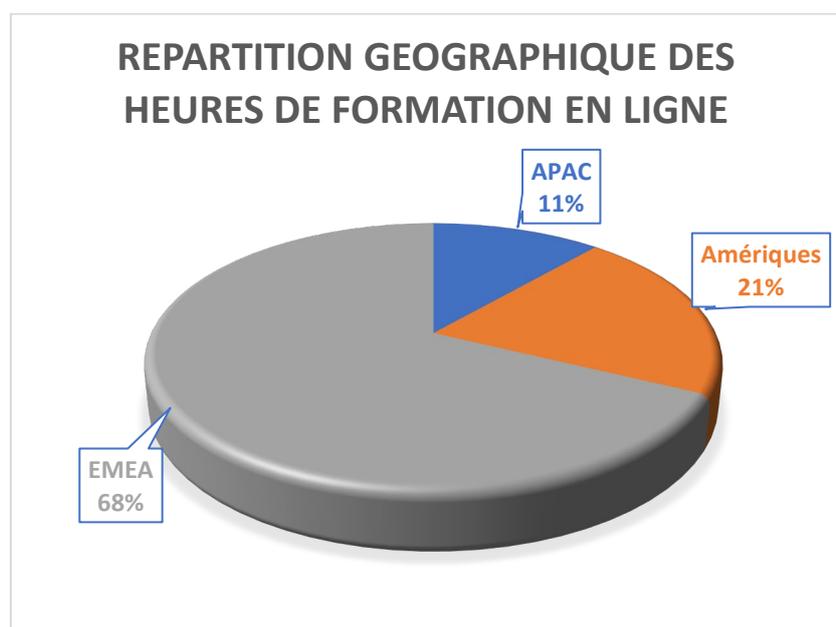
b. Formation « en ligne » - Faits marquants en 2020

Les initiatives clés en matière de formation en ligne en 2020 comprennent :

- **Utilisation accrue de LinkedIn Learning :** nous avons achevé notre première année d'utilisation de LinkedIn Learning en atteignant un taux d'adoption de près de 80% par nos employés. Combiné au nombre croissant d'heures passées en ligne sur des thématiques de développement personnel, ce fort taux d'activation démontre l'importance de la formation en ligne, en particulier en situation de télétravail. Nous intégrons désormais des ressources en ligne dans la plupart de nos parcours de formation.
- **Recours à la plateforme Coursera pour les sujets techniques :** nous passons progressivement à des licences Coursera illimitées pour les employés qui en ont besoin, en particulier au sein d'équipes techniques comme l'équipe R&D. Ces formations représentent une part importante des heures de formations en ligne.
- **Code de Conduite :** après une refonte l'an passé et le succès du déploiement d'un premier pilote, la nouvelle formation en ligne concernant le Code de Conduite de Criteo a été lancée à l'échelle mondiale à la fin du troisième trimestre 2020 pour tous les employés. Plus d'informations sont disponibles dans la section dédiée à la lutte contre la corruption.

Heures de formation en ligne

FORMATION EN LIGNE	Heures de formation	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	% de salariés formés
2020	14 063	5,8	6,7	87%
2019	11 584	4,5	4,8	93%
% évolution	21%	29%	38%	-6%



En plus des heures reportées ci-dessus (axées sur le développement des compétences), les employés ont suivi d'autres formations en ligne. Celles-ci représentent environ 2 045 heures et couvrent les modules Conformité ou « Compliance » (44% de ces heures), les modules « FlyCriteo On-boarding » (52%) ainsi que la culture numérique ou la sécurité dans les applications Criteo (4%).

c. Pratiques d'apprentissage social et « peer-to-peer »

Les modes d'apprentissage social et « peer-to-peer » font partie intégrante de la culture de formation de Criteo et sont inscrits dans notre ADN. Ils représentent une part non négligeable de l'expérience d'apprentissage des employés et ont pour eux un impact positif certain, bien qu'ils ne soient pas traduits formellement en heures de formation.

En raison de la pandémie Covid-19, certaines initiatives lancées en 2019 et mentionnées dans le rapport RSE de l'année dernière qui auraient dû être poursuivies en 2020 ont été annulées. Notre priorité était en effet de traiter de questions prioritaires, comme par exemple assurer la continuité de nos activités de formation dans un environnement de travail à distance. Nous espérons que de meilleures conditions en 2021 nous permettront de relancer certaines des initiatives engagées en 2019.

Lors de notre événement annuel appelé « Kick-Off », nous avons organisé des **sessions « Criteo**

University ». Il s'agit de conférences d'une heure proposées par des employés volontaires pour approfondir un sujet directement lié aux activités de Criteo. Quelques jours avant l'événement, les employés ont pu s'inscrire aux deux sessions qu'ils préféreraient parmi une liste d'une dizaine de conférences aux thèmes variés, par exemple :

- EMEA – Clémence Vermersch : « *Comprendre ce qui fait bouger le cours de l'action CRTO (action en bourse de Criteo) à la hausse et à la baisse et comment CRTO est-elle valorisée et perçue par les analystes financiers et les investisseurs* ».
- États-Unis – Brenda Mitchell et Cara Sugli : « *Développer votre profil professionnel dans le cadre de la préparation à un changement de carrière* »
- APAC – Jean-Baptiste Rudelle : « *Peut-on réduire les émissions de carbone ? Quelles sont les stratégies les plus efficaces pour réduire les émissions de carbone ? Comment Criteo aborde-t-il le sujet et quel est notre impact ?* »

d. Amélioration continue de nos méthodes et outils de formation

Depuis 2018, un **système de suivi unique de la formation, le « Global Learning Tracker »**, est utilisé par les responsables de formation et l'équipe de formation Produit pour les formations en classe. Ce système permet aux *managers* d'avoir de la visibilité sur les formations suivies par leurs équipes. **En 2020, le Global Learning Tracker a été revu et renforcé.** Toutes les formations sont désormais suivies trimestriellement dans des fichiers Excel pilotés à l'échelle des zones d'implantation du groupe. En raison du contexte sanitaire, les feuilles de présence servant à évaluer la présence des participants ont été remplacées par des extractions du système Zoom.

En parallèle, Criteo a lancé un appel d'offres pour un **nouveau système de gestion de la formation (Learning Management System - LMS) que nous prévoyons de déployer début 2021.** Ce LMS permettra de mieux centraliser l'offre de formation Criteo, de suivre plus facilement les informations associées, et de gérer plus efficacement les données de formation. Cette plateforme renforcera l'efficacité des employés et des équipes des Ressources Humaines en permettant de s'assurer que les contenus de formation répondent aux besoins en matière de connaissances et de développement, et de se concentrer sur des tâches autres que le suivi.

5. Hackathon

Chez Criteo, nous croyons que l'innovation est l'affaire de tous, et savons qu'elle est essentielle si nous voulons maintenir notre avance technologique et notre compétitivité sur le marché.

Notre « Hackathon » annuel procure l'accompagnement et la flexibilité nécessaires à la concrétisation des idées de nos employés. Ils sont invités à cette occasion à soumettre leurs idées concernant l'innovation produit, la génération de revenus, l'optimisation des profits ou l'efficacité commerciale. Cette initiative est une excellente occasion d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à profit des connaissances développées empiriquement sur des sujets qui passionnent nos collaborateurs.

En 2020, il nous a fallu organiser le Hackathon virtuellement en raison de la situation sanitaire. Devenu digital, l'événement a dû évoluer : plus de salles de réunion, plus de buffets gratuits ni de divertissements, mais des « batailles » dans des salles virtuelles et des cours de cuisine et de yoga en ligne. Notre processus de délibération a également changé. N'ayant plus accès aux amphithéâtres géants pour accueillir tous les supporters des équipes, nous avons préparé trois sessions simultanées de jury dans la région EMEA sous forme de webinaires. Pour que les sessions de pitch se déroulent le mieux possible, nous avons encouragé les équipes à préparer leurs présentations sous forme de vidéos. Nous leur avons également demandé de respecter le temps imparti pour leur présentation : trois minutes de pitch et cinq minutes pour les questions/réponses (Q&A).

La mobilisation du public a également été un aspect important de ce Hackathon. Les

employés de Criteo n'ayant pas eu la possibilité d'encourager directement leurs collègues, nous avons créé cette année des récompenses « Choix du public » ou « **People Choice Awards** » en anglais. Les spectateurs avaient la possibilité de voter pour leur projet et leur équipe préférée, et de gagner des prix tout en découvrant les projets remarquables de leurs collègues.

ii. Bien-être, inclusion et diversité au travail

La santé et la sécurité des salariés est une priorité de Criteo. Nous consacrons du temps et des efforts afin de pouvoir offrir à tous nos collaborateurs dans le monde de bonnes conditions de travail, un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie privée et un environnement de travail le plus sain possible.

En 2020 et dans le contexte particulier de la pandémie, **notre priorité a été de garantir la santé et la sécurité de nos salariés, comme régulièrement réaffirmé par notre directrice générale Megan Clarken**. Soucieux de la santé de nos salariés sur tous les sites, nous avons mis en place les mesures nécessaires en 2020 pour les aider à court-terme à faire face à cette situation exceptionnelle, mais aussi à anticiper les conséquences à plus long terme.

1. Santé, sécurité et bien-être au travail

a. Gestion de la crise liée à la pandémie Covid-19

2020 a été une année particulièrement complexe avec la propagation du virus Covid-19. Pour des groupes internationaux tels que Criteo, la pandémie a posé de multiples défis. En particulier, la santé de nos employés a été et continue d'être notre principale préoccupation. Nous avons aussi été vigilants quant à leur bien-être dans cette configuration de travail à distance généralisé, qui a pu générer des complications ou du stress additionnel. Nous nous sommes adaptés en permanence, au rythme de l'évolution constante de la pandémie et des mesures prises dans chacun des pays où nous sommes implantés (par exemple, les confinements nationaux). Plus que jamais, la communication avec nos salariés a été essentielle pour répondre aux besoins de chacun et proposer des solutions adéquates.

En amont même de la prise de dispositions légales de certains pays, Criteo a décidé dès janvier 2020 de fermer temporairement ses bureaux en Chine, puis ceux des autres pays dans les mois qui ont suivi. Depuis, nous avons cherché **à limiter autant que possible le retour des salariés dans les bureaux**, et ce y compris pendant les périodes d'assouplissement des mesures de confinement (par exemple pendant l'été 2020 en Europe). A ce jour, lorsque les bureaux sont ouverts, ils ne le sont que pour des cas spécifiques – par exemple lorsqu'un salarié fait face à des conditions inadaptées pour travailler depuis son domicile.

Pour déterminer le niveau d'occupation jugé sûr de nos bureaux, et conformément aux directives des différents gouvernements, **nous avons adopté comme règle de toujours nous aligner avec les mesures les plus strictes**. Ainsi, la règle retenue est de ne pas dépasser 20 à 30% d'occupation sur l'ensemble des lieux de travail Criteo.

Partout, les bureaux et les chaises ont été disposés de manière à respecter les règles de distanciation sociale. Des itinéraires ont été tracés au sol afin que les personnes n'aient pas à se croiser face à face, et des gels désinfectants ainsi qu'une signalétique sur les bureaux ont été installés. Criteo fournit également aux salariés ses propres masques.

Enfin, dans l'éventualité où un salarié devrait ou voudrait travailler depuis le bureau (lorsque le bureau est ouvert), une procédure stricte a été mise en place :

- La réservation à l'avance d'une place sur un outil dédié, dans la limite du niveau d'occupation fixé en cas de réouverture partielle des bureaux ;
- Une politique d'accès plus stricte pour les bureaux jugés à plus haut risque. Cette

politique exige que seuls les salariés en mesure d'avancer une raison professionnelle essentielle puissent obtenir une approbation officielle, qui ne peut être délivrée que par un responsable au moins au grade de Directeur.

Ce contexte sanitaire sans précédent aura permis de démontrer que **nous sommes capables de réagir rapidement face à de telles urgences.**

Dans le contexte de la pandémie, Criteo a mis en place un **programme spécifique pour s'assurer que les salariés puissent toujours travailler dans les meilleures conditions possibles.** Nous nous sommes associés à une société externe capable d'apporter à nos salariés un soutien psychologique, un partenariat toujours actif aujourd'hui (voir section d.). Ce programme spécifique comprend également un soutien financier s'élevant à environ 700 USD par salarié pour l'achat d'équipements adaptés au télétravail (écrans, chaises ergonomiques, bureaux, etc.). Enfin, le programme d'accueil des nouveaux arrivants a été entièrement repensé et adapté pour les accueillir à distance. Les équipes des Ressources Humaines et les *managers* travaillent en étroite collaboration pour que leur arrivée se déroule dans les meilleures conditions pendant cette période unique.

La communication auprès des salariés est essentielle pour Criteo dans la gestion de la pandémie. Nous avons créé un **Comité de Pilotage Groupe** en février 2020, réunissant des représentants de toutes nos zones géographiques et fonctions. Un comité local a également été mis en place aux Etats-Unis pour traiter les enjeux spécifiques liée à cette situation dans la zone Amériques. Chargés de superviser la situation à l'échelle mondiale et de mettre en place les mesures adaptées, ces comités diffusent également les communications spécifiques à la pandémie Covid-19 à tous les salariés, par courrier électronique et sur l'intranet de Criteo. Notre directrice générale, Megan Clarken, délivre enfin régulièrement des messages directs aux salariés, relayant ainsi la communication du Comité de Pilotage Groupe.

Criteo a réalisé **deux enquêtes Covid-19 en juin et septembre 2020.** L'objectif était de mieux comprendre les préoccupations et le ressenti des salariés, d'identifier les mesures qui ont été bien accueillies et de savoir ce qui pourrait être amélioré. Ces enquêtes abordent un large éventail de sujets, depuis le bien-être jusqu'à la productivité au travail en passant par le lien social avec les autres employés. Avec respectivement **91% et 93% de taux de participation, ces deux enquêtes ont généré une très forte réponse** des employés.

Les résultats de l'enquête de septembre montrent une **légère amélioration du bien-être des salariés par rapport à celle de juin.** Le sentiment général de bien-être apparaît relativement élevé par rapport à d'autres entreprises. En effet, **90% des salariés de Criteo estiment pouvoir donner le meilleur d'eux même en travaillant à domicile. 94% d'entre eux souhaitent continuer à travailler à domicile à l'avenir,** en combinant travail à distance et travail au bureau (60/40% ou 50/50%). De même qu'en juin, nos employés sont fiers de travailler pour Criteo et continuent de bien noter notre culture d'entreprise. Le soutien pour l'achat de matériel ergonomique, mis en place après l'enquête de juin, a suscité des réactions très positives et a manifestement aidé les employés à travailler mieux et dans de meilleures conditions. Enfin, les résultats de l'enquête de septembre ont révélé une forte demande de la part des salariés pour plus de transparence et de flexibilité dans la future organisation du travail de Criteo.

Concernant cette dernière demande, une nouvelle **politique de télétravail (« Work From Home » Policy)** a été annoncée en décembre 2020. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, et sera effective lors du retour des salariés dans les bureaux, prévu en juin 2021.

La pandémie Covid-19 a ouvert la voie à de nouvelles pratiques, et nous souhaitons maintenir les avantages que nos salariés ont indiqué avoir apprécié dans cette situation inédite. Nous avons déjà annoncé que leur retour au bureau n'aurait pas lieu avant juin 2021. Nous sommes maintenant en train de repenser sur le long-terme la façon dont nos salariés pourront continuer de bénéficier du travail à distance, tout en maintenant entre eux un lien fort et en préservant la culture d'entreprise de Criteo.

b. Organisation du travail

La pandémie Covid-19 nous a conduit à revoir notre organisation en matière d'horaires de travail et de travail à distance. Par exemple, un accord signé en France en février 2019 permettait aux salariés des bureaux de Paris de travailler depuis leur domicile un jour par semaine ou plus : cet accord était jusqu'ici la seule politique officielle sur le sujet en place dans le groupe.

Nous devons à présent réfléchir sur le long-terme aux conditions qui prévaudront dans un monde « post Covid-19 », où le travail à distance deviendrait la norme pour notre secteur. Il s'agit notamment d'innover pour garantir un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour nos salariés, dans un contexte où la présence au bureau n'est plus un moyen viable d'encadrer leurs heures de travail. Dans ce contexte particulier, Criteo a mis en place en décembre 2020 un nouvel outil appelé TIME qui permet de suivre les heures de travail effectuées par les salariés (heures supplémentaires comprises).

c. Sécurité au travail

Criteo s'efforce de garantir un environnement de travail sûr à ses salariés à tout moment.

Lancé en 2019, le **projet « Health & Safety Management System » (H&S MS, système de gestion de la santé et de la sécurité) a été finalisé et approuvé à la fin de l'année 2020**. Il sera déployé dans les mois et années à venir.

L'objectif principal du H&S MS est d'établir **une norme globale pour tout le groupe en matière de sécurité dans les bureaux** (protection incendie, etc.). Cette norme a été définie à partir d'une analyse des normes et pratiques locales dans chacun des pays d'implantation de Criteo, **en retenant à chaque fois les critères les plus stricts comme norme pour le groupe**. Ce système sera déployé dans les bureaux du monde entier, et nous suivrons le niveau de conformité atteint par chaque bureau afin de pouvoir apporter les améliorations nécessaires. En outre, chaque lieu de travail a déjà nommé un référent H&S (Santé Sécurité) chargé de mettre en œuvre localement cette politique de santé et de sécurité. Les référents H&S recevront une formation spécifique concernant leurs rôles et responsabilités.

La **sécurité des salariés lors de leurs déplacements professionnels est aussi une préoccupation importante** de Criteo. En 2016, un outil d'assistance internationale a été lancé, pour compléter l'assistance d'urgence déjà fournie par AXA. Cet outil consiste en une assistance téléphonique 24 h/24 et 7 j/7 répondant aux questions des salariés sur la sécurité, notamment pendant leurs déplacements. Il permet également de suivre les déplacements de chaque collaborateur afin de les contacter rapidement en cas d'urgence.

d. Bien-être des employés

Criteo s'engage à promouvoir le bien-être physique et moral de ses salariés. À cette fin, chaque région dispose d'un budget réparti entre les différents bureaux pour encourager les salariés à pratiquer une activité physique. Le sport et les activités physiques font en effet partie de la culture de Criteo. **Chaque région offre aux salariés des occasions de faire de l'exercice physique** moyennant un faible coût, en offrant des activités sur place (yoga, massages, etc.) ou des subventions permettant de souscrire à des licences en club ou des abonnements en salles de sport.

Malheureusement, les salariés de Criteo n'ont pas pu bénéficier de ces services en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. A la place, nous avons organisé des initiatives et événements en ligne pour garder le lien entre les employés, par exemple en mettant gratuitement à leur disposition des vidéos pour faire du sport. A partir d'octobre 2020, les

événements précédemment organisés à l'échelle locale ont été intégrés à un programme mondial, « FeelGood », qui vise à maintenir nos équipes engagées et énergisées tout en travaillant à domicile.

De plus, la plupart des sites proposent des bureaux permettant de se travailler en position debout (sans prescription médicale) ou des sièges ergonomiques spécifiques (avec prescription médicale). Adapté aux besoins de chacun, ce mobilier spécialisé permet d'améliorer le confort physique sur le lieu de travail. Comme mentionné précédemment, avec la généralisation du télétravail pendant la pandémie Covid-19, Criteo a décidé de prendre à sa charge l'achat de sièges et bureaux ergonomiques afin de garantir que les employés puissent travailler dans les meilleures conditions depuis leur domicile.

Criteo est également **sensible au bien-être mental des équipes**. Il peut être difficile pour les salariés de s'ouvrir quant à leurs inquiétudes à ce sujet, mais Criteo continue d'étudier les pistes possibles de déploiement de services d'assistance dans l'ensemble de ses pays d'implantation. Par exemple, afin de minimiser le niveau de stress au travail et d'adopter une approche proactive sur ces questions, Criteo a mis en place dans certains pays ce type de service, sous la forme d'une ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle. Gérée en externe, elle est ouverte 24 h/24 et 7 j/7 et offre conseils et soutien sur une grande variété de sujets. Dans d'autres pays, les salariés peuvent disposer de séances de suivi gratuites s'ils en manifestent le besoin.

Par ailleurs, en cas d'incident spécifique (comme la pandémie Covid-19), **les équipes des Ressources Humaines et les équipes « Workplace » qui gèrent les espaces de travail de Criteo mettent en place des solutions sur mesure**, et ce dans les plus brefs délais, afin d'apporter le soutien adéquat aux salariés.

Depuis le début de l'année et grâce à un partenariat avec la société Eutelmed, les salariés de Criteo ont accès à un accompagnement psychologique. Eutelmed a mis à disposition de tous les salariés à travers le monde une ligne téléphonique gratuite et en langues locales pour qu'ils puissent entrer en contact avec un professionnel de la santé mentale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Une zone de prise de rendez-vous (avec cinq rendez-vous programmés gratuitement ou trois auto-évaluations en ligne) est également accessible. Enfin, nos salariés ont accès à des vidéos et articles, et peuvent s'inscrire à des webinaires hebdomadaires.

2. Relations et communication avec les employés

La communication et la transparence sont des valeurs particulièrement importantes chez Criteo.

a. Communication interne

Deux ou trois fois par trimestre, Criteo organise au niveau groupe des événements « Global All-Hands », animé par la directrice générale et l'équipe dirigeante. Ces événements sont l'occasion d'informer les salariés de l'actualité du groupe et de leur permettre de poser des questions en retour. Chaque département organise également des « All-Hands » réguliers pour diffuser des informations complémentaires sur les priorités de Criteo et nos indicateurs clés de performance.

Tout changement dans les systèmes, processus ou autres domaines susceptibles d'avoir un impact sur les salariés et leur travail fait l'objet d'une communication orale, en complément

de communications par mail. Ces présentations orales offrent aux salariés la possibilité de réagir et de poser des questions. Par ailleurs, de nombreux groupes de salariés utilisent le réseau Slack pour communiquer entre eux et formuler leurs *feedbacks* en direct. Les réseaux sociaux sont également utilisés pour informer nos parties prenantes en interne et en externe. Par exemple, **en 2020, nous avons mis en place un réseau social interne, Sociabble, pour pouvoir informer nos salariés via une plateforme plus interactive** (appelée en interne « Connect and Keep Engaging » (CAKE)).

Un **intranet mondial** est également disponible, regroupant les nombreux portails fonctionnels qui permettent aux salariés d'accéder facilement à toutes les informations dont ils ont besoin : « People Portal » (ressources RH), « Global Shared Service Center » (informations financières), « Internal IT » (services informatiques), Marketing, Communication, Juridique, Événements R&D et Produits, « Criteo Cares » (programme RSE), Conformité et éthique, Qualité des données, Déplacements, et « Risk Management » (gestion des risques).

Le portail RH (« People portal ») offre un bon exemple des fonctionnalités offertes aux salariés. Il s'agit d'un intranet pensé pour faciliter l'accès pour tous les salariés aux informations relatives aux ressources humaines, à l'échelle mondiale et au niveau local. **Depuis sa création en 2019, notre portail RH s'est avéré très populaire** avec environ 200 salariés le consultant chaque jour. Ce portail a également été un relai efficace pour communiquer auprès des salariés dans le contexte de la pandémie Covid-19, avec une section entière dédiée aux questions en lien avec la pandémie.

Criteo a également lancé « AskPeople », une solution proposée par l'intermédiaire de Salesforce qui **permet aux salariés de poser leurs questions relatives aux ressources humaines** (politiques, avantages, etc.). Elle sert également d'outil interne aux Ressources Humaines pour répartir et suivre les tâches des différentes équipes. Cette initiative maintenant complètement déployée remporte un franc succès, avec quelques 16 000 questions posées en 2020. Le portail Informatique Interne (« Internal IT ») propose un système permettant aux salariés de poser leurs questions, afin de les aider à résoudre tout problème informatique ou question à ce sujet.

Enfin, nous avons trouvé de **nouvelles façons de créer du lien entre nos salariés et d'accueillir les nouveaux arrivants dans le contexte de la pandémie**. Le programme d'accueil a été amélioré et adapté pour des conditions de travail à distance. Il tire parti de nouveaux formats, formations et activités pour que les nouveaux arrivants se sentent à l'aise et trouvent leur place dans leurs équipes respectives et dans l'organisation globale du groupe.

Nous avons également lancé d'autres programmes tels que les « Pauses café avec le *top management* » (« Coffee Break with C-level »). Au cours de ces dernières, chaque membre de notre équipe de direction invite un petit groupe de salariés choisis au hasard à partager une pause-café virtuelle via Zoom. Les salariés peuvent ainsi poser leurs questions et échanger directement avec les plus hauts niveaux de *management* de Criteo (PDG, Direction des Nouvelles Technologies, Direction des Achats, etc.). En 2020, 726 salariés se sont ainsi vu proposer une rencontre avec notre directrice générale au cours de 51 pauses café virtuelles.

Pour permettre aux salariés de garder le contact y compris en travaillant à domicile, nous avons lancé « Donut ». Il s'agit d'un système de jumelage qui s'appuie sur le réseau social Slack, dans le cadre duquel deux salariés choisis au hasard se retrouvent pour partager un café virtuel. Ce système fonctionne toutes les deux semaines, alternativement au niveau national ou au niveau régional (EMEA, Asie Pacifique, Amériques).

Enfin, avec la pandémie Covid-19 nous avons renforcé la communication interne avec l'envoi chaque semaine d'un mail aux salariés pour leur donner des informations aussi transparentes que possible sur l'évolution de la situation et les mesures de santé et de sécurité mises en place. Nous avons également créé un espace intranet dédié pour partager toutes les informations relatives aux mesures de sécurité Covid-19, à l'ergonomie, au bien-être, au télétravail et à l'ouverture des bureaux.

b. Une culture du feedback et de l'engagement

Criteo s'attache à entretenir une culture du retour d'expérience (dit « feedback ») et de l'apprentissage en continu. Nous encourageons les salariés à s'exprimer à tous les niveaux de l'organisation, une démarche qui fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Les équipes des Ressources Humaines organisent ainsi des formations spécifiques pour inciter les responsables et les employés à formuler et à accepter la critique constructive. C'est ainsi qu'**en 2020 la procédure d'évaluation de la performance (« Performance Review ») a été revue**. Ce cycle annuel intègre désormais davantage de conversations et de retours d'expérience entre *managers* et salariés, avec l'ajout d'un entretien de revue intermédiaire à mi-année pour tous.

Ce programme est géré de manière centralisée par un chef de projet dans l'équipe des Ressources Humaines. Il se compose tout d'abord d'enquêtes visant à recueillir l'avis des nouveaux arrivants et des salariés qui quittent l'entreprise. Ces enquêtes nous aident à avoir une bonne vision de l'expérience que représente l'arrivée chez Criteo, mais aussi de comprendre pourquoi certaines personnes nous quittent et comment nous pouvons nous améliorer en tant qu'employeur. Dans certains cas, nous organisons des entretiens avec des démissionnaires afin d'identifier plus précisément les causes de départs, mais aussi de mieux comprendre et tenter de résoudre les problèmes potentiels.

Nous offrons aussi régulièrement aux salariés l'occasion de donner formellement leur opinion sur différents aspects de leur vie au travail, au moyen d'enquêtes internes. Citons parmi les principales initiatives en ce sens le partenariat qui se poursuit avec l'entreprise Glint, en vue de recueillir les avis des salariés et d'améliorer leur expérience chez nous.

Criteo mène par ailleurs une enquête d'engagement une fois par an auprès de l'ensemble des salariés. Cet outil qui peut s'apparenter à une sorte de bilan de la santé de la société nous permet de comprendre **quelles sont nos forces et quels sont les sujets sur lesquels nous devons nous améliorer**. L'enquête comporte 30 questions et laisse la possibilité aux employés de formuler des commentaires.

En 2020, nous avons commencé à introduire graduellement une approche « pulse », c'est-à-dire basée sur des enquêtes plus courtes mais récurrentes, qui sont plus efficaces et ont plus d'impact. Pour démarrer, nous avons ainsi proposé un point d'enquête « pulse » au second trimestre en complément de l'enquête annuelle complète du quatrième trimestre.

En 2020, la note globale d'engagement s'élève à 73 (sur une échelle de 0 à 100), **en légère hausse par rapport à 2019 (70)**. Cette note est à mettre au regard d'un indice de référence externe de 74. 75% des répondants ont recommandé Criteo comme une société offrant un excellent cadre de travail, et 73% d'entre eux se déclarent satisfaits de travailler chez nous.

Les principaux points forts identifiés lors de l'enquête d'engagement étaient les suivants (sur une échelle de 0 à 100) :

- **Respect au travail (87)** : les répondants indiquent se sentir traités avec respect et dignité au travail.
- **Manager (86)** : les répondants indiquent qu'ils recommanderaient leur responsable hiérarchique direct à d'autres personnes.
- **Equipe (83)** : les répondants confirment être satisfaits des équipes avec qui ils travaillent le plus souvent.
- **Authenticité (82)** : les répondants confirment qu'ils se sentent suffisamment à l'aise pour être eux-mêmes au travail.
- **Retour d'expérience (dit « Feedback ») (80)** : les répondants indiquent que leurs responsables leur apportent les retours d'expérience nécessaires qui leur permettent d'être plus performants.

Les résultats sont revus à différents niveaux du groupe. En particulier, tous les responsables peuvent accéder immédiatement au *feedback* formulé par leurs équipes. Il leur est d'ailleurs conseillé de poursuivre les discussions avec celles-ci pour mieux identifier les atouts et les points à améliorer. Les résultats sont également examinés par l'équipe Ressources Humaines et par la direction, au sein de chaque département et à l'échelle du groupe. A tous les niveaux, les responsables sont encouragés à diffuser et à commenter les résultats de l'enquête et à faire participer activement les salariés aux axes d'amélioration. Au niveau du groupe, la direction a validé un plan d'amélioration. Ce dernier a été présenté aux salariés sous forme d'une communication écrite et à l'occasion des événements « All Hands » mondiaux.

De même que les années précédentes, **Criteo a mené en 2020 une enquête « Manager Survey »** permettant aux salariés de s'exprimer sur les performances de leurs supérieurs hiérarchiques directs. Grâce aux résultats obtenus, les responsables peuvent identifier les domaines dans lesquels des axes d'amélioration sont identifiés. Ils reçoivent un rapport détaillé des avis de leurs équipes, qui fait l'objet d'un examen et d'un plan d'action *ad hoc* pour chaque responsable établi conjointement avec l'équipe « People Experience ». Les référents au sein des équipes Ressources Humaines examinent également avec la direction les résultats obtenus globalement par fonction au sein du groupe.

Pour aider les *managers* et les salariés à atteindre leurs objectifs et à les responsabiliser de manière collaborative, nous offrons à tous les salariés de Criteo un accès illimité à la plateforme de formation en ligne « LinkedIn Learning ».

En 2020, nous avons en outre donné aux salariés l'occasion de nous faire part de leur avis sur les mesures Covid-19 mises en œuvre par Criteo. Deux enquêtes Covid-19 ont été déployées en juin et en septembre, dont les résultats sont présentés dans la section Santé et Sécurité.

c. Reconnaissance de la contribution des salariés

Spotlight est le programme mondial de reconnaissance de la contribution des salariés de Criteo, accessible à tous les collaborateurs depuis internet. Lancé en 2019, ce programme vise à récompenser chaque contribution de nos employés à la vie de l'entreprise, quelle qu'en soit l'ampleur.

Pour ce faire, nous avons intégré au programme de très nombreuses manières de reconnaître les mérites des uns et des autres. Certaines ont une dimension sociale (« Merci ! ») et rendent hommage à toutes les contributions précieuses du quotidien. Des récompenses basées sur un système de points (« Bravo ! ») distinguent les résultats remarquables obtenus au cours du mois et des « *standing ovations* » trimestrielles saluent les performances exceptionnelles.

Cette plateforme nous permet également de saluer les actions particulièrement notables menées dans le cadre de « Criteo Cares », voire de célébrer les anniversaires de travail de nos salariés. Avec un **taux d'activation de plus de 95%, cette plate-forme, utilisée dans toutes les régions et par tous les départements, constitue une vraie réussite**. Plus de 66 000 marques de reconnaissance ont été envoyées via Spotlight depuis son lancement.

Plusieurs événements autour de Spotlight ont été organisés depuis son lancement, afin que tout le monde connaisse la plateforme et l'utilise au mieux (par exemple, célébration du Black Friday, fêtes de Noël, premier anniversaire de Spotlight, etc.)

Avec la généralisation du télétravail, il est pour nous plus important que jamais de s'assurer que la contribution de nos salariés est reconnue régulièrement et à sa juste valeur, et qu'ils se voient ainsi récompensés pour toutes les actions qu'ils mènent à bien.

3. Inclusion, diversité et égalité des chances

En 2020, le mouvement « Black Lives Matter » aux Etats-Unis a encore réhaussé **l'importance de maintenir l'Inclusion et la Diversité (I&D) au cœur des valeurs de Criteo**. Nous nous appuyons pour cela sur des principes clairs ancrés dans nos processus RH, dans notre culture d'entreprise et dans l'ensemble de notre organisation au niveau mondial.

En 2019, l'action de Criteo s'était principalement concentrée sur l'égalité entre les femmes et les hommes, identifiée comme une question prioritaire notamment pour nos équipes de R&D. En 2020, tout en maintenant notre focus sur l'amélioration de l'égalité femmes-hommes, nous avons pris des mesures pour élargir la portée de notre feuille de route I&D à d'autres types de diversité tels que la diversité sociale, le handicap et la diversité ethnique.

C'est ainsi que **l'une des premières décisions prises par notre directrice générale, Megan Clarken, a été d'ouvrir un poste de responsable I&D chez Criteo**. La nouvelle responsable I&D a été engagée, et son rôle sera de développer et de piloter les engagements I&D de Criteo.

Bien que des événements dédiés, tels que le « Meet up Criteo talks I&D » aient dû être annulés en 2020 en raison de la pandémie, Criteo a continué à mener en 2020 de nombreuses initiatives Inclusion & Diversité, présentées dans les pages suivantes.

a. Promotion de l'égalité femmes-hommes

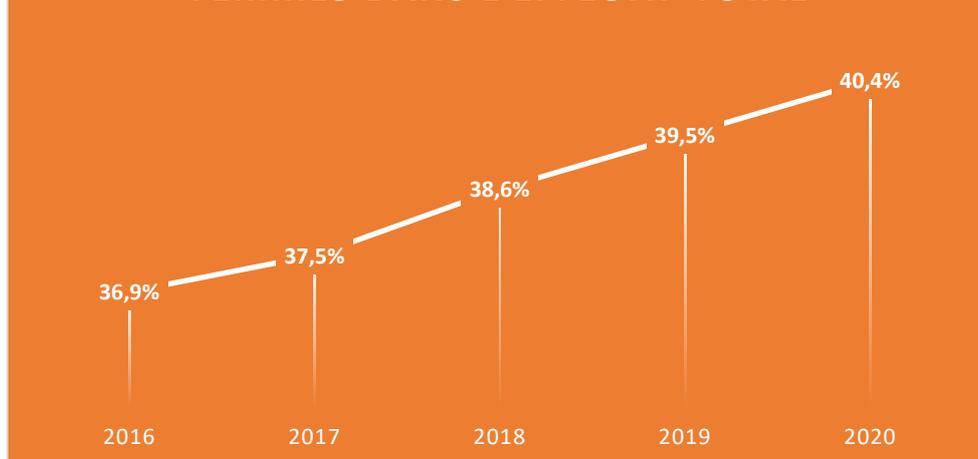
Promouvoir l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux du groupe

Criteo poursuit ses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui se concrétisent en 2020 par une progression de la part des femmes dans l'effectif total et aux postes de direction.

Répartition femmes-hommes	Nombre total de salariés		Grade « Manager »		Grade « Directeur et Vice-Président (VP) »	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Hommes	1 552 (61%)	1 402 (59%)	365 (66%)	341 (69%)	158 (71%)	151 (70%)
Femmes	986 (39%)	964 (41%)	184 (34%)	153 (31%)	64 (29%)	66 (30%)
Total	2 538	2 366	549	494	222	217

Nos efforts sur le long-terme pour attirer et garder au sein de Criteo des talents féminins au cours des cinq dernières années portent leurs fruits, comme le montre le graphique ci-dessous :

EVOLUTION ANNUELLE DE LA PART DES FEMMES DANS L'EFFECTIF TOTAL



Criteo s'attache à recruter ses salariés et à leur offrir des opportunités professionnelles sans discrimination relative au genre. En 2020, 39% des promotions ont été accordées à des femmes, un chiffre cohérent avec la part des femmes dans l'effectif total du groupe (41%).

Signal fort en la matière, **fin 2019, Megan Clarcken a pris la tête de Criteo en tant que directrice générale. Elle est ainsi devenue l'une des rares femmes au monde à diriger une entreprise technologique internationale.** De même, en 2020, Rachel Picard et Sarah Glickman ont été nommées respectivement présidente du Conseil d'Administration et directrice financière. Ces mesures fortes démontrent une fois de plus l'approche proactive de Criteo pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris au sein de la direction générale.

Notre feuille de route pour l'égalité femmes-hommes

Criteo a lancé plusieurs initiatives phares pour l'égalité femmes-hommes, à l'échelle mondiale. En 2020, nous pouvons souligner les actions clés suivantes :

- Nous avons lancé un **tableau de bord « Diversité » mondial** (« global Diversity Dashboard ») afin de mieux piloter l'évolution des recrutements en matière d'égalité femmes-hommes. Ce tableau de bord permettra à chaque service de suivre trimestriellement la répartition de ses effectifs par âge et par sexe à différents niveaux (évolution des effectifs, recrutements, etc.). Il vise à mieux comprendre et promouvoir la diversité au sein de nos équipes. Dans les années à venir, nous avons l'intention de nous fixer des objectifs en termes de recrutements, promotions et formations à la diversité, aussi bien à l'échelle des équipes qu'à l'échelle du groupe. Aux Etats-Unis, ce tableau de bord « Diversité » comprendra également des indicateurs et objectifs liés à la diversité ethnique (voir la section BIPOC² pour plus d'informations).
- En 2020, nous avons décidé d'**étendre le congé parental pour le second parent à quatre semaines**, au lieu de deux auparavant. Mis en place pour l'instant en France, en Espagne, au Canada, au Brésil et aux États-Unis, ce congé parental prolongé sera proposé à tous nos salariés dans le monde à l'avenir (allant souvent bien au-delà des réglementations locales en matière de congés pour le second parent). Conformément à nos principes d'I&D, il sera proposé à tous nos salariés qui sont des seconds parents, indépendamment de leur sexe ou de leur situation familiale.
- En France, Criteo a signé en 2014 un **accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes**, renouvelé en 2018 pour une période de trois ans. Cet accord vise à sensibiliser

² BIPOC : Black, Indigenous and People of Color (personnes noires, autochtones et de couleur)

aux questions d'égalité femmes-hommes et constitue une garantie de respect du principe de non-discrimination. L'accord promeut l'égalité de rémunération, l'égalité d'accès à la formation et l'égalité des chances en matière d'évolution de carrière et de promotion. Il favorise également la diversité dans les processus de recrutement. Plusieurs mesures ont été mises en place par Criteo pour atteindre ces objectifs, telles que l'interdiction des écarts de rémunération injustifiés, l'augmentation du nombre de promotions accordées aux femmes à 30% du total des promotions accordées par le groupe, ou encore l'augmentation de la proportion de femmes dans aux différents postes et échelons de rémunération à au moins 29% la première année, 31% la deuxième année et 33% la troisième année.

- Les **programmes de formation spécifiques Inclusion & Diversité** mis en place pour les recruteurs en 2019 (contre les préjugés inconscients, etc.) sont en cours d'amélioration. Pour cette raison, ils n'ont pas été proposés aux recruteurs en 2020.
- La **Communauté Women@Criteo** a été relancée en 2020 dans le cadre de nos initiatives « Criteo Cares » (voir ci-dessous). Criteo prévoit par ailleurs de relancer la communauté « Women in Tech » en 2021.
- Nous avons lancé un **nouveau partenariat avec 50inTech en 2020**, pour sensibiliser et soutenir les femmes leaders dans le secteur de la Tech à travers le développement de compétences. Dans le cadre de cet engagement, Criteo a participé à l'atelier « What I really really want » (« Ce que je veux vraiment »).
- Enfin, en tant que **membre signataire du « Tech for Good Call »**, Criteo a pris des engagements forts pour l'amélioration de la représentation des femmes aux postes de direction (voir ci-dessous).

La feuille de route R&D pour l'égalité femmes-hommes

Les équipes R&D de Criteo, qui comptent près de 600 salariés en France et aux Etats-Unis, ont identifié l'égalité femmes-hommes comme un enjeu prioritaire en termes de recrutement et de gestion des talents. Pour cette raison, elles ont développé leur propre feuille de route Inclusion & Diversité, en complément des initiatives menées à l'échelle du groupe.

En 2020, cette feuille de route R&D inclut les actions clés suivantes :

- Depuis 2019, les équipes R&D revoient leurs **procédures de recrutement afin de garantir l'inclusion en termes d'égalité et de représentation femmes-hommes**. Elles révisent notamment la formulation des descriptions de poste afin de les rendre plus attractives pour les candidates. Dans les années à venir, les équipes R&D ont l'intention de mettre en place un nouveau processus pour recueillir les commentaires des candidats et ainsi continuer à améliorer les procédures de recrutement en lien avec leurs attentes.
- Nous nous efforçons également de **sensibiliser le secteur de la Tech aux enjeux de l'égalité femmes-hommes**, en soutenant les femmes dans l'industrie du numérique, des technologies et des sciences. Lors des années précédentes, nous avons régulièrement organisé des initiatives de sensibilisation en interne et en externe, désirant créer une communauté mondiale de femmes ingénieures en R&D Tech. En raison de la pandémie de Covid-19, ces événements n'ont hélas pas pu avoir lieu en 2020.

Focus – Quelques actions 2020 de la Communauté « Women@Criteo » :

- **« Each for Equal » (« chacun pour l'égalité ») : entretien avec notre directrice générale, Megan Clarken.** Pour créer un environnement qui favorise l'égalité, chacun doit jouer un rôle actif. En mars 2020, nous avons parlé avec notre directrice générale, Megan Clarken, pour savoir comment elle a vu l'égalité femmes-hommes évoluer tout au long de sa carrière, et comment elle pense que nous pourrions créer un lieu de travail plus égalitaire à Criteo.

- En 2020, Megan Clarcken a signé au nom de Criteo le « Tech For Good Call » dirigé par le Président français Emmanuel Macron. En tant que membre éminent de l'initiative Tech For Good depuis 2019, Criteo s'est engagée à donner à ses salariés de tous horizons les moyens de réaliser leur potentiel, et à atteindre **30% de femmes aux postes de direction d'ici à 2022 ainsi que 30% de femmes aux postes « tech » d'ici à 2030.**
- **Megan Clarcken figure sur la liste « HERoes » 2020 des 100 femmes leaders** reconnues dans le monde pour leur action en matière d'Inclusion et Diversité.

Inclusion des personnes LGBTQIA+³

S'agissant d'égalité des sexes, Criteo considère également l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans l'entreprise. Ces initiatives sont principalement menées par notre Communauté « Pride » interne.

Focus – Quelques actions 2020 de la Communauté Pride :

En 2020, l'initiative « Pride Month » (mois « des fiertés ») a permis aux salariés d'encourager le « vivre ensemble », d'en apprendre davantage et de montrer leur soutien à la communauté LGBTQIA+ et en faveur de la diversité au sens large.

- **Présentation Inclusion & Diversité par le Conseil de la Diversité du Michigan** (« Michigan Diversity Council » ou MDC) : le MDC a mené une présentation I&D sur les préjugés inconscients, mettant en lumière les défis rencontrés par la communauté LGBTQIA+ et les moyens de la soutenir.
- **Le guide ABC** : il existe une terminologie très spécifique à l'univers LGBTQIA+ qui n'est pas toujours connue et maîtrisée. Ce guide précise les bases pour tenir un discours respectueux et inclusif lorsque l'on communique avec les membres de la communauté LGBTQIA+ ou à son sujet. Il est nécessaire pour être respectueux d'avoir un vocabulaire inclusif, aussi bien sur le lieu de travail qu'en dehors de l'entreprise.
- **Nos « Pride stories »** : qu'est-ce qu'un environnement de travail inclusif pour la communauté LGBTQIA+ ? Plusieurs de nos employés se sont ouverts sur leurs expériences en matière de discrimination du fait de leur sexualité et identité sexuelle vécues au cours de leur carrière, le monde idéal qu'ils aimeraient voir à l'avenir, et plus encore.
- **Nos « Pride posters »** : en juin, nous avons posé la question à notre direction – « qu'est-ce que la diversité pour vous ? »
- **Quiz LGBTQIA+** : nous avons proposé à nos employés de tester leurs connaissances afin de les sensibiliser aux enjeux liés à l'inclusion. En effet, la plupart des gens doutent de l'existence même d'inégalités au travail et cet état de fait constitue un obstacle majeur pour les minorités. Ce quiz a été un moyen très intéressant de sensibiliser et d'éduquer nos employés à ces questions.

b. Diversité sociale

En 2020, Criteo a revu ses partenariats en cours avec diverses organisations afin de concentrer

³ Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles.

son action sur les projets ayant le plus d'impact. **Trois partenariats majeurs ont été conclus en 2020 en France, avec les associations My Future, Article 1 et Simplon.**

- **“My Future”** : notre partenariat avec cette association porte sur la sensibilisation aux opportunités de carrière qu'offre l'industrie de la Tech dans les quartiers défavorisés. Il prévoit des réunions avec des lycéens de troisième année (i.e., des élèves de terminale) dans des écoles situées dans des zones d'éducation prioritaires pour leurs présenter les métiers de la Tech et répondre à toutes leurs questions.
- **“Article 1” et “Simplon”** : plus de quinze volontaires de Criteo se sont investis auprès de ces deux associations en 2020. Dans le cadre de l'initiative avec Article 1, nos volontaires s'engagent dans un parrainage de longue durée (trois ans) afin d'offrir à des étudiants issus de milieux sociaux divers une formation professionnelle et des ressources. L'initiative avec Simplon a pour but d'aider les étudiants à se préparer aux entretiens et à adopter les codes du comportement au travail grâce à des ateliers ou des rencontres en face à face, qui sont animés par des employés de Criteo.

Si ces partenariats sont aujourd'hui actifs en France, nous cherchons à étendre ce type d'actions dans d'autres pays et principalement aux États-Unis, avec le soutien de notre Communauté Education (voir ci-dessous).

Focus – Quelques actions 2020 de la Communauté Education :

L'objectif de la Communauté Education est de lutter contre l'inégalité des chances à travers l'éducation.

Chez Criteo, nous croyons que nos compétences, notre expérience et notre expertise peuvent être mises au service des autres. Les volontaires de la Communauté Éducation se voient offrir des possibilités d'encadrer de jeunes étudiants, de former des collégiens au codage et d'accompagner des lycéens dans leur orientation professionnelle (entre autres initiatives).

Grâce au retour d'expérience construit sur la base de nos partenariats en place en France (voir paragraphe ci-dessus), la communauté Education a recommandé l'**extension de ces partenariats en 2021 avec la mise en place d'initiatives similaires aux États-Unis. Cette recommandation a reçu le soutien de la direction de Criteo.**

c. Personnes en situation de handicap

Nos équipes Ressources Humaines et notre communauté « Criternable » interne ont œuvré en 2020 à la mise en place d'**initiatives permettant de mieux intégrer les personnes en situation de handicap parmi nos effectifs**. Le projet a été officiellement lancé en mars 2020, avec la définition d'une liste d'actions clés à mettre en œuvre par les volontaires de différentes équipes (concernant par exemple les procédures administratives, l'adaptation du lieu de travail, les procédures de recrutement, etc.). Si la situation liée à la pandémie Covid-19 a provisoirement stoppé certaines de ces actions, notamment celles liées à l'environnement de travail, plusieurs autres ont pu être menées à bien.

En particulier, de nombreuses actions de sensibilisation ont été mises en œuvre, par exemple :

- Une **journée Handicap en septembre**, qui s'est tenue virtuellement en France ;
- Une **journée internationale des personnes en situation de handicap organisée le 3 décembre 2020**, ayant pour objectif de sensibiliser les employés, et au cours de laquelle ils ont pu participer à un quiz et à un échange avec un intervenant externe ;
- La mise en place d'une **boîte à outils pour les managers** afin qu'ils puissent mieux accueillir et accompagner les personnes de leurs équipes, ainsi que d'une page

relative au handicap sur le site web interne de « Criteo Cares » et des Ressources Humaines ;

- La création d'un **réseau de volontaires appelés « Criterablés »** qui sont devenus référents handicap au sein de différentes équipes, en charge de la sensibilisation des équipes et de l'accueil des personnes en situation de handicap (voir ci-dessous).

A l'avenir, Criteo a l'intention d'employer davantage de personnes en situation de handicap, en recourant notamment à des agences spécialisées.

Focus – Quelques actions 2020 de la Communauté Criterable :

- **La communauté (ou le réseau) Criterable :** créé en 2020, la communauté se compose à date de huit personnes appelées « Criterablés », qui se sont portées volontaires pour être des référents Handicap au sein de Criteo. Ils organisent des événements (discussions, quiz, etc.) et chaque employé peut les contacter s'il souhaite de l'aide pour une procédure administrative (comme la procédure de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou « RQTH ») ou s'il a simplement besoin d'une oreille attentive.
- **Des campagnes de sensibilisation et des actions concrètes :** des initiatives telles que le « Criterable quiz » ou la campagne « Le saviez-vous ? » ont permis aux employés de Criteo de mieux comprendre les personnes en situation de handicap et comment les soutenir. Ils ont aussi permis à certains d'entre eux de partager leurs expériences et de sensibiliser leurs collègues, familles et amis.

Journée internationale des personnes en situation de handicap : durant cette journée de décembre 2020, nous avons organisé une discussion passionnante avec notre intervenant Tanguy Prouvost, un auteur lui-même en situation de handicap. Cet événement a été rendu possible grâce au sponsor de la communauté Criterable au sein de la direction, et a réuni plus de soixante participants.

d. Communauté BIPOC⁴

L'Inclusion et la Diversité ont été des sujets de discussion cruciaux pour Criteo en 2020, **en particulier à la lumière de la résurgence du mouvement « Black Lives Matter » au niveau mondial**. Des initiatives ont été menées en parallèle et en lien avec d'autres actions I&D pour traiter spécifiquement des questions autour de la discrimination raciale et ethnique.

Dès juillet 2020, nous avons mené aux États-Unis une campagne gratuite de soutien à une association à but non lucratif impliquée dans le mouvement « Black Lives Matter » et la lutte contre le racisme ainsi que la collecte de fonds. Nous avons également soutenu la lutte pour l'égalité raciale en partenariat avec le Ad Council, en relayant et amplifiant les messages des *hashtags* #LoveHasNoLabels et #BlackLivesMatter sur les réseaux sociaux grâce à des campagnes médiatiques gratuites.

Dans le cadre de **programme de mobilité interne « Voyageur »**, deux employées de Criteo des équipes commerciales ont été choisies pour **travailler à plein temps sur les questions I&D aux États-Unis** entre l'été 2020 et décembre 2020. Nous avons avec elles défini une feuille de route locale pour un an, que nous avons l'intention d'enrichir et d'étendre à l'avenir grâce à l'arrivée prochaine de notre Responsable de l'Inclusion et de la Diversité (prévue pour mars 2021).

En 2020, plusieurs initiatives ont été organisées aux États-Unis en matière d'Inclusion et Diversité et appliquées à la communauté BIPOC, qui incluent entre autres :

- Un **audit de la documentation, des outils et des éléments de langage** utilisés chez Criteo

⁴ Black, Indigenous, and People of Color

est en cours, afin de rendre nos communications plus inclusives.

- Nos **processus de recrutement** ont été revus par nos équipes Ressources Humaines et Recrutement, afin de les rendre plus inclusifs et de garantir qu'aucun candidat ou futur employé ne se sente discriminé à cette étape.
- Des rappels supplémentaires ont été envoyés concernant les **services de conseil et de soutien psychologique** proposés aux employés qui pourraient avoir besoin de ce type d'accompagnement.
- Les équipes des Ressources Humaines ont également lancé un travail toujours en cours avec les communautés « Criteo Cares », et en particulier la **communauté BIPOC** (voir ci-dessous). Les principales activités de cette communauté incluent en 2020 cinq sessions d'écoute destinées à accueillir toute personne souhaitant écouter ou s'exprimer sur ses expériences en matière d'inclusion et de diversité. La communauté BIPOC est composée de volontaires parmi nos employés. Elle a commencé à organiser des discussions en interne autour des questions de discrimination raciale. Les meneurs de cette communauté ont également été chargés de proposer aux équipes Recrutement et Ressources Humaines de nouvelles actions qui pourraient être mises en œuvre. Plus de détails sur la communauté BIPOC sont présentés ci-dessous.
- Le module de **formation aux préjugés inconscients** inclus dans la formation au Code de Conduite est en cours de mise à jour, avec pour objectif d'y inclure une sensibilisation à la diversité ethnique. Un pilote a été déployé en décembre 2020.
- Une enquête Inclusion & Diversité a été menée en 2020, incluant entre autres un focus sur l'ethnicité. Elle nous aidera à mieux comprendre les attentes de nos employés et comment nous pouvons nous améliorer, et ainsi déterminer les actions que nous devrions mettre en place. Cette enquête a recueilli un taux de réponse de 63% et 265 commentaires. L'évaluation générale de nos pratiques I&D était à 72% favorable, en comparaison à une moyenne de 73% chez d'autres entreprises. Si ce résultat dénote une appréciation plutôt positive, le sentiment général exprimé dans les commentaires est plus mitigé. Ces derniers soulignent la nécessité d'avoir plus de diversité dans les équipes. Les « Voyageurs » prévoient d'établir une synthèse à l'issue du programme en décembre 2020, qui sera revue pour intégration à la feuille de route I&D 2021.

En raison des nombreux défis qu'ils ont pu rencontrer au cours de l'année 2020, Criteo a veillé tout particulièrement à **apporter à ses employés aux États-Unis un soutien adéquat avec l'aide d'organismes professionnels** (conseils, séances d'écoute, etc.). En particulier, des directives ont été transmises aux *managers* concernant la gestion et le dialogue avec leurs équipes, afin de garantir de leur part la compréhension et la flexibilité nécessaires.

Focus – Quelques actions 2020 de la Communauté BIPOC :

- En juillet 2020, « Criteo Cares » a lancé une **campagne de dons** pour le Fonds de défense juridique et d'éducation du NAACP (« National Association for the Advancement of Colored People »). Le total des dons collectés a dépassé 13 600 dollars.
- En octobre 2020, nous avons organisé une formation dédiée sur la **discrimination et la sensibilisation au racisme au quotidien** avec le Dr. Britta Schellenberg et notre directrice générale Megan Clarken. Si nous voulons créer un environnement de travail réellement favorable à la diversité et l'inclusion, il est plus que jamais important que nous soyons « ensemble » et « ouverts » conformément à nos valeurs. Certains d'entre nous sont confrontés quotidiennement à des situations de discrimination et de racisme qui passent souvent inaperçus. La discrimination à laquelle ils sont exposés peut être fondée sur la couleur de la peau ainsi que sur le nom, le sexe, l'âge ou l'orientation sexuelle. Nous voulons pouvoir identifier ces situations et agir afin de favoriser une culture ouverte et transparente en accord avec notre valeur

« ensemble ».

- **Voyageurs I&D** : la mission de ces Voyageurs est de comprendre la situation actuelle en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et de s'appuyer sur ces informations pour créer un environnement de travail où tous les employés peuvent s'épanouir. Nous voulons défendre et amplifier l'action des communautés « Criteo Cares » et faciliter la collaboration avec la direction afin d'amener un changement social fort et durable au sein de Criteo.

A l'avenir, nous prévoyons de continuer à développer nos actions pour la communauté BIPOC. Par exemple, nous envisageons la mise en place de « conversations courageuses », suivant l'exemple fort de notre directrice générale Megan Clarken, dont la prise de parole sur la diversité raciale a été partagée avec tous les employés.

e. Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Le Code de conduite et d'éthique de Criteo, applicable dans toutes les régions, est notamment fondé sur le principe de non-discrimination.

En conséquence, Criteo applique une politique d'égalité des chances (également appelée politique de non-discrimination) qui interdit strictement toute forme de discrimination. Cette politique s'applique aussi bien au recrutement que pour l'octroi de promotions, d'augmentations de salaire ou d'avantages. Elle précise qu'aucun salarié ne doit faire l'objet de discrimination fondée sur le genre, la race, l'origine ethnique, la croyance religieuse, le handicap, la nationalité, le statut d'ancien combattant, la situation de famille ou l'orientation sexuelle.

Aujourd'hui 85 nationalités sont représentées parmi les employés de Criteo dans le monde. Il en résulte ainsi une grande diversité, caractérisée par un mélange de talents locaux et de personnes de cultures et de parcours très variés.

Bien que nos salariés aient en grande majorité moins de 40 ans (82% des effectifs), nous sommes vigilants à ce que l'ensemble d'entre eux bénéficient des mêmes opportunités indépendamment de leur âge, aussi bien au recrutement qu'à l'occasion des promotions internes.

Embauches et promotions d'employés de plus de 40 ans	2019	2020
- Part des employés de plus de 40 ans parmi les embauches	8%	8%
- Part des employés de plus de 40 ans parmi les promotions	9%	11%

Criteo reconnaît également l'importance de la liberté d'expression pour les salariés. Par conséquent, aucune représaille ou discrimination n'est pratiquée ni tolérée envers les représentants du personnel.

Le règlement interne de l'entreprise prévoit par ailleurs des mesures pour prévenir le harcèlement moral et sexuel partout au sein du groupe, conformément aux exigences légales dans les différents pays où la société est implantée. Le principe d'interdiction du harcèlement est également inclus dans le Code de conduite et d'éthique.

iii. Réduire les impacts environnementaux de Criteo

Chez Criteo nous nous préoccupons de nos impacts sur l'environnement. Bien qu'il n'existe pas à date de politique environnementale formalisée au niveau du groupe, nous sommes conscients de l'impact environnemental de nos activités, et cherchons à le minimiser.

La nature de nos activités nous a poussé à mettre en œuvre des actions tangibles dans divers domaines : gestion des *data centers* et des données, développement d'espaces de travail respectueux de l'environnement, et sensibilisation des employés aux écogestes qui permettent d'éviter les répercussions néfastes de nos activités sur l'environnement et la société.

Par ailleurs, en application de la loi PACTE⁵, les actionnaires de Criteo ont approuvé la demande de la société de modifier ses statuts pour y inclure la prise en compte par le Conseil d'Administration des enjeux sociaux et environnementaux lors de la définition des orientations stratégiques de la société. Les statuts modifiés sont entrés en vigueur en juin 2020.

1. Impact environnemental des *data centers*

a. Consommation d'énergie et émissions de GES⁶ dues aux *data centers*

Les opérations de Criteo reposent sur une infrastructure comprenant plusieurs *data centers* majeurs associés à des salles réseau plus petites appelées POPs (« points of presence » en anglais). Les POPs sont semblables à des *data centers* de petite taille. En 2020, les serveurs de Criteo sont installés dans treize *data centers* à travers le monde, tous appartenant à des prestataires de services externes. Parmi ces treize *data centers*, dix sont des centres de traitement des données et trois accueillent des salles réseau POPs. **Notre infrastructure de serveurs représente l'un des impacts environnementaux les plus importants de Criteo.**

Une équipe dédiée à la planification des capacités a été constituée, en charge d'optimiser l'attribution des ressources des infrastructures en fonction des objectifs commerciaux. **Ainsi, plusieurs salariés s'attachent à temps plein à rationaliser l'utilisation de l'infrastructure de Criteo** afin d'en tirer le meilleur rendement en termes de coûts et de consommation d'énergie. En conséquence, des prévisions de croissance solides ont pu être établies pour l'avenir, permettant de définir un budget et des actions concrètes pour réduire les coûts et la consommation d'énergie.

En outre, Criteo s'attache à **établir des pratiques durables avec ses fournisseurs** à la fois de services (hébergement et recyclage de matériel) et de matériel informatique. Pour chaque nouveau projet, Criteo émet un appel d'offres à destination de plusieurs partenaires potentiels, et l'un des principaux critères dans la prise de décision est l'éco-responsabilité. Ce critère englobe divers sujets tels que les procédés d'économie d'énergie mis en place, les sources d'énergie alimentant le *data center*, son PUE (« Power Usage Effectiveness »)⁷ qui ne doit pas excéder un rapport de 2, et autres points relatifs à la performance environnementale des *data centers*.

⁵ Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise

⁶ Gaz à Effet de Serre

⁷ Le PUE est le ratio entre l'énergie totale consommée par un *data center* et l'énergie effectivement utilisée par les serveurs, un *data center* ayant un PUE de 2 est donc un *data center* qui consomme autant d'électricité pour alimenter ses installations auxiliaires (éclairage, ventilation, etc.) que pour l'alimentation centrale des équipements informatiques.

Consommation d'électricité des <i>data centers</i>	2019	2020	Var.
Consommation d'électricité totale	62 234 MWh	68 511 MWh	10%
Part des consommations d'électricité d'origine renouvelable	84%	92%	9%
Part de la consommation d'électricité des <i>data centers</i> par rapport à la consommation totale d'électricité (bureaux inclus)	92%	95%	3%
Emissions de CO ₂ associées aux <i>data centers</i> ⁸ (après initiatives de compensation)	6 991 tCO ₂	3 693 tCO ₂	-47%

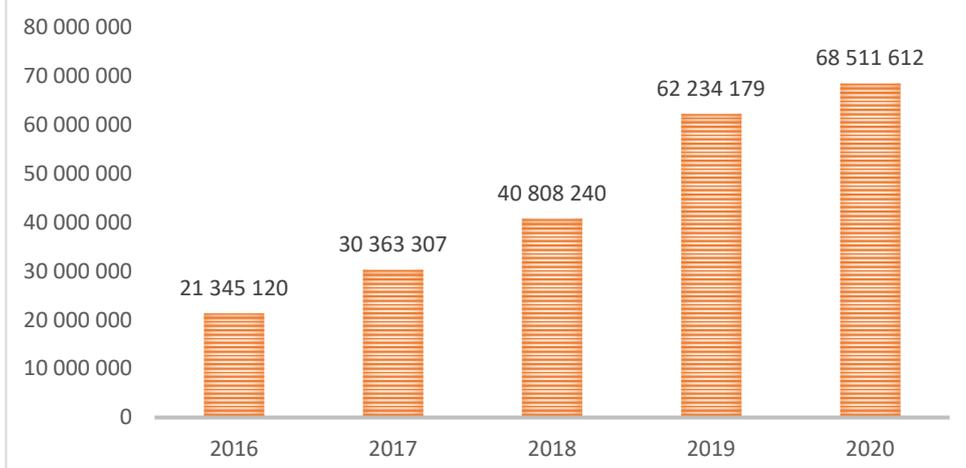
L'évolution de la consommation d'électricité des *data centers* en 2020 est due notamment :

- à la croissance de l'activité qui a entraîné la nécessité de remplacer le *data center* historique du Japon, dont la capacité n'était plus suffisante. Nous avons dû comptabiliser les émissions des deux *data centers* (l'historique et le nouveau) à partir de l'été 2020, *i.e.*, à compter de l'ouverture du nouveau *data center* du Japon. Cette configuration perdurera jusqu'à la fin de la migration entre le nouveau et l'ancien *data center* et la fermeture du *data center* historique (aujourd'hui prévue en mai 2021). Si cette configuration provoque en 2020 une augmentation de la consommation globale d'électricité, celle-ci n'est que temporaire, et Criteo a choisi de migrer vers un *data center* plus vertueux, qui dispose d'un approvisionnement en énergie 100% renouvelable.
- Le *data center* de Sunny Vale aux Etats-Unis a fermé en juin 2020.
- Le catalogue des serveurs internes a été renouvelé en totalité (changement de processeurs). Les nouveaux serveurs sont beaucoup plus performants : deux fois plus de requêtes par seconde pour un Watt consommé (QPS/Watt), ce qui contribue également à la réduction de notre consommation d'énergie.

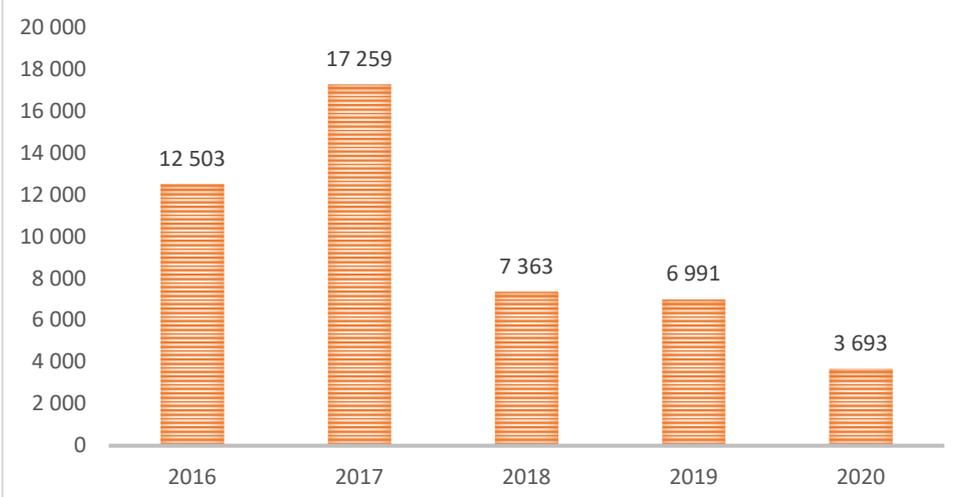
Si la consommation électrique des *data centers* augmente depuis 2016 (en raison de la croissance de l'activité), les émissions de CO₂ associées sont maîtrisées et ne cessent de diminuer grâce aux efforts de Criteo pour réduire l'empreinte carbone (comme le montrent les graphiques ci-dessous). Ces efforts reposent principalement sur le **recours aux énergies renouvelables et le renforcement de nos actions de compensation.**

⁸ En ce qui concerne la méthode de calcul des émissions de CO₂, pour les centres de données totalement alimentés en énergie renouvelable ou pour lesquels une compensation au moyen de certificats d'énergie renouvelable est effectuée, le facteur d'émission est considéré comme nul. Pour les autres centres de données le facteur du pays en question est utilisé (pour plus de détails, voir la note méthodologique).

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ DES DATA CENTERS DE 2016 À 2020 (KWH)



EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO2 DES DATA CENTERS DE 2016 À 2020 (TEQ CO2)



Criteo a l'intention de compenser 100% de l'énergie consommée par ses data centers et POPs d'ici à fin 2021, au moyen de sources ou de certificats d'énergies renouvelables.

En 2019, Criteo a poursuivi les efforts engagés depuis plusieurs années pour minimiser l'impact environnemental des *data centers* en se lançant dans une démarche de compensation des émissions pour deux de ses *data centers*. En 2020, 92% de la consommation d'énergie des *data centers* est ainsi compensée par des certificats d'énergie renouvelable. Depuis 2020, Criteo compense 100% de l'énergie consommée par le *data center* de Hong Kong (non compensée auparavant). Cependant, Criteo ne prévoit pas pour l'instant de compenser les consommations liées au *data center* du Japon, en raison de ses règles de compensation non conformes à celles que s'est fixé Criteo⁹.

⁹ Criteo n'achète le certificat de compensation que lorsque la centrale électrique est connectée au réseau électrique du fournisseur d'électricité du data center. De plus, l'énergie achetée doit être produite la même année, ce qui n'est pas le cas pour le Japon.

Criteo travaille actuellement avec un cabinet de conseil pour **réaliser un bilan GES complet qui couvrira tous les scopes d'émission (1, 2 et 3) de ses data centers**¹⁰. En effet, on estime que la fabrication d'un *data center* représente environ 75% des émissions de CO₂ de son cycle de vie, alors que seuls 25% seraient liées à son utilisation¹¹.

Pour Criteo, l'intérêt principal de cette analyse est de mieux comprendre l'empreinte carbone des équipements achetés et l'impact réel du scope 3. Elle permettra de confirmer la pertinence de sa stratégie, qui s'appuie sur le choix de *data centers* ayant la durée de vie la plus longue possible, de manière à amortir les impacts liés à la fabrication.

En plus des émissions carbonées liées à sa consommation d'électricité, Criteo prévoit également à l'avenir de travailler sur une méthode permettant de surveiller ou d'estimer les émissions engendrées par les fuites de liquides réfrigérants des équipements des *data centers*.

b. Gestion des DEEE¹²

Depuis 2016, afin de réduire la quantité de DEEE générés par les *data centers*, Criteo a demandé une extension de la garantie des serveurs de trois à cinq ans.

Nous avons confié la prise en charge des équipements mis au rebut à un sous-traitant présent dans toutes les villes où Criteo est implantée, à l'exception de Sao Paulo, Istanbul et Moscou. La majeure partie de ces équipements peut être réutilisée et est revendue sur le marché de l'occasion, le reste étant considéré comme déchet, susceptible toutefois d'être en partie réemployé ou recyclé.

En 2020, **Criteo a produit 65,5 tonnes de DEEE, contre 66,4 tonnes en 2019**. Une partie de ces DEEE est due à la mise hors service d'un *data center* qui avait atteint la fin de son cycle de vie.

Les autres DEEE liés à l'activité professionnelle tels que les téléphones des employés ne sont pas jetés en fin de vie, mais confiés à un revendeur.

Enfin, Criteo s'engage avec des parties prenantes externes autour des enjeux de l'économie circulaire dans l'industrie de la Tech. Par exemple, nous avons lancé en 2020 un groupe de travail interne réunissant occasionnellement quelques contacts externes pour identifier des pistes innovantes en matière de reconditionnement des équipements informatiques obsolètes. L'objectif général de cette initiative serait de rassembler les organisations du secteur pour qu'elles élaborent ensemble des solutions viables d'économie circulaire pour les équipements informatiques.

2. Impact environnemental des bureaux et des déplacements professionnels

a. Espaces de travail respectueux de l'environnement

Bien que Criteo ne soit pas propriétaire des bâtiments occupés par les sociétés du groupe, un engagement a été mis en place à l'échelle mondiale pour limiter leur impact environnemental.

Ce processus commence avec la sélection des bâtiments. Les caractéristiques de chaque site

¹⁰ Les scopes d'émission correspondent à trois typologies d'émissions de gaz à effet de serre : les émissions directes liées par exemple au recours à des énergies fossiles (scope 1), les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie comme par exemple l'électricité (scope 2), et enfin les autres émissions indirectes liées par exemple à la fabrication des produits et leur utilisation (scope 3).

¹¹ Ce ratio n'est valable que pour les pays ayant un faible facteur d'émission, comme la France.

¹² DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques. Ils englobent tous les composants électriques et appareils électroniques mis au rebut.

où se trouve nos bureaux sont réévaluées environ tous les cinq ans, à l'occasion du renouvellement des contrats avec les propriétaires. Cette évaluation tient compte de **critères environnementaux de plus en plus exigeants**. Le plan d'action défini à l'échelle du groupe prévoit de migrer dès que l'opportunité se présente vers des bureaux offrant de meilleures performances environnementales, idéalement certifiés LEED ou BREEAM. Ainsi, nombre de nos bureaux répondent à des normes strictes de qualité environnementale, par exemple :

- A Paris, l'immeuble qui héberge le siège de Criteo est certifié NF HQE¹³,
- A Singapour, nos bureaux sont situés dans un bâtiment récompensé par le prestigieux « Green Mark Platinum Award »,
- Les bureaux de Miami, Barcelone et Stockholm sont installés dans des bâtiments certifiés LEED¹⁴ Gold, et le bureau de Boston est lui situé dans un bâtiment certifié LEED Platinum,
- Le bâtiment qui héberge nos bureaux de Los Angeles a été reconnu par le conseil municipal de la ville de Culver et les représentants des services publics locaux comme « Sustainable Business Innovator »,
- Notre bureau de Londres est situé dans un bâtiment certifié BREEAM¹⁵.

En 2020, c'est ainsi l'équivalent de 68% de la surface totale de nos bureaux (en m²) qui est couverte par une certification environnementale (contre 61% en 2019).

Les problématiques dont la gestion revient au propriétaire (telles que la gestion des déchets ou le chauffage par exemple) pèsent également dans la décision finale. La performance environnementale des bâtiments est ainsi devenue un facteur clé de décision pour Criteo.

b. Consommation d'énergie des bureaux

Criteo a également déployé de nombreuses actions visant à réduire la consommation d'énergie des bureaux.

Dans plusieurs bureaux, l'éclairage est automatiquement éteint la nuit ou déclenché par détecteurs de mouvement. Des éclairages LED hautement performants sont installés dans les bureaux dès que cela est possible. Les ordinateurs portables des employés sont configurés par défaut pour optimiser leurs consommations d'énergie, avec un passage en mode « veille » dès que l'appareil n'est pas utilisé et un passage en mode « économie d'énergie » s'il n'est pas branché.

La climatisation est également une source de consommation d'énergie que Criteo cherche à maîtriser. À cet effet, le système de climatisation s'éteint automatiquement en fin de journée dans plusieurs de nos bureaux. Le chauffage, la ventilation et la climatisation dans des bureaux majeurs comme ceux de New York et de Tokyo sont réglés pour fonctionner pendant des heures de travail normales, selon une température préétablie.

Dans le bureau de Milan, l'électricité est intégralement fournie par « Lifegate », un fournisseur d'énergie renouvelable qui plante également des arbres pour compenser la pollution générée par le transport d'énergie.

Electricité consommée dans les bureaux	2019	2020	Var.
--	------	------	------

¹³ NF HQE : Norme Française "Haute Qualité Environnementale"

¹⁴ LEED : Leadership in Energy and Environmental Design

¹⁵ BREEAM : Building Research Establishment Environmental Assessment Method

Consommation d'électricité totale des bureaux	5 650 MWh	3 522 MWh	-37,7%
Consommation par employé	2,23 MWh/employé	1,34 MWh/employé	-39,6%
% de la consommation des bureaux d'origine renouvelable	19,2%	19,1%	-0,2%

Cette baisse drastique de la consommation énergétique des bureaux en 2020 est bien sûr la conséquence de la pandémie Covid-19 qui a entraîné la généralisation du télétravail pour nos employés dans le monde entier.

En raison de la complexité liée à l'obtention des données auprès des plus petits bureaux, les données réelles de consommation d'électricité ont été collectées uniquement auprès des bureaux accueillant plus de 50 employés. Pour les autres bureaux, qui représentent environ 6% de la consommation d'électricité, les données sont estimées sur la base d'un ratio moyen par salarié.

L'un des bureaux de Criteo utilise également du gaz naturel à des fins de chauffage (Ann Arbor). Sur la base d'une analyse menée en 2019, ces consommations de gaz ne sont cependant pas significatives et représentent au total environ 5% des consommations d'énergie des bureaux. En conséquence, ces consommations ne sont pas reportées ni considérées dans le calcul de l'empreinte carbone.

c. Emissions de GES dues aux consommations des bureaux et aux déplacements professionnels

Les émissions de gaz à effet de serre sont dues en majorité à l'électricité consommée par les bureaux et les *data centers*, mais aussi aux déplacements professionnels¹⁶.

Criteo préconise d'éviter autant que possible les déplacements nécessitant un transport aérien et d'organiser des vidéo-conférences plutôt que des réunions présentielles, et ne propose pas de voitures de fonction aux employés. Nous cherchons également à limiter le recours à des véhicules privés. Un grand nombre de bureaux sont situés dans des zones facilement accessibles par les transports en commun, et la majorité d'entre eux n'offrent pas de parking, de façon à ne pas inciter les salariés à se déplacer avec leur voiture personnelle. Dans la plupart des bureaux de Criteo, les frais de transport sont remboursés afin d'encourager l'utilisation des transports en commun.

Avant la pandémie, le télétravail était également autorisé dans plusieurs bureaux Criteo, soit dans le cadre des réglementations et politiques locales, ou bien en accord avec les pratiques en vigueur dans le pays concerné et pour notre secteur.

Emissions de CO ₂	2019	2020	Var.
Liées à la consommation d'électricité des bureaux – en tCO ₂	1 287 tCO ₂	887 tCO ₂	-31%

¹⁶ Conformément à la méthodologie du GHG Protocol, les émissions associées à la consommation électrique et celles découlant des déplacements professionnels relèvent respectivement des scopes 2 et 3.

Liées aux déplacements professionnels ¹⁷ – en tCO ₂	7 741 tCO ₂	1 234 tCO ₂	-84%
Empreinte carbone par employé (consommation des bureaux + déplacements professionnels) – en tCO₂/employé	3,6 tCO₂/employé	0,8 tCO₂/employé	-77%

La diminution des émissions carbone liées aux déplacements professionnels reflète l'impact de la pandémie et le gel des déplacements imposé par la situation sanitaire.

En raison de la pandémie, le travail à distance est devenu la norme pour tous les employés en 2020. Par conséquent, les voyages d'affaires et les déplacements domicile-travail ont été considérablement réduits. Ces deux facteurs amènent une réduction de 84% de nos émissions liées aux déplacements professionnels. Nous estimons que ces impacts perdureront sur le long terme, à mesure que les nouvelles méthodes de travail se généraliseront.

En contrepartie, les collaborateurs s'appuient davantage sur les outils de travail à distance, comme Zoom, qui génèrent également une consommation d'énergie et des émissions de GES. En 2020, Criteo a donc commencé à suivre l'utilisation de la plateforme Zoom par les collaborateurs (nombre de connexions) afin de pouvoir suivre les impacts futurs de l'utilisation de ces outils.

d. Déchets de bureaux

Tous nos bureaux participent autant que possible au tri et au recyclage des déchets. Des bacs de tri des déchets ont été installés dans la plupart des bureaux, et des boîtes de recyclage de piles sont également en place dans certains d'entre eux. Dans la plupart des bureaux, des instructions de tri des déchets sont affichées et illustrées afin de s'assurer que les employés suivent les bons gestes de recyclage. Pour limiter les déchets, nos salariés sont encouragés à utiliser des tasses plutôt que des verres jetables.

Une initiative « **Zéro Déchet** » a été lancée en 2018 dans nos bureaux aux Etats-Unis. Cette initiative, qui s'appuie sur le cadre posé par l'Alliance internationale Zéro Déchets (zwia.org), était basée sur des audits des flux de déchets. Elle comportait également la mise en place de mesures telles que le retrait des poubelles individuelles ne permettant pas de faire le tri, la suppression des fournitures à usage unique du type gobelets ou sacs plastiques, l'installation de poubelles de recyclage sur tous les sites, des pancartes, ou encore des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Des équipements de compostage sont également mis à disposition dans les bâtiments où cela est autorisé.

Bien que nous ayons prévu de déployer cette campagne dans les bureaux EMEA et APAC dans les années à venir, la pandémie a mis temporairement un terme à cette initiative « Zéro Déchet ». Nous avons l'intention de reprendre ces efforts dès que les conditions sanitaires permettront aux employés de retourner travailler dans les bureaux.

e. Achats responsables pour les bureaux

Nous prenons des mesures pour **mettre en œuvre une démarche d'achats responsables pour le mobilier, les fournitures de bureau et les événements**, en intégrant des critères durables dans les sélections proposées (matériel compostable, recyclé, etc.). Par exemple, l'événement « Kick-Off SHIFT » de Criteo, organisé depuis trois sites différents, a eu lieu sans couverts en plastique jetables et presque sans plastique ni mobilier à usage unique. Bien qu'il ne s'agisse

¹⁷ En 2020, les émissions dues aux voyages en train ont été ajoutées au périmètre de rapport, en plus des émissions dues aux avions.

pas d'un poste d'impact majeur pour nous, nous sommes conscients que les entreprises internationales telles que Criteo ont la responsabilité de remettre en question l'impact écologique des petites fournitures qu'elles utilisent, notamment les tasses, les stylos, les couverts jetables, etc.

En ce qui concerne le mobilier, Criteo a établi un guide de référence pour l'achat de meubles qui définit les lignes directrices de cette approche : « recycler, réutiliser ou relocaliser d'abord ». Lors du réaménagement d'un bureau, les derniers choix à envisager sont le don et (en dernier recours seulement) la mise en décharge des meubles usagés. Criteo examine aussi les meilleures options de durabilité proposées par les fournisseurs (par exemple, les chaises de notre bureau de Paris sont garanties dix ans), afin de boucler la boucle du cycle de vie.

f. Ecogestes et initiatives des salariés

Historiquement, Criteo s'appuie beaucoup sur des initiatives locales, internes ou externes, menées par les différents bureaux ou par les salariés eux-mêmes.

Étant donné notre activité, les ressources principalement consommées chez Criteo après l'électricité sont le papier et l'eau. La nature de nos activités permet de promouvoir un environnement de travail sans papier, c'est pourquoi, lorsque l'impression est nécessaire, il est demandé aux salariés de réutiliser du papier imprimé d'un seul côté, ou d'imprimer en recto-verso lorsque cela est possible.

Concernant les consommations d'eau, Criteo a déployé des actions dans la plupart des bureaux, par exemple en mettant en place des robinets équipés de capteurs ou en installant des toilettes à chasse d'eau à deux niveaux.

Jusqu'à récemment, les initiatives environnementales de Criteo étaient essentiellement lancées au niveau local ou régional. Depuis 2020, les initiatives « Criteo Cares » sont diffusées dans tous les services et tous les pays.

Focus – Quelques initiatives de la Green Community en 2020 :

- **Planet Tech Care** : Criteo a signé le manifeste « Planet Tech Care » en octobre 2020, en partenariat avec d'autres entreprises françaises de la Tech et le Syntec Numérique (une association majeure dans le secteur). Cette initiative française vise à aider les entreprises à tirer parti des nouvelles technologies pour réduire leur empreinte écologique.
- **Tree Nation** : en décembre 2020, Criteo a développé le travail engagé avec Tree Nation en créant une « forêt Criteo ». Dorénavant, « Criteo Cares » plantera des arbres dans cette forêt pour féliciter ses employés actifs dans ses communautés. Par exemple, à la fin de l'année, un grand quiz a été organisé par « Criteo Cares », à l'occasion duquel un arbre a été planté pour chaque employé ayant participé au quiz.
- **Fresque du Climat** : en décembre 2020, « Criteo Cares » a organisé son premier atelier virtuel avec la Fresque du Climat – un atelier de sensibilisation au changement climatique, adapté aux enjeux de notre secteur d'activité. Nous souhaitons organiser deux nouvelles éditions et former nos propres intervenants en interne afin que les employés de Criteo eux-mêmes puissent animer ces ateliers avec leurs collègues. La Fresque du Climat est un bon moyen pour sensibiliser tout en créant des liens avec les autres, même à distance. De plus, les participants pourront partager leurs idées et suggestions pour améliorer l'action de Criteo et faire progresser nos engagements pour l'environnement.

3. Gestion des risques climatiques

Même si les entreprises de la Tech ne sont a priori pas exposées à des risques climatiques critiques, **nous savons que nous devons nous adapter aux conséquences du changement climatique au cours des années à venir et les anticiper.**

Des facteurs tels qu'une augmentation du coût de l'énergie, ou une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de nos *data centers* ou des activités de nos fournisseurs pourraient ainsi avoir des effets directs sur nos opérations. En tant qu'entreprise et en lien direct avec nos activités, nous constatons que les comportements des consommateurs évoluent au fur et à mesure qu'ils se préoccupent de plus en plus des impacts de leurs achats sur l'environnement, et ce au moment même où la pression réglementaire en faveur de pratiques de consommation responsables s'accroît fortement. Ces tendances pourraient présager des changements majeurs sur certains de nos marchés, induisant, certes, des risques pour nos activités mais présentant également des opportunités commerciales à saisir. Enfin, nos collaborateurs se sentent eux-aussi de plus en plus concernés par les enjeux du changement climatique. En tant qu'employeur, il appartient à Criteo de contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de CO₂.

En renforçant notre approche RSE et en la diffusant à tous les niveaux de nos opérations, nous espérons mieux comprendre le défi que représentera le changement climatique pour Criteo, et élaborer ainsi les solutions les mieux adaptées pour y faire face.

iv. Relations durables avec nos parties prenantes

1. Dialogue avec les parties prenantes

Différents départements sont spécifiquement chargés d'entretenir les relations avec les parties prenantes internes et externes via divers canaux, les parties prenantes clés de Criteo étant :

- Les employés (voir sections i. et ii.)
- Les clients, prospects et éditeurs (voir section iv. 2)
- Les investisseurs et actionnaires (voir section iv. 3)
- Les partenaires technologiques, prestataires et fournisseurs – en particulier les opérateurs de *data centers* (voir section iv. 4)

Nous maintenons également des relations avec d'autres catégories de parties prenantes au moyen d'actions et d'initiatives qui ne sont pas détaillées dans le présent rapport, notamment : les pouvoirs publics et organismes régulateurs, les réseaux de start-ups, les associations et réseaux professionnels du secteur, les journalistes et influenceurs dans les media (YouTubeurs, bloggeurs, etc.), les centres de recherche, les représentants des salariés et syndicats, les partenaires financiers et bancaires, les analystes et influenceurs financiers, les écoles et les candidats qui postulent chez nous, ainsi que des associations à but non-lucratif.

Nous avons notamment étendu en 2020 notre consultation aux parties prenantes externes dans le cadre de l'actualisation de notre analyse de matérialité présentée en introduction de ce rapport RSE.

2. Clients et éditeurs

Les équipes Plateforme, Marketing et Opérations de Criteo collaborent étroitement avec les clients et les prestataires afin d'offrir une expertise conseil, une intégration fluide et rapide ainsi qu'une gestion continue des campagnes publicitaires. Ces dernières mesures **garantissent une utilisation optimale des technologies de Criteo et la réalisation des objectifs commerciaux de nos clients**. Grâce à nos équipes commerciales et des services Création, Analyse de données et Services Techniques à travers le monde, nos clients bénéficient d'un accompagnement de très grande qualité et parfaitement intégré, ainsi que de résultats exploitables. Ce soin porté à la qualité de notre accompagnement auprès avec nos clients explique comment Criteo est en mesure d'afficher un taux de rétention de ses clients proche de 90% chaque trimestre¹⁸ depuis 2011.

L'équipe Marketing Monde (« Global Marketing ») de Criteo s'occupe du marketing régional sur le terrain, de la stratégie de marque, du contenu et de l'analyse des données marketing, du marketing numérique et de la planification stratégique. Toutes ces fonctions œuvrent ensemble à renforcer notre notoriété de marque, à favoriser l'acquisition de nouveaux clients, à développer la clientèle existante et à la fidéliser. Pour ce faire elles développent des programmes intégrés associant marketing numérique, aide à la vente, événementiel, réseaux sociaux et opérations à destination des leaders d'opinion.

Criteo offre par ailleurs à ses clients un **catalogue et un accès unique à des campagnes à portée inégalée** grâce au travail des équipes Editeurs & Fournisseurs (« Supply Publisher ») et Partenariat Plateforme (« Platform Partnership »). Ces équipes collaborent avec des éditeurs premium, des SSP locaux et des plateformes d'échanges publicitaires mondiales afin d'assurer

¹⁸ Le taux de rétention trimestriel est le taux de clients actifs lors du précédent trimestre qui sont restés clients au trimestre actuel.

l'intégration directe de leurs systèmes par le biais des technologies de « header bidding » et de « real-time bidding » (RTB) du groupe. Ces cinq dernières années, Criteo a investi 5,6 milliards de dollars auprès des éditeurs. Grâce à nos réseaux développés et nos intégrations techniques, nous pouvons aujourd'hui aider les éditeurs de divers secteurs et dans des marchés majeurs à diffuser du contenu et des outils au service de la libre circulation de l'information.

Ces liens directs permettent aux éditeurs partenaires d'exploiter au mieux la demande constante valorisée par Criteo. Ils permettent également à nos clients d'avoir accès à un catalogue de qualité, disponible sous divers canaux et formats, afin de réaliser les campagnes les plus performantes possibles.

Afin de continuer à améliorer la qualité de ses services et de créer une relation de confiance avec ses clients, Criteo mène chaque année une **enquête de satisfaction client (CSAT Survey)**. Plus de 2 000 clients ont répondu cette année (environ 1 900 en 2019), représentant environ 1 300 comptes client. Les résultats de l'enquête CSAT sont transmis en temps réel à nos collaborateurs en charge de la relation client, afin qu'ils puissent prendre connaissance des axes d'amélioration identifiés et apporter un soutien personnalisé à leurs clients.

Plus d'informations sur l'offre de produits et services de Criteo pour nos clients sont disponibles dans la présentation de notre modèle d'affaires, en introduction de ce rapport RSE.

3. Investisseurs et actionnaires

Nous collaborons activement avec notre communauté d'investisseurs, en utilisant l'ensemble des canaux de communication à notre disposition.

En 2020, **la direction générale et l'équipe Relations Investisseurs se sont penchées sur notre stratégie et nos perspectives de développement commercial avec les investisseurs institutionnels et les analystes**. Nous avons au début de l'année organisé et assisté à des centaines de rencontres destinées aux analystes « sell-side » et « buy-side » et aux investisseurs à Paris, à Londres, à New York et à Boston. Ces événements se sont par la suite tenus virtuellement en raison de la pandémie. Les membres de l'équipe Relations Investisseurs et de la direction générale ont participé en 2020 à 21 conférences pour les investisseurs, la plupart du temps à distance. Les investisseurs peuvent consulter en ligne un large éventail d'informations sur la société et sur l'action Criteo. Nous retransmettons sur internet tous les événements majeurs destinés aux investisseurs auxquels notre directrice générale ou notre directrice financière interviennent, et toutes les présentations utiles sont partagées sur le site des Relations investisseurs.

Les actionnaires peuvent contacter l'équipe Relations Investisseurs directement en écrivant à : investorrelations@criteo.com.

4. Sous-traitants et fournisseurs

Criteo souhaite s'entourer d'un réseau de fournisseurs responsables et de confiance. Pour cela, l'équipe Achats a mis en place plusieurs processus et outils au cours des années écoulées, qui visent à améliorer la sélection des fournisseurs et à mieux suivre leurs performances grâce à la définition de stratégies d'achats, la gestion de la qualité de l'offre fournisseurs, l'évaluation des performances et l'analyse des risques fournisseurs. L'ensemble de ces processus inclut des critères RSE.

En avril 2017, Criteo a déployé sa **politique d'achat à l'échelle du groupe**. Cette dernière inclut nos principes en matière de RSE, et établit la politique environnementale des fournisseurs

comme un critère de sélection possible lors de l'évaluation des appels d'offres si jugé pertinent. Cette déclaration précise que :

« Bien que les activités de Criteo n'aient pas d'impact significatif sur l'environnement, l'entreprise cherchera à travers le choix de ses partenaires à :

- Respecter les exigences réglementaires et législatives, les normes et les codes applicables,
- Prendre en compte les impacts environnementaux lors de l'achat de biens ou de services. »

Lors de l'évaluation des réponses aux appels d'offres, Criteo applique ses propres critères et pondérations, confidentiels. Les critères d'évaluation peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants (qui ne sont pas listés par ordre de priorité) :

- Conformité avec le cahier des charges ;
- Prix compétitifs ;
- Qualité, capacité et réactivité de la prestation de services ;
- Qualité de l'offre de produits / services ;
- Standards globaux du fournisseur ;
- Gamme de services proposés ;
- Mode de fonctionnement proposé (commande, livraison, facturation) ;
- Disponibilité et pertinence des rapports ;
- Disponibilité et qualité des références et expériences ;
- Stabilité financière ;
- Structure de coûts et contrôles proposés ;
- Capacité à interagir avec l'infrastructure existante ;
- Options / frais et livraison.

Comme précisé plus haut dans ce rapport, l'engagement de Criteo envers la santé, la sécurité et l'environnement est également illustré par les questions spécifiques qui sont posées lors des appels d'offres pour les locations d'espace de *data centers*. Ces dernières permettent en particulier d'obtenir des précisions quant au recours aux énergies renouvelables, l'approvisionnement responsable et les démarches de certification.

Deux fois par an, Criteo déploie également une enquête de satisfaction auprès des fournisseurs, afin de recueillir leurs remarques et de renforcer nos relations avec eux en identifiant les axes d'amélioration à prendre en considération. Ces enquêtes font partie d'un programme plus large de gestion de la relation fournisseur (« Supplier Relationship Management », ou SRM) que Criteo a développé avec ses fournisseurs stratégiques, dans le but de renforcer les partenariats.

L'objectif est de procéder à une évaluation conjointe de la relation commerciale dans différents domaines, notamment l'efficacité opérationnelle, la relation commerciale, la capacité du fournisseur à promouvoir l'innovation dans ses produits ou services et la manière dont le fournisseur applique des initiatives RSE.

5. Le programme « Criteo Cares »

Criteo développe son propre programme de responsabilité sociale et environnementale, appelé « Criteo Cares », auquel il a maintes fois été fait référence précédemment dans ce rapport. La vocation de ce programme est d'exploiter les atouts propres à notre groupe à des

fins sociales et environnementales, tout en favorisant la diversité dans notre culture d'entreprise afin que tous les employés se sentent inclus et entourés. Le programme a été créé en 2018 pour coordonner toutes les initiatives locales et toutes les actions RSE déjà existantes dans l'entreprise et démultiplier leur impact. Le programme « Criteo Cares » a évolué et a été simplifié en 2020, étant désormais organisé par causes et non plus par régions.

De plus, notre programme de RSE n'est plus seulement piloté par les employés. Il possède désormais une seconde branche, plus ciblée, qui permet à l'entreprise de mener des actions de RSE à un niveau plus stratégique au travers du travail de coordination de la responsable RSE. De cette manière, des engagements forts peuvent être pris et des actions décisives mises en place (comme la participation de Criteo aux initiatives « Tech for Good », « Planet Tech Care Manifesto », « 50inTech », etc.). En conséquence, Criteo a considérablement augmenté sa communication interne en matière de RSE (19 newsletters « Criteo Cares » circulées en 2020 par exemple).

Le programme repose sur trois piliers : Inclusion et Diversité (I&D), Environnement et Tech for Good. La stratégie du programme et les initiatives connexes sont progressivement alignées avec ces piliers, sous la supervision du Responsable RSE et du Directeur RSE du groupe, avec validation de notre directrice générale.

Pour les deux premiers piliers (I&D et Environnement), les projets sont pilotés par six ERG (« Employee Resource Groups »), également appelés Communautés. Celles-ci sont chapeautées par des meneurs de Communautés, particulièrement actifs. Chaque communauté dispose également de son propre *sponsor*, membre du comité de direction, ainsi que d'un intranet dédié. Ces six communautés, qui sont représentatives des préoccupations sociales et environnementales chères aux employés de Criteo, sont brièvement décrites ci-dessous, leurs actions étant également précisées au fil de ce rapport :

La Communauté « Green »

Cette communauté a pour objectif de sensibiliser les employés aux questions environnementales et à participer à l'effort de transformation de Criteo vers un avenir plus responsable. Les idées des membres de la communauté aident le groupe à évoluer sur le plan environnemental, par exemple en réduisant le plastique dans les bureaux et les cantines, en s'orientant vers des énergies renouvelables, en proposant des repas végétariens dans les restaurants d'entreprise, en réduisant l'usage du papier, ou encore en sensibilisant à l'empreinte carbone des technologies digitales.

La Communauté « Pride »

Nous défendons un environnement de travail ouvert, inclusif et sûr pour tous. Notre communauté « Pride » cherche à offrir de la visibilité aux personnes LGBTQIA+ et à développer le sentiment d'appartenance de nos employés LGBTQIA+ et de leurs alliés. Nous pensons que l'ethnicité, le genre biologique, la culture, l'âge, la classe sociale, la religion et encore d'autres caractéristiques sociales influencent notre orientation sexuelle, notre identité de genre et notre expression de genre. Nous adoptons donc une approche transversale dans notre travail en tant que communauté. Lutter contre une forme de discrimination, c'est lutter contre toutes les discriminations. Nous nous engageons à promouvoir l'équité, la dignité et le respect. Des identités multiples et entrecroisées ainsi que des histoires personnelles constituent notre communauté. Criteo veut jouer son rôle dans le tournant social actuel, et s'engager pour une société dans laquelle le respect des droits de l'Homme serait garanti pour tous et toujours. Notre communauté favorise un environnement de travail ouvert et inclusif où les salariés de Criteo peuvent être eux-mêmes et se sentir soutenus en tant qu'employés.

La Communauté « Women@Criteo »

La communauté « Women@Criteo » a pour vocation de promouvoir l'égalité des sexes chez Criteo. Sa mission est d'être un catalyseur de la promotion des femmes sur le lieu de travail, chez Criteo et dans notre industrie, et de promouvoir l'égalité d'accès aux opportunités offertes par le groupe. Au travers d'initiatives comme des formations, du coaching, des séminaires, des discussions ouvertes, du réseautage et du mentorat, « Women@Criteo » vise à engager, valoriser et inspirer les employés. 2020 a été une année de croissance et d'expansion exceptionnelle pour cette communauté. Nous avons commencé l'année avec quelques initiatives locales et sommes parvenus à devenir aujourd'hui une communauté véritablement internationale. Au cours des six derniers mois, nous sommes fiers d'avoir lancé des antennes locales de « Women@Criteo » dans toutes les régions (Amériques, EMEA, APAC), avec plus de 20 membres actifs représentant plus de 11 bureaux.

La Communauté « BIPOC »

La Communauté BIPOC (« Black, Indigenous, and People of Color ») de Criteo a été inspirée par le projet BIPOC. Nous croyons à la puissance de la communauté car nous savons que nous sommes plus forts ensemble. Avant toute chose, nous devons faire preuve de solidarité et nous nous engageons à lutter contre les inégalités raciales et contre le racisme. La mission de la Communauté BIPOC est de créer une atmosphère qui favorise le développement des employés de couleur en créant un environnement sûr, en mettant à leur disposition des ressources pour le développement de leur carrière, et en leur offrant des opportunités pédagogiques. Comme un club de lecture, la communauté BIPOC crée des programmes de mentorat et tient des événements bénévoles qui nous permettent d'apprendre et de grandir ensemble.

- La Communauté « Criterable »

Cette communauté a été créée au départ par un groupe de personnes issues de notre équipe Ressources Humaines qui estimait que nous devions mieux prendre soin de nos employés en situation de handicap, visible ou invisible. Il s'agit désormais d'un groupe ouvert, composé d'employés de Criteo qui discutent et agissent ensemble pour construire un monde plus accessible aux personnes en situation de handicap, qu'elles travaillent ou non chez Criteo. Nous pensons que la sensibilisation au handicap est essentielle pour créer un monde plus inclusif et pour devenir un groupe encore plus ouvert. La Communauté « Criterable » s'engage à améliorer l'expérience des employés de Criteo en situation de handicap : nous voulons agir pour qu'ils puissent démontrer pleinement leurs capacités de créativité et d'innovation, leur performance et leur succès.

- La Communauté « Education »

Cette communauté, créée fin 2020, est la plus jeune de nos ERG. Elle est bâtie sur un précédent héritage, car différentes actions et événements étaient déjà menés chez Criteo préalablement à sa constitution, principalement au sein de l'équipe R&D. Nous avons consolidé les partenariats existants et en avons établi de nouveaux (les principaux étant désormais Article 1, Simplon et My Future), tout en cherchant à être plus inclusifs et en ciblant davantage d'équipes de Criteo en France. Nous sommes convaincus que nous pouvons lutter contre l'inégalité des chances par le biais de l'éducation. Notre objectif est de soutenir et promouvoir les groupes sous-représentés sur le marché du travail : les personnes issues de milieux défavorisés, les sans-emplois, les réfugiés, ou les femmes. Nous avons des publics différents – des lycéens, des réfugiés ou encore des personnes en cours de reconversion professionnelle.

v. Ethique et Conformité

Criteo a établi un Code de conduite et d'éthique (« le Code ») définissant les politiques et procédures qui reflètent notre engagement à toujours nous conformer aux exigences les plus élevées en matière de transparence, d'intégrité et d'éthique dans la gestion de nos activités. En février 2020, le Conseil d'administration de Criteo a également adopté une politique relative aux droits de l'Homme.

Pour plus d'information concernant ces politiques, veuillez-vous référer au « *proxy statement* » publié par Criteo.

1. Protection des données personnelles

Criteo accorde une très haute importance à la protection des données personnelles et à la conformité de ses activités en la matière. Des procédures et des politiques sont en place afin d'assurer une protection et un traitement des données qui soient **conformes à la législation et la réglementation en vigueur concernant la protection des données**, y compris le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018.

Depuis le lancement de nos premiers produits en 2008, nous avons toujours appliqué les niveaux de sécurité et de protection des données les plus exigeants à tout notre portefeuille de produits, de technologies et de services. Ces mesures ont été déployées dans le respect de la très stricte réglementation européenne en matière de protection des données, que nous avons d'ailleurs délibérément étendue à nos opérations et pratiques commerciales partout dans le monde.

Traduisant l'importance que nous ne cessons d'accorder à la question, nos Responsables de la Protection des Données (« Data Protection Officer », ou « DPO ») ont **déployé en septembre 2019 une politique de confidentialité des données qui s'applique à tous les produits de Criteo**. Elle se veut à la fois facile d'utilisation et transparente pour les utilisateurs au sujet des droits qui sont les leurs concernant leurs données et les moyens de les exercer, par exemple le droit à l'oubli. Cette politique est disponible sur le site internet de Criteo.

a. « Privacy by design »

Toutes les fonctionnalités et tous les produits développés par notre équipe Produits le sont dans un souci constant de la protection des données personnelles. Cette préoccupation est la pierre angulaire de la démarche « Privacy-by-Design », une approche sophistiquée garantissant aussi bien aux spécialistes du marketing et qu'aux utilisateurs un niveau de sécurité sans pareil sur le marché.

« Privacy by Design » est une pratique et un engagement de longue date de Criteo, mis en œuvre afin d'assurer un niveau de protection, de sécurité et de protection des données correspondant aux meilleures pratiques du secteur. En l'occurrence, une équipe de spécialistes de la confidentialité des données intervient à tous les stades du développement d'un produit. Lorsque nous concevons un produit, nous nous imposons de collecter aussi peu de données que possible, tout en veillant à ce que nos pratiques de collecte ne permettent jamais d'identifier directement les individus. Ce principe représente notre engagement de recours aux « données minimales ».

Il s'ensuit que **les publicités ciblées par Criteo ne reposent pas sur la collecte d'informations permettant d'identifier directement un internaute particulier**. Elles se basent sur le simple placement d'un cookie supprimable ou sur le code d'identification d'un appareil mobile à des fins de publicité, dont l'utilisateur aura confirmé qu'il accepte la collecte de ses données – conformément aux obligations légales.

L'approche « Privacy by Design » comprend également les éléments clés suivants :

- Comme l'exige le RGPD, nous avons mis en place dès 2013 une **fonction « Data Privacy Officer »** (DPO) épaulée par une équipe de spécialistes de la protection des données ;
- Ces experts siègent au sein des équipes Produit et R&D. Ils effectuent des évaluations continues des facteurs relatifs à la protection des données (« Privacy Impact Assessments ») afin de contrôler les risques potentiels pendant le cycle de vie du produit et de les atténuer de façon proactive.
- L'équipe Data Privacy assure la **sensibilisation et la formation** des employés aux enjeux de la protection des données dans tout le groupe, définit et met en œuvre des **codes de conduite appropriés**. Elle constitue en outre un rouage essentiel du processus nous permettant de concevoir et développer les meilleurs produits et services.

Nous revoyons et documentons régulièrement nos politiques internes, modifions lorsque nécessaire les procédures existantes et veillons à leur bonne mise en œuvre auprès de nos partenaires et sous-traitants.

b. Des mesures de sécurité strictes

Conformément aux exigences du RGPD, Criteo applique des mesures de sécurité strictes lors de la collecte de données de consommateurs auprès de nos clients. Nous utilisons des méthodes modernes d'anonymisation des données, dont les fonctions de double hachage MD5 et SHA-256, qui peuvent être considérées comme meilleures pratiques dans le cadre du RGPD. Nous ne stockons jamais volontairement d'informations permettant d'identifier directement des consommateurs individuels. A des fins de conformité et d'optimisation de nos performances, nous stockons les données de nos clients européens dans les centres de stockage de données les plus proches d'eux géographiquement en Europe. Nous avons par ailleurs fait le choix d'aller au-delà de ce qui nous est imposé par la loi en décidant de faire réaliser toutes nos opérations de traitement des données en Europe, où la réglementation est la plus stricte.

Toujours dans le respect des dispositions du RGPD, nous avons mis en place en 2018 un **logiciel de gestion de la conformité en matière de confidentialité** qui nous permet de suivre et d'enregistrer tous les incidents et problèmes rencontrés en lien avec la protection des données. Criteo est également tenu de notifier dans les 72 heures à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) tout incident pouvant représenter un risque majeur pour les données personnelles des individus. Aucun incident de ce type n'a eu lieu en 2020.

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, Criteo a observé une augmentation des tentatives de phishing. Des communications vidéo de sensibilisation spécifiques ont été envoyées par notre équipe informatique interne pour répondre à cette préoccupation.

c. Transparence et contrôle

Criteo est conscient depuis longtemps de la nécessité de **trouver un équilibre entre expériences publicitaires correctement ciblées et attentes en matière de protection des données personnelles**, permettant aux consommateurs de contrôler ces expériences. Si

certaines consommateurs adhèrent à ce compromis, nous souhaitons faire plus pour que tous les utilisateurs y soient sensibilisés.

Fervent défenseurs de la transparence et du contrôle de l'utilisation faite de leurs données par les utilisateurs, nous sommes à la pointe des programmes d'autorégulation du secteur allant en ce sens. Par exemple, nous nous sommes pleinement engagés dans les initiatives et dispositifs suivants : le **programme emblématique « AdChoices »** de l'EDAA, le Code de conduite de la FEDMA, le « Transparency and Consent Framework » de l'IAB, les directives CCPA (du nom de la loi californienne sur la protection des données, le « California Consumer Privacy Act ») de l'IAB, le Code de conduite de la NAI ou encore le dispositif de consentement tacite CCPA de la Digital Advertising Alliance.

Le programme « AdChoices » permet aux consommateurs de comprendre exactement, d'un seul clic, à quel moment Criteo utilise leurs données et comment protéger leurs informations privées. Lorsqu'un consommateur décide de stopper la collecte de ses informations, nous arrêtons immédiatement tout suivi et reciblage, puis nous supprimons tous les identifiants de son navigateur, rendant de ce fait impossible toute possibilité de ciblage dans le futur. Dans le respect de la réglementation européenne en matière de protection de la vie privée, la durée de conservation des données consommateurs est limitée à 13 mois.

Toujours dans le respect du RGPD, Criteo propose sur son site internet un numéro d'assistance accessible à tous – internautes, clients, partenaires – pour qu'ils puissent nous transmettre leurs questions ou nous faire part d'une mauvaise expérience de gestion des données personnelles. Criteo est dans l'obligation de répondre à ces demandes dans un délai de 30 jours.

Tous les programmes d'autorégulation auxquels se soumet Criteo s'appliquent en complément des lois américaines, européennes et locales en vigueur. De nombreux Etats expriment ouvertement leur soutien à ces initiatives, qui ne peuvent toutefois se substituer aux obligations légales en vigueur (dont le RGPD ou le CCPA) auxquelles les entreprises ont la responsabilité de se conformer. Ces initiatives et dispositifs d'autorégulation mis en place dans notre secteur ont réussi jusqu'ici à améliorer la confiance des consommateurs. Nous sommes fermement convaincus des avantages de l'autorégulation de nos activités. Elle nous permet d'être réactifs dans notre réponse aux attentes des clients et consommateurs en matière de protection de leurs données, dans un contexte où Internet évolue de manière extrêmement rapide.

Nous pensons que notre approche de la protection des données, caractérisée par sa transparence, son focus sur le consommateur et sa capacité à être contrôlée, permet aux utilisateurs de prendre des décisions plus éclairées quant à l'utilisation faite de leurs données. Nous encourageons activement nos clients et éditeurs à fournir aux consommateurs des informations sur la manière dont nous collectons et utilisons les données relatives aux publicités que nous publions et analysons. Nous sommes convaincus que la mise en place de standards correspondant aux meilleures pratiques du secteur en matière de protection des données personnelles, de sécurité et sûreté des données des consommateurs et des entreprises et marques clientes nous apporte un avantage concurrentiel crucial sur le marché.

d. Leadership au sein du secteur

En termes d'investissements en matière de **normes et certifications**, Criteo dispose d'un nombre important de certifications auditées tous les ans par des instances de tutelle et organismes de normalisation dont :

- les normes publiées par la NAI (Network Advertising Initiative)
- IAB Europe (Interactive Advertising Bureau)

- les principes d'autorégulation en matière de publicité numérique en ligne formulés par la Digital Advertising Alliance (DAA - Alliance pour la publicité numérique),
- les principes d'autorégulation définis par la Digital Advertising Alliance of Canada et par la European Digital Advertising Alliance
- TrustArc (solutions de confidentialité et de gestion des risques)

e. Protection des données personnelles chez Criteo

Les employés bénéficient du même niveau de protection de leurs données personnelles que les utilisateurs, puisque leurs données sont soumises aux mêmes réglementations. En particulier, le sous-traitant qui prend en charge le traitement des DEEE de Criteo veille à effacer toutes les données confidentielles et personnelles des ordinateurs portables et autres appareils lorsqu'il récupère le matériel informatique des employés.

En outre, Criteo organise pour ses salariés des programmes de sensibilisation à la cybersécurité. De nouveaux contenus ont été ajoutés à ces formations en 2020. Le groupe a également organisé une « cyber-week » en octobre 2020, afin de sensibiliser les employés aux cyber-risques et aux moyens de les éviter grâce à des ateliers, des défis, et des présentations d'intervenants externes entre autres.

2. Lutte contre l'évasion fiscale

La direction de Criteo s'engage à **garantir que toutes les entités du groupe respectent leurs obligations fiscales et agissent en conformité avec la législation fiscale applicable dans chacun des pays concernés**, en accord avec le Code de conduite et d'éthique ainsi qu'avec lignes directrices de l'OCDE.

En tant qu'organisation multinationale, Criteo ne se livre à aucune transaction artificielle dont le seul but serait de réduire la charge fiscale ou de faire immatriculer dans des paradis fiscaux des entités dépourvues de toute activité commerciale.

Nous sommes conscients qu'en exerçant dans différentes juridictions, nous sommes assujettis à l'impôt dans plusieurs juridictions à travers le monde, et les lois fiscales étant de plus en plus complexes, leur application peut être incertaine. Nous reconnaissons que les risques ne peuvent être entièrement évités, étant donné qu'une approche trop prudente pourrait avoir un impact négatif sur la valeur délivrée aux actionnaires.

La politique de Criteo est d'adopter et mettre en œuvre une approche proactive afin d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques relatifs à la fiscalité, permettant de gérer l'ensemble des risques identifiés.

Pour plus de détails concernant la gestion des taxes et impôts, il est possible de se référer au dernier rapport annuel dit « Form 10-K » en date.

3. Lutte contre la corruption

Criteo interdit la corruption de représentants officiels des gouvernements ainsi que le versement de pots de vins de quelque nature que ce soit, qu'il s'agisse de transactions avec des représentants des autorités publiques ou avec des individus du secteur privé. Criteo s'engage à observer les normes de conduite édictées dans l'**US Foreign Corrupt Practices Act**, le **UK Bribery Act 2010**, la **loi Sapin II**, la **loi française anti-fraude**, ainsi que les lois anti-corruption de l'ensemble des pays dans lesquels nous opérons.

Afin de maîtriser le risque de corruption, nos employés de Criteo doivent se conformer à deux politiques principales :

- Le **Code de conduite et d'éthique (mis à jour en octobre 2020)** : ce code, qui comprend un résumé de notre politique anti-corruption groupe, interdit strictement à nos employés (ou à tout tiers agissant pour notre compte) d'offrir ou d'accepter, directement ou indirectement, tout objet ou prestation de valeur (tels que cadeaux, repas/divertissements, sommes d'argent ou services), à destination ou de la part de tout représentant officiel d'une autorité publique, responsable politique, ou personne physique ou morale, dans le but d'influencer des actions officielles, d'obtenir ou de conserver une affaire ou de se voir attribuer un avantage indu.
- La **Politique Groupe de lutte contre la corruption de Criteo (mise à jour en avril 2018)** : ce document contient des informations plus détaillées concernant nos politiques et procédures anti-corruption, y compris des définitions et des exemples de situations présentant un risque de corruption, ainsi que sur les responsabilités des employés et des membres de la direction quant au respect de ces politiques et à leur devoir de s'assurer que leurs subordonnés en font de même. Il présente également en détail les politiques et procédures de diligences raisonnables anti-corruption que nous appliquons à nos agents, consultants et autres tierces parties, ainsi qu'un résumé des législations et réglementations anti-corruption des différents pays dans lesquels Criteo opère.

Tous nos employés sont tenus de suivre une formation anti-corruption en ligne, soit intégrée à la formation sur l'éthique et la conduite des affaires de Criteo, soit indépendamment. Cette formation est suivie à leur arrivée dans l'entreprise et de façon périodique par la suite, au fil de leur parcours chez Criteo. Nous avons également mis en place un dispositif mondial d'alerte (voir aussi ci-dessous), qui donne des indications en matière de signalement et de traitement des alertes relatives à des fautes professionnelles ou des comportements non-éthiques. La politique en matière d'alertes éthiques s'applique à tous les employés de Criteo ainsi qu'aux administrateurs, intérimaires, consultants et stagiaires de Criteo dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Criteo se livre à une **évaluation régulière des risques en matière de corruption, et des contrôles mis en place** afin de s'assurer que l'ensemble des employés adopte une conduite éthique et que tous sont sensibilisés à ces questions. Ces efforts comprennent l'élaboration d'une cartographie annuelle des risques de non-conformité, durant laquelle nous examinons les risques auxquels l'entreprise est exposée en matière de corruption et identifions les mesures adéquates pour traiter les manquements identifiés.

4. Mécanismes d'alerte

Chaque employé de Criteo a le droit et le devoir de **signaler les infractions éventuelles et autres signalements relatifs au respect du Code de conduite et d'éthique de Criteo**, ainsi que de **recevoir des conseils** en cas de doute sur la conduite à tenir.

Dans la mesure du possible, Criteo encourage ses employés à consulter en premier lieu leurs supérieurs hiérarchiques directs, qui sauront dans la plupart des cas comment résoudre le problème rapidement. Ils pourront sinon soulever le problème auprès de leur contact au sein

de l'équipe Ressources Humaines, d'un membre de la direction générale, du service juridique ou du responsable de la conformité. Si, pour une raison quelconque, un salarié ne souhaitait utiliser aucun de ces recours pour signaler ses inquiétudes, une ligne d'alerte téléphonique confidentielle gérée par un prestataire externe est proposée gratuitement 24 h/24 et 7 j/7. Le salarié peut également envoyer un message confidentiel à une adresse électronique dédiée ou choisir de remplir un formulaire sécurisé. Le signalement sera transmis directement au président du Comité d'audit, qui est un administrateur indépendant de la société n'occupant aucune fonction salariée ou d'encadrement au sein de Criteo. Tous les signalements restent confidentiels, conformément à la loi applicable.

Bien que les salariés aient la possibilité de rester anonymes, Criteo décourage cette pratique, préférant qu'ils s'identifient afin de pouvoir effectuer un suivi efficace du problème soulevé. Criteo interdit par ailleurs toute forme de représailles contre un salarié qui aurait, en toute bonne foi, exprimé son inquiétude quant à une infraction potentielle au Code ou participé à un examen des faits dans ce cadre.

Nous avons en outre **créé en 2019 un outil de gestion des alertes, baptisé « i-Sight »**, pour accompagner le déroulement des enquêtes formelles et/ou prendre en charge les processus formels relatifs à des individus en cas de signalement d'un problème. Cet outil a été mis en place pour améliorer la capacité de Criteo à mener ses enquêtes en toute objectivité et équité, tout en permettant d'archiver des dossiers détaillés qui pourront servir de référence en cas de besoin. Ces dossiers sont gérés dans le respect des législations locales.

Note méthodologique

Le rapport RSE de Criteo a été établi conformément aux dispositions de la transposition en droit français de la Directive Européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations extra-financières (transposition du 19 juillet 2017), ainsi que de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Le présent rapport constitue ainsi la Déclaration de performance extra-financière (ou « DPEF ») de Criteo, établie en accord avec ces dispositions.

Période et périmètre de rapport

Toutes les informations collectées et présentées dans ce rapport RSE couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

L'objectif du rapport RSE est de porter sur un périmètre identique à celui du rapport financier. A date, en raison du grand nombre de bureaux, et du risque notable de collecte d'informations erronées ou incomplètes concernant par exemple la consommation d'électricité dans les petits bureaux, Criteo a pris la décision de n'inclure que les bureaux les plus significatifs dans le cadre de la collecte de données quantitatives.

Ainsi, pour garantir la fiabilité de ses données chiffrées, et dans une optique d'amélioration continue, le périmètre de ce rapport n'inclut que les principales entités légales à travers le monde, c'est-à-dire celles qui comptent plus de 50 salariés au 31 décembre de l'exercice de reporting. Concernant les consommations d'électricité des bureaux, la donnée étant complexe à obtenir pour les petits bureaux, seuls les bureaux accueillant plus de 50 employés sont considérés pour le reporting.

Point d'attention : les entités légales qui ont rejoint le périmètre financier de Criteo au cours de l'année N sont incluses dans le périmètre de reporting RSE à compter de l'année N+1.

Ainsi, pour l'exercice 2020, le périmètre de reporting des données chiffrées sociales et environnementales couvre les entités et bureaux suivants, qui représentent 90% des effectifs totaux de Criteo :

EMEA		AMERICAS		APAC	
Entité légale	Bureaux	Entité légale	Bureaux	Entité légale	Bureaux
Criteo S.A.	Paris Grenoble	Criteo do Brazil LTDA	São Paulo	Criteo KK	Tokyo Osaka
Criteo Europa SL	Barcelone	Criteo Corp.	Ann Arbor Boston Chicago Los Angeles Miami New York Palo Alto San Francisco	Criteo Singapore Pte. Ltd.	Singapour
Criteo Ltd	Londres				
Criteo GmbH	Munich				
Criteo France SAS	Paris				

Légende : les bureaux accueillant plus de 50 employés sont signalés en gras et collectent des données réelles pour leurs consommations d'électricité. Les consommations d'électricité et émissions de CO2 associées sont estimées pour les autres bureaux, sur la base d'un ratio annuel par salarié. Ces bureaux totalisent 6% des consommations d'électricité des bureaux et 6% des émissions associées.

Pertinence des indicateurs RSE

Les indicateurs retenus par Criteo pour ce rapport ont été sélectionnés sur la base :

- D'une étude de marché (dite « benchmark ») sur les meilleures pratiques RSE parmi les leaders de l'industrie IT ;
- De l'analyse des risques sociaux, sociétaux et environnementaux liés aux activités ;
- Des recommandations issues de la « Global Reporting Initiative » (GRI G4) ;
- Des indicateurs spécifiques liés à la politique Ressources Humaines de Criteo.

La liste des indicateurs RSE est revue chaque année et mise à jour sur la base des retours des équipes de Criteo travaillant sur des sujets de RSE, des contributeurs au rapport, ainsi que des relecteurs. Cette revue annuelle permet d'intégrer au rapport les nouveaux enjeux et attentes de nos parties prenantes.

Contrôles internes et externes

Les données collectées au cours de l'élaboration de ce rapport RSE sont contrôlées par des « responsables validation ». Pour chaque indicateur, une personne dédiée est ainsi chargée du contrôle des données et doit réaliser les tests de cohérence définis dans la procédure de rapport de Criteo.

Par exemple, afin d'éviter les erreurs pendant le processus de rapport des différents indicateurs, chaque responsable validation effectue les contrôles suivants :

- Absence de données : vérification de la mise à disposition de toutes les données nécessaires. Toute donnée manquante doit être justifiée par le responsable validation de l'indicateur.
- Cohérence : vérification de la cohérence des données avec les informations de l'année précédente. Les variations annuelles importantes doivent être justifiées et documentées.

Dans un souci de fiabilité et de précision des informations publiées, Criteo mandate depuis 2016 un organisme tiers indépendant pour vérifier et valider les informations RSE. Il est essentiel de mettre en place ce type de contrôle approfondi et les données et les méthodes de calcul et de consolidation utilisées doivent être vérifiables par un tiers externe. La nature du travail de vérification réalisé ainsi que les conclusions obtenues sont disponibles sur demande.

Indicateurs RSE – Méthodes de calcul et d'estimation

• Effectifs :

Les effectifs présentés comprennent tous les salariés de Criteo présents au dernier jour de l'exercice :

- Salariés permanents (dont le contrat avec Criteo n'est pas fixé pour une durée déterminée) ;
- Salariés non permanents (contrats à durée déterminée, apprentis, contrats de professionnalisation) ;
- Salariés inactifs (congé parental, congé sabbatique, longue maladie, etc.) ;
- Expatriés et salariés provisoirement détachés dans une autre entité légale que leur entité d'origine ;

- Salariés devant quitter Criteo le dernier jour de l'année.

- **Formation :**

Les heures de formation des salariés ayant quitté l'entreprise au cours de la période considérée sont également incluses. Au contraire, la formation par Criteo des sous-traitants ou consultants n'entre pas dans les critères de calcul.

Heures de formation en présentiel

Sont inclus :

- Le nombre d'heures de formation reçues par les salariés (et non le nombre d'heures de formation auxquelles ils se sont inscrits), qui sont indiquées par les équipes RH à l'équipe « Global Learning & Management Development » ;
- Le coaching individuel ou les sessions de co-développement professionnel ;
- Les modules de développement du management et du leadership.

Sont exclus :

- Les séminaires, conférences, groupes de travail et journées portes ouvertes ;
- Les ressources et sessions du programme d'intégration (FlyCriteo).

Lorsque les heures de formation en présentiel concernent des sessions organisées sur deux années consécutives, si la formation représente plus de 50 heures, les heures sont comptabilisées au pro-rata des jours passés sur chaque année, pour les autres formations les heures sont incluses dans le rapport de l'année de début de la session.

Heures de formation en ligne

En raison de la grande variété de solutions de formations en ligne offertes par Criteo aux employés (plateformes Coursera, LinkedIn Learning, Rosetta Stone, etc.), la décision a été prise d'adapter nos méthodes de suivi et de reporting de ces heures de formation à chaque plateforme en fonction du format d'apprentissage proposé, de l'organisation des sessions de formation en ligne et du système de suivi des temps passés par les utilisateurs sur la plateforme.

Cette approche impose une méthode de calcul des heures de formation différente en fonction des plateformes, mais permet en retour de s'assurer que la méthode la plus pertinente a été utilisée dans chaque cas de figure afin de reporter le nombre d'heures de formation réellement suivi par les employés. Les méthodes de calcul les plus utilisées sont par exemple :

- Le suivi des heures de formation réalisées jusqu'à un certain point (avec des seuils de durée minimum voire maximum selon le type de formation). Par exemple :
 - o Micro-learning (micro-formations) : heures prises en compte dès 1 minute de temps passé sur la plateforme (ici sur LinkedIn Learning ou la Learning Zone). Etant donné que les plateformes de micro-formation proposent des contenus courts, centrés sur l'essentiel, ce seuil minimum de 1 minute a été retenu comme pertinent.
 - o MOOC : heures prises en compte pour des durées de connexion comprises entre 1 heure minimum et 25 heures maximum (ici sur Coursera). Etant donné que les sessions MOOC doivent s'étendre sur une durée comprise entre 19 et 25 heures, la limite supérieure de 25 heures a été retenue, afin de garantir que les heures reportées n'incluent que des temps d'apprentissage effectif.

Au-delà de 25 heures, les temps passés sont en effet plutôt dédiés à des quiz, des examens en ligne ou du temps sur les forums de discussions.

- Le reporting des heures théoriques (et non le temps de connexion en ligne) lorsque cela est pertinent, par exemple pour les heures de formation en ligne suivies par les équipes Produit
- Aucun minimum n'a été défini pour les formations en langue, considérant que toutes les initiatives des employés pour se former en la matière doivent être valorisées dès le départ (en particulier dans le contexte 2020 de la pandémie de Covid-19)

Sont exclus :

- Le temps de connexion au LMS
 - Les formations ne respectant pas les durées minimum ou maximum définies
 - Les formations débutées lors de l'exercice antérieur à l'exercice de reporting
 - Les contenus de formation sous forme de quiz ou d'évaluation
 - Les formations qui préconisent uniquement la lecture de documents ou les liens vers des documents de référence
 - Les tutoriels concernant les applications informatiques de base pour les salariés (notes de frais, système d'informations RH...)
 - Les programmes et contenus soumis aux salariés à des fins de conformité ou de formation complémentaire aux applications informatiques
- **Déplacements professionnels** : à compter de 2020, les données fournies par l'agence de voyage EGENCIA incluent tous les trajets effectués en avion et en train.
 - **Consommation d'électricité des bureaux** : dans le cas où la donnée d'un mois est indisponible, une extrapolation est faite sur la base des mois disponibles.
 - **Consommation d'électricité des data centers** : les données réelles de consommation sont transmises par les opérateurs des salles de serveur Criteo. Les consommations incluent tous les *data centers*, à l'exception des POPs dont les besoins énergétiques sont négligeables.
 - **Quantité d'énergie renouvelable consommée dans les data centers** : la donnée utilisée pour chaque data center est le taux de recours aux énergies renouvelables fourni par l'opérateur.
 - **Quantité d'énergie renouvelable consommée dans les bureaux** : Les ratios d'énergies renouvelables nationaux utilisés sont issues de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie).
 - **Émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité des bureaux** : les coefficients d'émissions par pays utilisés pour les calculs sont ceux de la base ADEME 2020.
 - **Émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité des data centers** : pour les *data centers* entièrement alimentés en énergies renouvelables ou dont les consommations sont compensées par des certificats, le facteur d'émission appliqué est de 0 teqCO₂/kWh. Pour les autres, les coefficients d'émissions par pays fournis par l'ADEME 2020 ont été utilisés pour les calculs, à l'exception de Hong Kong, pour lequel un taux de 0,51 *10⁻³ teqCO₂/kWh issu de la base de données de CPL (fournisseur local d'énergie) a été utilisé.

Autres informations

Compte tenu de la nature de l'activité de Criteo, le groupe ne se livre à aucune action susceptible d'affecter gravement et directement l'environnement ou de porter atteinte aux droits humains. Par conséquent, les thématiques réglementaires suivantes ne sont pas abordées dans le présent rapport :

- "Effets de l'activité quant au respect des droits de l'Homme" ;

- "Lutte contre le gaspillage alimentaire" ;
- "Lutte contre la précarité alimentaire" ;
- "Respect du bien-être animal" ;
- "Alimentation responsable, équitable et durable".

L'importance de ces thématiques a par ailleurs été évaluée dans le cadre de l'analyse de matérialité présentée en introduction de ce rapport, et les résultats ont confirmé leur caractère non prioritaire.